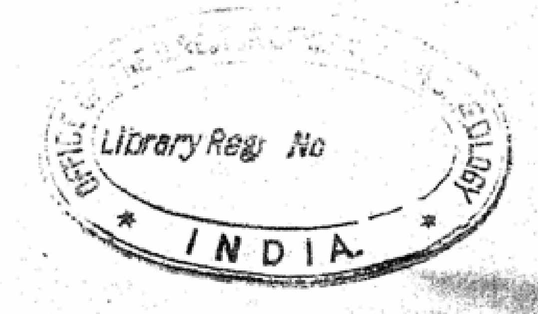

Library Regr No
INDIA

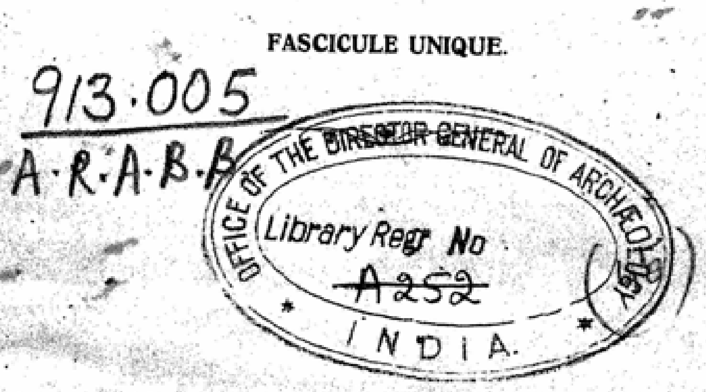
ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1929

FASCICULE UNIQUE.



ANVERS
IMPRIMERIE V. RESSELER, 20, RUE DU PRINCE

1930



Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie au 1r juin 1930

PRESIDENT ANNUEL :
M. Soil de Moriamé

VICE-PRESIDENT:
M. le Dr Van Doorslaer.

SECRETAIRE:
M. Paul Rolland

TRESORIER:
M. G. Hasse

CONSEIL

CONSEILLERS SORTANT EN 1931 :

Messieurs

A. Visart de Bocarmé,
Hulin de Loo,
E. Van Heurck,
P. Bergmans,
Mgr. H. Lamy, O. P.

CONSEILLERS SORTANT EN 1934:

Messieurs

J. Destrée,
L. Stroobant,
Vicomte Ch. Terlinden,
Paul Saintenoy,
G. Hasse
Dr Van Doorslaer,

CONSEILLERS SORTANT EN 1937 :

Messieurs

L. Pâris,
Eug. Soil de Moriamé
Lagasse de Locht,
H. Pirenne,
Chanoine van den Gheyn,
De Ridder.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

Messieurs

L. Pâris,
G. Hasse,
P. Saintenoy,
Paul Rolland,
Van Puyvelde,
De Ridder.

COMMISSION DES FOUILLES:

Messieurs

G. Hasse,
H. Siret,
Dr Van Doorslaer,
L. Stroobant,
Paul Rolland.

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs

L. Kintsschots,
V. Tahon,
Em. Van Heurck,
Paul Rolland,

COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE:

Messieurs

P. Bergmans,
Hulin de Loo,
L. Pâris,
Paul Rolland.

MEMBRES TITULAIRES :

Messieurs

1. **Soil de Moriamé, Eug.,** président honoraire du tribunal de 1e instance, Tournai, rue Royale, 45. 1888*(1883)
2. **Destrée, Jos.,** conservateur honore aux Musées royaux de Cinquantenaire, Etterbeek-Bruxelles, chaussée St-Pierre, 123. 1891 (1889)
3. **Saintenoy, Paul,** architecte, Bruxelles, rue de l'Arbre Bénit, 123. 1896 (1891)
4. **de Behault de Dornon, Armand,** sous-directeur hre au Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, rue des Drapiers, 10. 1896 (1893)
5. **van den Gheyn** (chanoine), directeur général des OEuvres Eucharistiques, Gand, rue du Miroir, 18. 1896 (1893)
6. **Bergmans, Paul,** bibliothécaire en chef et professeur à l'Université, Gand, rue de la Forge, 29. 1900 (1897)
7. **Stroobant, L.,** directeur hre des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Absheide-Beersse, lez Turnhout. 1903 (1890)
8. **Pirenne, H.,** professeur émérite à l'Université de Gand, Bruxelles, Avenue de Fructidor, 13. 1906 (1903)
9. **Kintsschots, L.,** Anvers, Avenue d'Italie, 74. 1906 (1901)
10. **Comhaire, Cf., J.,** directeur du «Vieux Liége», Liége, rue des Houblonnières, 57. 1908 (1894)
11. **Van Doorslaer, (docteur),** vice-président du Cercle archéologique, Malines, rue des Tanneurs, 34. 1908 (1906)
12. **Hulin de Loo, G.,** professeur à l'Université, Gand, place de l'Evêché, 3. 1912 (1906)

(*) La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant régnicole.

13. **Coninckx, H.**, secrétaire du Cercle archéologique, Malines, rue du Ruisseau, 11. 1914 (1906)
14. **Van Heurck, Emile**, Anvers, avenue Hélène, 26. 1919 (1906)
15. **Jansen, O. P.**, (chanoine J. E.), curé, Lovenjoul. 1919 (1909)
16. **Pâris**, Louis, conservateur en chef hon^{re} de la Bibliothèque royale, Bruxelles, rue d'Arlon, 39. 1919 (1908)
17. **Maere**, (chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, rue des Récollets, 29. 1919 (1904)
18. **Tahon, Victor**, ingénieur, Bruxelles, rue Breydel, 40a. 1921 (1894)
19. **Visart de Bocarmé, Albert**, Bruges, rue St. Jean, 18. 1920 (1919)
20. **Hasse, Georges**, médecin vétérinaire du Gouvernement, Berchem-Anvers, avenue du Cardinal Mercier, 28. 1922 (1910)
21. **Aerschot** (comte **d'**), ancien chef du Cabinet du Roi, Bruxelles, boulevard du Régent, 40. 1923 (1914)
22. **Sibenaler, J.-B.**, St-Josse-Bruxelles, rue Potagère, 55. 1923 (1907)
23. **Van Ortroy**, professeur émérite à l'Université, Gand, avenue Clémentine, 20. 1925 (1899)
24. **Capart, Jean**, conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire, Woluwe-Bruxelles, aven. Verte, 8. 1925 (1912)
25. **Rolland, Paul**, archiviste-paléographe aux Archives de l'Etat, Anvers, rue de Witte, 59. 1925 (1922)
26. **Laurent, Marcel**, professeur à l'Université de Liége, Woluwe-Bruxelles, avenue Parmentier, 40. 1926 (1914)
27. **Terlinden** (Vte **Charles**), professeur à l'Université de Louvain, Bruxelles, rue du Prince Royal, 85. 1926 (1921)
28. **De Ridder, Alf.**, directeur général au ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles, aven. Michel-Ange, 75. 1926 (1923)
29. **Lamy (Mgr. Hugues)**, prélat de l'abbaye de Tongerloo. 1926 (1914)
30. **Lagasse de Locht (chevalier)**, président de la Commission royale des monuments et des sites, Bruxelles, chaussée de Wavre, 167. 1926 (1914, 1925)
31. **Desmarez, Guill.**, archiviste de la ville et professeur à l'Université de Bruxelles, Bruxelles, avenue des Klauwaerts, 11. 1928 (1912)

32. **Van Puyvelde, Leo,** conservateur en chef des Musées Royaux des BeauxArts, Bruxelles, rue Vilain XIIII, 7. 1928 (1923)

33. **Bautier, Pierre,** secrétaire général de la Société royale d'Archéologie. Bruxelles, Avenue Louise, 577. 1928 (1914)

34. **Philippen** (abbé **Louis**), archiviste de la Commission d'Assistance publique, Anvers, rue Rouge, 14. 1928 (1914)

35. **Michel, Edouard,** Bruxelles, rue de Livourne, 49. 1928 (1925)

36. **Van den Borren, Charles,** bibliothécaire du Conservatoire royal de Musique, Uccle-Bruxelles, rue Stanley, 55. 1928 (1920)

37. **Van Bastelaer, René,** conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, rue Darwin, 22. 1929 (1911)

38. ... .

39. . ...

40. ....

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES

1. **La Haye, L.,** conservateur hon^re des Archives de l'Etat, Liége, rue Sainte-Marie 8. 1890

2. **La Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons, 15. 1896

3. **Dubois, Ernest,** directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, rue de Vrière, 36. 1904

4. **Zech** (abbé **Maurice**), curé de l'Eglise N. D. du Finistère, Bruxelles, rue du Pont-neuf, 45. 1904

5. **de Pierpont, Edouard,** président de la Société archéologique de Namur, château de Rivière, Namur. 1908

6. **Alvin, Fred.,** conservateur à la Bibliothèque royale. Uccle-Bruxelles, rue Ed. Cavell, 167. 1914

7. **De Bruyn, Edm.,** avocat, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Bruxelles, rue Jean d'Ardenne, 33. 1914

8. **Poupeye, Camille,** Laeken, rue Breesch, 27. 1914

9. **Raeymaekers**, (docteur), directeur de l'hôpital militaire, Gand, boulevard des Martyrs, 74. 1914

10. **Verhaegen** (baron **Pierre**), Gand, Vieux quai au bois, 62. 1914

11. **Paquay**, (abbé **Jean**), curé-doyen de Bilsen, (Limbourg). 1920

12. **Hocquet, A.**, archiviste de la ville, rue Rogier, Tournai 1920

13. **Gessler, Jean**, professeur à l'Université, Louvain, boulevard de Jodoigne, 84. 1921

14. **Tourneur, Victor**, conservateur en chef de la Bibliothèque, royale, Bruxelles, chaussée de Boitsfort, 102. 1922

15. **Pierron, Sander**, secrétaire de l'Institut supérieur des Arts, décoratifs, Ixelles-Bruxelles, 7, rue Jean-Baptiste Collijns. 1922

16. **Leuridant, Félicien**, chef du secrétariat de l'Académie royale de Belgique, Watermael, avenue de Visé, 128. 1922

17. **Nelis, Hubert**, conservateur aux Archives générales du royaume, Bruxelles, rue des Palais, 440. 1924

18. **de Schaetzen** (le chevalier **Marcel**), Bruxelles, rue de la Loi, 134. 1925

19. **Delen, A. J. J.**, conservateur adjoint du Musée Plantin-Moretus, Anvers, rue du Saint-Esprit. 1925

20. **Lefèvre, O. P.**, (le chanoine), archiviste aux Archives Générale du Royaume, Bruxelles. 1925

21. **Duvivier, Paul**, avocat, Bruxelles, place de l'Industrie, 26. 1925

22. **De Puydt, Marcel, Anvers**, avenue Isabelle, 27. 1925

23. **Van Schevensteen**, (D[r]), médecin en chef de l'Institut ophtalmique de la ville, Anvers, Avenue de Belgique, 46. 1926

24. **Courtoy, F.**, conservateur du Musée d'antiquités, Namur, boulevard Frère-Orban, 2. 1926

25. **Puissant** (chan. **Edm.**), Mons, rue Terre du Prince, 3. 1926

26. **de Moreau, S. J.** (le R. P.), professeur au Collège théolog. et philosophique de la Compagnie de Jésus, Louvain, rue des Récollets, 11. 1926

27. **van de Walle, Baudouin**, chargé de cours à l'Université de Liége, Bruxelles, Avenue de la Brabançonne, 20. 1926

28. **Hoc, Marcel,** conservateur à la Bibliothèque royale, Ixelles. Bruxelles, rue Henri Maréchal, 19. 1926

29. **Velge, Henri,** professeur à l'Université de Louvain, Bruxelles, rue de Turin, 27. 1927

30. de **Borchgrave d'Altena** (comte **Joseph**), attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, rue d'Arlon, 90. 1927

31. **Le Fèbve de Vivy, Léon,** juge au tribunal de 1e instance, Dinant, avenue Franchet d'Esperey, 135. 1927

32. **Ganshof, F. L.,** professeur à l'Université de Gand, Bruxelles, rue Jacques Jordaens, 12. 1928

33. **Sabbe, Maurice,** conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, Marché du Vendredi, 22. 1928

34. **Van Zuylen van Nyevelt,** (baron **Albert**), conservateur des Archives de l'Etat, Bruges. 1928

35. **Vannerus, Jules,** conservateur des Archives de la Guerre, Bruxelles, Avenue Ernestine, 3. 1928

36. **Van Cauwenbergh** (abbé **E.**), bibliothécaire en chef de l'Université, Louvain, Place du Peuple. 1928

37. **Losseau, Léon,** avocat, Mons, rue de Nimy, 37. 1928

38. **Tulpinck, Camille,** membre de la Commission Royale des Monuments et des Sites, Bruges, rue Wallonne, 1. 1928

39. **Peeters,** S. J. (le R. P. **F.**), Institut Saint-Ignace, Anvers, Courte rue Neuve, 37. 1928

40. **Joly, Albert,** conseiller à la cour d'appel, Bruxelles, rue de la Grosse Tour, 8. 1928

41. **Caroly, G.,** avocat, Anvers, Place de la Comédie, 14. 1929

42. **Faider, Paul,** professeur à l'Université, Gand, Boulevard Charles de Kerchove, 4. 1929

43. **Closson, E.,** professeur au Conservatoire, Bruxelles, avenue Ducpetiaux, 47. 1929

44. **Rahir, E.,** Conservateur hre aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Palais du Cinquantenaire, Bruxelles. 1929

45. **Lacoste, Paul,** professeur à l'Institut des Sciences sociales de l'Université de Lille, Tournai, quai Dumon, 1. 1929 (1927)

46. **Breuer, Jacques,** Attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Palais du Cinquantenaire, Bruxelles. 1929

47. **Crick-Kuntziger, Marthe,** Attachée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Palais du Cinquantenaire, Bruxelles. 1929

48. **d'Hoop A.,** Conservateur aux Archives générales du Royaume, Bruxelles, boulevard Général Jacques, 139. 1929

49. ....

50. ....

MEMBRES D'HONNEUR.

Ladeuze (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, Louvain, rue de Namur. 1914

Destrée, Jules, ancien ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles, rue des Minimes, 45. 1928

Houtart, (baron **Maurice**), ministre des Finances, Bruxelles, rue Jourdan, 49. 1928

Holvoet (baron **Georges**), gouverneur de la province d'Anvers, Anvers, longue rue de l'Hôpital. 1929

Van Cauwelaert, Fr., bourgmestre de la ville d'Anvers. 1929

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES

1. **Cogels** (baron **Frédégand**), gouverneur hono^re de la province, Anvers, rue de la Justice. 1901
2. **Cumont, Franz,** Rome, Corso d'Italia, 19. 1902
3. **Berlière, O. S. B.** (dom **Ursmer**), abbaye de Mardesous. 1926
4. **de Loë,** (baron **Alfred**), conservateur honoraire des Musées royaux du Cinquantenaire, Etterbeek, avenue d'Auderghem, 82. 1927
5. **Delehaye,** S. J. (le R. P.), président des Bollandistes, Bruxelles, boulevard Saint-Michel. 1927

MEMBRES HONORAIRES ETRANGERS

Messieurs

1. **Blok, J. J.**, professeur à l'Université, Leyde, Oude Singel, 66. 1908
2. **Maruchi, Orazio** archéologue, Rome. 1908
3. **Bulic** (Mgr. **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie). 1908
4. **Venturi** Dr **Adolfo,** professeur à l'Université Rome, Via Tabio Massinio, 33. 1908
5. **Ricci, Corrado,** président de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art, Rome, Piazza Venezia, 11. 1912
6. **Miquet, François,** président de l'Académie Florimontane, Annecy, Vouvray. 1920
7. **de Margerie** (S. Ex. **P.**), ambassadeur de la République française, Berlin, 1922
8. **Leynaud** (S. G. Mgr.), archevêque d'Alger. 1924
9. **Van Kerkwijck, A. C.,** directeur du Cabinet des Médailles, La Haye, Nassaulaan, 22. 1921

MEMBRES CORRESPONDANTS ETRANGERS

Messieurs

1. **Beauvois,** Corberon (France). 1880
2. **Philips, J., Henry,** Philadelphie (Etats-Unis). 1884
3. **Wallis, Henry,** Londres, Upper Norwood, Angleterre, Beauchamp Road, 9. 1884
4. **Stein, Henry,** archiviste aux Archives nationales, Paris, (France). 1894
5. **Germain de Maidy, Léon,** Nancy (France), rue Heré, 26. 1894
6. **Bredius** (D^r) **A.,** ancien conservateur du Musée Mauritshuis, La Haye (Pays-Bas), Villa Evelyne, Monaco 1896
7. **Montero, Bélisario,** consul-général de la République Argentine, Berne. 1896

8. **Santiago de van de Walle,** avocat, Madrid (Espagne) 1896
9. Dʳ **Lopes,** consul général, Lisbonne (Portugal). 1896
10. **Valentin du Cheylard, Roger,** ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar, (Drôme), France. 1897
11. **Rocchi, Enrico,** colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897
12. **Cust, Lionel,** ancien directeur de la Royal Gallery, Datchet-house Windsor, Datchet (Angleterre). 1898
13. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg hollandais. 1906
14. **Serra y Larea (de),** consul général d'Espagne, Paris. 1901
15. **Andrade (Philoteio Pereira d'),** San-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901
16. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, rue de Mirande. 1901
17. **Vasconsellos** (Dʳ **José Leite de**), Bibliotheca national, Lisbonne. 1901
18. **Uhagon y Guardamino,** marquis de Laurencin **(Francisco de),** président de la Real Academia dela historia, Madrid, calle de Serrano, 24. 1902
19. **Calore, (Pier Luigi),** inspecteur royal des monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie) 1902
20. **Pereira de Lima, J. Mr.,** Lisbonne, rue Douradores, 140. 1902
21. **Vasconcellos (Joaquim de),** directeur du Musée industriel, Celcofeita, Porto. 1903
22. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldoch, (Wests, Angleterre). 1905
23 **Braun S. J.** (R. P. **Joseph**), Luxembourg 1908
24. **Mély (F. de),** Paris, rue de la Trémouille. 1908
25. **Rodière, Roger,** Montreuil-sur-Mer, (France). 1908
26. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, Roubaix (Nord France), rue Dammartin, 14. 1908
27. **Baldwin Brown, G.,** professeur d'histoire de l'art à l'Université, Edimbourg, George Square, 49. 1906

28. **Vitry, Paul,** conservateur aux Musées nationaux, Paris, avenue des Sycomores, 15bis. 1908

29. **Juten, G. C. A.,** (l'abbé), directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Bréda. 1908

30. **Holwerda j^r^ (Dr J. H.),** conservateur du Rijksmuseum van Oudheden, Leiden. 1908

31. **Lehman,** (D^r^), directeur du Musée suisse, Zurich. 1908

32. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayole par Toscane (Dordogne). 1908.

38. **Riemsdyck, (B. W. F. van),** président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, Amsterdam, 21, Hobbemastr. 1908

34. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, Upper Fitz Williamstreet. 1908

35. **Friger, Robert,** président de la Société archéologique du Maine aux Talvasières, près Le Mans. 1908

36. **Bauchesne** (marquis de), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne). 1908

37. **Arlot de Saint Saud** (comte **d'**), château de la Valouse, par la Roche-Calais (Dordogne). 1908

38. **Mâle, Emile,** Directeur de l'Institut Français à Rome, Paris rue de Navarre, 11. 1908

39. **Cadalfach, Puig y,** architecte, Barcelone, Carrer de les Cortes Catalanes, 604 1909

40. **Thompson, Henri Yates,** Londres, W., Sportman Square, 14. 1909

41. **Bilsen, J.,** Hull, vice-président du Royal archaeological Institute, Hessle (Yorkshire). 1909

42. **Reber, B.,** Genève, Cour Saint-Pierre, 3. 1909

43. **Gargan** (baron **de**), château de Perch, (Lorraine-France). 1911

44. **Dubois, Pierre,** Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24. 1912

45. **Smits** (**Dr Xav.**), secétaire de la Commission des Monuments du Brabant septentrional, Goirle par Tilburg. 1912

46. **Saint-Léger, (Alex. de)**, professeur à l'Université, Lille, rue de Paris, 60. 1912

47. **Colenbrander, Herman Th.**, professeur à l'Université de Leyde, secrétaire de la Commission royale d'histoire, La Haye, Frankenslag, 129. 1912

48. **Van Riemsdyk**, archiviste général honoraire du royaume, La Haye. 1912

49. **Montégut, (H. de)**, château des Ombrais, par la Rochefoucauld. 1912

50. **Ferreira Pinto Nineu**, secrétaire de l'Instituto historico et géographico Parahybano do Norte (Brésil). 1912

51. **Jan Kalf** (Dr), directeur de la Rijkscommissie van monumenten, La Haye, Stationlaan, 82. 1912

52. **Esperandieu** (commandant), correspondant de l'Institut, conservateur des Musées archéologiques, Nîmes. 1913

53. **Serbat, Louis**, Valenciennes. 1913

54. **Theodore, Emile**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, rue Solférino, 197. 1920

55. **Welther, Thimothée**, notaire à Metz. 1920

56. **Lalance**, chef d'escadron, Nancy, rue de l'Atrie, 2. 1920

57. **Prud'homme, I. G.**, musicologue, Paris, rue Lauriston, 9. 1920

58. **Roosval** (Dr **Johann**), professeur à l'Université de Stockholm, Stockholm, Novi Melartstraed, 24. 1920

59. **Liano Roza de Ampudia (Aurelio de)**, Ovideo. 1920

60. **Deshouillères, Fr.**, directeur adjoint de la Société française, d'archéologie, Paris, rue de la Tour, 40. 1920

61. **Thiolier, Noël**, St-Etienne (Loire), rue du Général Foy, 10. 1920

62. **Urquhard, M. F. F.**, professeur d'histoire, Baliol Collège, St-Gilles, Oxford. 1920

63. **Bauchond, Maurice**, avocat, Valenciennes. 1920

64. **Cagnat, H.**, professeur au Collège de France, Palais de l'Industrie, Paris, rue Mazarine, 3. 1920

65. **Prou, Maurice**, directeur de l'École des Chartes, Paris, rue Madame, 75. 1920

66. **Reinach, Salomon,** conservateur du Musée de St-Germain-en-Laye, membre de l'Institut, Boulogne-sur-Seine, Paris, avenue Victor Hugo, 16. 1920

67. **Martha, Jules,** professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, Paris (VI), rue de Bagneux, 16. 1920

68. **Rovere** (Dr **Lorenzo**), Turin, Corso Montevecchio, 52. 1920

69. **Bancherau, Jules,** Orléans, quai Barentin, 6. 1920

70. **Lazaro, José,** Madrid, Serrano, 114. 1921

71. **Pfilster, Christian,** doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. 1921

72. **Rocheblave, Samuel,** ancien professeur d'histoire de l'art, à l'Université de Strasbourg. 1922

73. **Dornellas (Alfonso de),** Patentes-Lisbonne, Travessa de S. Sebastio, 11. 1922

74. **N. M. Balanos,** directeur du service de conservation des monuments antiques et historiques, Athènes, place St-Georges, 7. 1922

75. **Forrer** (Dr **R.**), conservateur en musée des antiquités préhistoriques gallo-romaines et mérovingiennes, Palais de Rohan, Strasbourg. 1922

76. **Aubert, Marcel,** directeur de la Société française d'archéologie, Paris (VII), cité Vanneau, 8. 1925

77. **Bréhier, L.,** professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, Chamalières (Puy du Dôme), avenue de Royat, 12. 1925

78. **Andrieu** (colonel), Dijon, boulevard Thiers, 27. 1925

79. **Hoynck van Papendrecht, A.,** conservateur du Musée d'antiquités, Rotterdam, Matthenesserlaan, 226. 1925

80. **Réau, Louis,** président de la Société de l'Histoire de l'Art, français, Paris (XVI), rue de la Faisanderie, 54. 1925

81. **Vaes, (Mgr.),** secrétaire de l'Institut historique belge, Rome, Piazza Rusticucci. 1926

82. **Malcom Lets,** London N. W., 11, West Heath Drive, 27, Golders Green. 1927

83. **Schaeffer,** conservateur au Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg. 1927

84. **Van Giffen** (Dr), professeur à l'Institut biologique et archéologique de l'Université de Groningue. 1928

85. **Siret, Louis,** ingénieur. 1929 (1888)

PERSONNES MORALES CORRESPONDANTES (1).
(Echanges de publications, etc.)

BELGIQUE.

B. **Institut archéologique du Luxembourg,** Arlon.
A.B. **Cercle archéologique,** rue des Hauts Degrés, Ath.
B. **Analecta Praemonstratensia,** Norbertyner Abdij, Averbode.
A.B. **Société d'émulation,** rue Neuve, 18, Bruges.
A.B. **Académie royale de Belgique,** Bruxelles.
Commission royale des Monuments et des Sites, Bruxelles.
Commission royale d'Histoire.
Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances.
Biographie Nationale
B. **Académie royale de Médecine,** Bruxelles.
B. **Société royale Belge de Géographie,** rue de la Limite, 46, Bruxelles.
A.B. **Société royale d'Archéologie de Bruxelles,** rue Ravenstein, 11, Bruxelles.
A.B. **Société royale de numismatique,** Palais des Académies, Bruxelles.
A.B. **RR. PP. Bollandistes,** Boulevard St-Michel, Bruxelles.
A.B. **La Terre Wallonne,** Rue de Montignies, 72, Charleroi.
B. **Société Royale paléontologique et archéologique,** Boulevard Jacques Bertrand, Charleroi.
B. **Cercle archéologique,** Enghien.
A.B. **Koninklijke Vlaamsche Akademie,** Gent.

(1) **A** signifie: envoie des Annales — **B:** envoi du Bulletin

A.B. **Ecole des Hautes Etudes,** Quai au Blé, 16, Gand.

B. **Société d'Histoire et d'Archéologie,** Gand.

B. **Cercle Historique et Archéologique,** Hal.

B. **Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts,** rue Rioul, 11, Huy.

B. **Institut archéologique Liégeois,** Liége.

A.B. **Bibliothèque de l'Université,** Place du Peuple, Louvain.

A.B. **Cercle archéologique littéraire et artistique de Malines,** rue du Ruisseau, 11, Malines.

B. **Mechlinia,** Malines.

A.B. **Abbaye de Maredsous** (par Maredret).

A.B. **Cercle archéologique,** 37, rue de Nimy, Mons.

B. **Société des Sciences, des Arts et des Lettres,** avenue d'Havré, 20. Mons.

A.B. **Société archéologique,** Musée Archéologique, Namur.

B. **Cercle archéologique du Pays de Waes,** St-Nicolas (Waes).

A.B. **Cercle archéologique,** Termonde.

B. **Société scientifique et littéraire du Limbourg,** Tongres.

A.B. **Société royale historique et archéologique,** Tournai.

A.B. **Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire,** rue Laoureur, 54. Verviers.

ALLEMAGNE.

B. ***Historische Verein für Schwaben und Neubourg,** Augsbourg Bavière.

A.B. ***Verein von Altertumsfreunden in Rheinland,** Bonn.

A.B. ***Hessische Landes Universitätsbiblioth.,** Giessen.

B. ***Thuringisch-Sächsischen Verein,** Halle a.d. S.

A.B. ***Redaktion der Neuen Heidelberger Jahrbücher,** Heidelberg.

A.B. ***Königliche Sächsische Academie der Wissenschaften,** Leipzig.

B. ***Historischer Verein von Operpfalz und Stadtamhof,** Regensburg (Bavière).

* L'astérique signifie: par l'intermédiaire du Service des Echanges internationaux.

A.B. ***Gesellschaft für Nützliche Forschungen,** Provincial Muzeum, Trier.
B. ***Verein für Nassauische Altertumskunde,** Wiesbaden.

ANGLETERRE.

B. **The Cambridge antiquarian Society,** Cambridge.
A.B. **Royal Historical Society,** Russel Square, 22, London, C. 1.
A.B. **Victoria and Albert Museum,** South Kensington, London, S.W. 7.

INDES ANGLAISES.

A.B. **Superintendant archeological Survey,** Burma.
A.B. **Office of the Director general of Archeology India,** Simla.

AUTRICHE

A. ***Oberösterreischischer Musealverein,** Linz. a.d. Donau.
A.B. ***Akademie der Wissenschaften,** Wien.

AZERBAIDJAN.

B. ***Société d'exploration,** Bakou.

BRESIL.

B. ***Institut archéologique, historique et géographique,** Pernambouc.
B. ***Museu Nacional,** Rio de Janeiro.

CANADA.

A.B. ***Numismatic and antiquarian Society,** Château de Ramezay, Montréal.

DANEMARK

B. ***Société royale des Antiquaires du Nord,** Copenhague.

ESPAGNE.

A.B. ***Institut d'estudis Catalans,** Bibliotheca de Catalunga, Palau de la Diputacio, Barcelona.

B. ***Real Academia das Siiencas,** Madrid.

A.B. ***Real Academia de la Historia,** Madrid.

A.B. ***Direction de la Revista de archivos, bibliothecas y museos,** Paseo de Recoletos, 20, Madrid.

A.B. ***Sociedad arqueologica Luliana,** Palma de Mallorca (Ile Majorque)

B. ***Real Sociedad Archeologica Tarraconense,** Tarragona.

ETATS-UNIS.

A.B. ***New-York State Library, Albany** (New-York).

A.B. ***The University of Californian Library, Exchange department,** Berkeley, California.

B. ***American Academie of Arts and Sciences,** Newburystreet, 28. Boston.

B. ***Peabody Museum of American Archaology and Ethnology,**

B. ***Cincinati museum association,** Eden Park (Cincinnati-Ohio), Cambridge, Mass.

B. ***Connecticut Academy of arts and Sciences, New-Haven** (Connecticut).

A. ***Yale University Library,** New-Haven.

A.B. ***New-York Public Library, Office of the Director,** Fifth Avenue, 476, New-York.

A. ***The American philosophical Society,** South Fifth Street, 104, Philadelphie.

A.B. ***Washington University,** St-Louis.

A.B. ***Bureau of Ethnology,** Smithson Institution, Washington.

FINLANDE

A.B. **Société finlandaise d'archéologie** (Suomen muinastoyhdistys). (Helsinki), Helsingfors.

FRANCE

A.B. ***Société d'Emulation,** Abbeville.

B. ***Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres,** Musée Arbaud, rue du 4 septembre, 2a, Aix.

B. ***Bibliothèque, Facultés,** Aix-en-Province.

A.B. ***Société des Antiqcités de Picardie,** rue Gloriette, 1, Amiens.

A.B. ***Société nationale d'agriculture, sciences et arts,** de et à Angers.

A.B. ***Société des Lettres, Sciences et Arts,** Bar-le-Duc.

B. ***Société d'histoire d'archéologie et de littérature,** Beaune.

A.B. ***Société d'Emulation du Doubs,** Besançon.

B. ***Société archéologique, scientifique et littéraire,** Bezier.

B. ***Académie d'Hippone,** Bone.

B. ***Société archéologique,** Bordeaux.

B. ***Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres,** Caen.

B. ***Société des antiquaires de Normandie,** Caen.

B. ***Société d'émulation pour les sciences ,arts et belles-lettres,.** Cambrai.

B. ***Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,** Chambery.

B. ***Société nationale académique,** de et à Cherbourg.

A.B. ***Société historique,** Compiègne.

B. ***Société archéologique** du département de Constantine.

B. ***Académie des sciences, arts et belles-lettres,** Dijon.

B. ***Commission des Antiquités du Département de la Côte d'Or,** Dijon.

B. ***Société nationale d'agriculture, sciences et arts,** Douai.

B. ***Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences,** Dunkerque.

B. ***Comité d'études histor. et scientif. de l'Afrique occidentale française,** Gorée.

B. ***Académie Delphinale,** Grenoble.

B. ***Société Havraise d'études diverses,** Le Hâvre.

B. ***Société des sciences de l'agriculture et des arts,** Lille.

A.B. ***Société d'études de la province de Cambrai,** rue Jacquemard, Giélée, 96, Lille.

B. ***Société Archéologique, Tarn et Garonne,** Montauban.

B. ***Académie des sciences, belles-lettres et arts,** au Palais des Arts, Lyon.

B. ***Bulletin historique du diocèce de Lyon,** Place de Fourvière, 11, Lyon.

A.B. ***Académie des Arts, Sciences, etc.,** Hôtel Senécé, Mâcon.

B. ***Académie des Sciences,** Metz.

B. ***Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine,** Metz.

B. ***Société Archéologique,** Tarn et Garonne, Montauban.

B. ***Société Archéologique,** Montpellier.

A.B. ***Académie des sciences et lettres,** Montpellier.

B. ***Académie de Stanislas,** Nancy.

B. ***Société d'archéologie de Lorraine,** Nancy.

B. ***Société archéologique et historique de l'Orléannais,** Orléans.

A.B. ***Institut de France,** 110, rue de Grenelle, Paris (VII°)

A.B. ***Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,** Paris.

A.B. ***Comité des travaux historiques et scientifiques,** Paris.

A.B. ***Société Française d'Archéologie, Bulletin Monumental,** Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli Paris.

A.B. ***Société des Antiquaires de France,** Paris.

A.B. ***Bibliothèque nationale d'Art et d'Archéologie (Université de Paris,** rue Berryer, 11, Paris (VII°)

A.B. ***Bibliothèque de l'Institut catholique de France,** rue Vaugirard, 74 Paris.

A.B. ***Gazette des Beaux-Arts,** Boulevard St-Germain, 106, Paris (VI°)

A.B. ***Polybiblion,** revue bibliographique universelle, rue St-Simon, 5, Paris.

A. ***Notes d'Art et d'Archéologie,** rue de l'Abbaye, 13, Paris (65°) Société de St-Jean.

B. ***Société historique et archéologique de Périgord,** Périgueux.

B. ***Société des antiquaires de l'Ouest,** Poitiers.

B. ***Académie des sciences, belles-lettres et arts,** Rouen.

A.B. ***Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,** Saintes.

A.B. ***Société des antiquaires de la Morinie,** Saint-Omer.

A.B. ***Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin,** Strasbourg.

A.B. ***Société pour la conservation des monuments historiques,** Strasbourg.

B. ***Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres,** Toulouse.

B. ***Société archéologique du Midi de la France,** Toulouse.

A.B. ***Société archéologique de la Touraine**, Tours.
B. ***Société archéologique de la Drôme**, Valence.

GRECE.

A. **Académie d'Athènes.**

HOLLANDE.

A. ***Koninklijk Oudheidkundig Genootschap**, Rijksmuseum, Amsterdam.
A.B. ***Koninklijke Akademie van Wetenschappen**, Amsterdam.
A.B. ***Bataviaansch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen**, Koningsplein, West, 11, Batavia.
A.B. ***Genealogisch Heraldiek Genootschap „de Nederlandsche« Leuw"** Bleyenburg, 5, 's Gravenhage.
B. ***Tijdschrift voor Geschiedenis**, Groningen.
B. ***Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant**, 's-Hertogenbosch.
A.B. ***Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde**, Leiden.
B ***Rijksmuseum van Oudheden**, Leiden.
B ***Société Historique et Archéologique**, Maastricht
B. ***Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen**, Middelburg.
B. ***Rotterdam**, Museum van Oudheden.
A.B. ***Universiteitsbibliotheek (Historisch Genootschap)**, Utrecht.

IRLANDE

A.B. **Royal Irish Academy**, Dublin.
A.B. ***Royal Society of Antiquaries of Ireland**, Dublin.

ITALIE.

A. ***Societa di storia patria per la Sicilia Orientale**, Catania.
A.B. ***R. Instituto Lombardo di scienze et lettere**, Milan.
A.B. ***R. Academia di Archeologia, lettere et belle arte**, Naples.
A.B. ***Universita Toscane**, Pise.
A.B. ***Institut Historique Belge de Rome**, Piazza rusticucci, 18 Rome (13).
A.B. ***Bibliothèque du Vatican**, Via Cola di Rienzi, 190, Rome.

A.B. ***R. Academia dei Lincei,** Via della Lungara, 10, Rome.
A. ***Societa piemontese di archeologia et belle arti,** Via Napione, 2. Torino.

JAPON.

B. ***The Tokio Imperial University,** Tokio.

LETTONIE.

B. ***Administration des Monuments** (Ministère de l'Instruction publique), Voldémara réla, 36a, Riga.

LUXEMBOURG.

B. ***Institut royal Grand Ducal Luxembourgeois,** Luxembourg.

NORVEGE.

B. ***Université royale de Norvège,** Oslo.

POLOGNE.

A.B. ***Polska Academja Umiejetnosci,** Cracovie.

PORTUGAL.

A.B. ***Museu Ethnologico Portugues,** Belem.
B. ***Academia Real das Sciencias,** Lisbonne.
A.B. ***Associaça dos arquaeologos portugeses. Edificio historici de Carmo,** Lisbonne.

SUEDE.

A.B. ***Société archéologique et historique de Gothembourg et Bohuslâu** Gothembourg.
A.B. ***Université de Lund,** Lund.
A.B. ***Académie royale d'histoire et des antiquités,** Stockholm.
A.B. ***Université royale,** Upsala.

SUISSE.

A.B. ***Histor. u. Antiquar.-Gesellschaft,** Universitätsbibliothek, Basel.

A.B. ***Musée d'art et d'Histoire,** Genève.

A.B. ***Société d'histoire et d'archéologie de Genève,** rue Calvin, 12, Genève.

B. ***Schweizerische Gesellschaft für Urgeschichte,** Frauenfeld.

SYRIE.

B. **Académie Arabe,** Ministère de l'Instruction publique, Damas.

UKRAINE

B. **Académie des Sciences, Comité archéologique,** Kiev.

URUGUAY

B. ***Direction générale de statistique de l'Uruguay,** Montevideo.

YOUGOSLAVIE.

B. ***Revue «Narodna Starina»,** post. pret. 14, Zagreb VI.

B. ***Hrvatski Narodni, Etnografski Musej,** Mazuranicev txf 27, Zagreb

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1929

MESSIEURS,

L'année 1929 a été pour l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, comme pour tout le pays, une année de préparation à la célébration du centenaire de notre indépendance nationale et, en particulier, à la façon toute spéciale dont il a été donné à notre compagnie de participer à cette célébration: l'organisation d'un Congrès historique et archéologique.

Sous la présidence vigilante du chevalier Lagasse de Locht, cette pensée a dirigé notamment les élections vice-présidentielles pour 1929; c'est-à-dire présidentielles pour 1930. M. Soil de Moriamé, à qui du reste cet honneur avait été promis dès 1905, a été porté au fauteuil par acclamations le 16 juin 1929.

Le secrétaire et le trésorier ont été réélus, par acclamations aussi, pour un terme de trois ans au cours de la séance du 4 août; mais un malaise prolongé a malheureusement forcé M. E. Van Heurck à donner sa démission le 13 octobre. Le même jour, M. Georges Hasse a été désigné pour le remplacer en qualité de trésorier.

La commission des publications a été provisoirement réorganisée le 16 juin. MM. G. Hasse et Van Puyvelde ont été appelés à y remplacer MM. Paul Bergmans et le colonel De Witte.

Ont été proclamés membres d'honneur de l'Académie, le 16 juin, MM. le baron Holvoet, gouverneur de la province d'Anvers et Fr. Van Cauwelaert, bourgmestre d'Anvers.

Pour combler les vides de nos listes de membres — vides qu'a encore accrus le déplorable décès de M. J. P. Waltzing, professeur émérite à l'Université de Liége, auteur de multiples travaux de critique et membre correspondant de notre Académie depuis 1902, ainsi que celui de M. Edgard de Marneffe, conservateur honoraire aux Archives Générales du Royaume, auteur de publications d'ordre toponymique ou archivistique et correspondant de notre compagnie depuis 1912 — ont été élus *membre titulaire:* M. Van Bastelaer, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles (7 avril) et *membres correspondants régnicoles :* MM. G. Caroly, avocat à Anvers (3 février), Paul Faider, professeur à l'Université de Gand (7 avril) ; Closson, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles (7 avril) ; Rahir, conservateur honoraire aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles (7 avril) ; Paul Lacoste, professeur à l'Institut de Sciences sociales de l'Université de Lille (13 octobre) ; Jacques Breuer, attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire (13 octobre) ; Me M. Crick-Kuntziger, attaché aux mêmes musées (13 octobre) ; M. d'Hoop, conservateur aux Archives générales du Royaume (13 octobre).

Parmi nos correspondants étrangers nous avons perdu M. Charles Mathis, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Niederbronn-les-bains.

L'Académie a tenu à montrer sa vitalité en déléguant au Congrès archéologique de Toulouse M. Paul Saintenoy. Elle s'est réunie en séances de membres titulaires ainsi qu'en séances générales les dimanches 3 février, 7 avril, 16 juin, 4 août, 13 octobre, 1 décembre et 19 janvier. Ces séances ont eu lieu l'après-midi, alternativement à Anvers et à Bruxelles.

Au cours des séances générales les communications suivantes ont été entendues :

du Président: *La Commission royale des Monuments et des Sites et la loi sur la protection des monuments et des sites* (3 février) ; de M. de

Behault de Dornon: *Un portrait d'Otto Venius provenant de la collection Félix Stappaerts* (3 février); de M. Paul Rolland: *Roger de la Pasture (Van der Weyden) est-il le „Maître de Flémalle"* (3 février); de M. Jean Gessler: *Notes d'épigraphie critique* (7 avril); du comte Jos. de Borchgrave d'Altena: *Décors d'intérieurs mosans anciens* (7 avril); de M. Cam Tulpinck: *Le portrait de Martin Van Nieuwenhove à Bruges* (16 juin); de M. Maurice Sabbe: *Démêlés des Moretus avec les Pères Jéronymites de l'Escurial* (16 juin); de M. Baudouin van de Walle: *Textes dramatiques égyptiens récemment découverts* (16 juin); du baron Pierre Verhaegen: *Le Polyptyque du „Jugement dernier", à Beaune* (4 août); de M. Joseph Destrée: *Sculptures de Tournai de la fin du XIVe et du XVe siècle* (4 août); de M. Paul Saintenoy : *Le Congrès français d'Archéologie de Toulouse* (13 octobre); de M. Paul Faider: *L'abbaye de Saint-Denis (Mons) et sa bibliothèque* (3 octobre); de M. Leo Van Puyvelde : *La dernière œuvre de Jean Van Eyck* (1r décembre); de M. G. Van Doorslaer : *Jean Richefort et Noël Baudouin, musiciens compositeurs du début du XVIe siècle* (1r décembre).

De plus, certaines visites ont été organisées sous la conduite obligeante et érudite de trois de nos membres : 1°) le 3 février, à 11 heures, visite à l'Exposition Jacques Jordaens, organisée par M. A. J. J. Delen, conservateur-adjoint du Musée Plantin-Moretus; 2°) le 16 juin, à 11 heures, visite de la Galerie anversoise de l'Institut St-Ignace (documents graphiques anciens et modernes), organisée par le R. P. Ferdinand Peeters S. J. ; 3°) le 4 août après-midi, visite des chantiers d'agrandissement des Musées royaux du Cinquantenaire, sous la conduite de M. Jean Capart, Conservateur en chef.

La Commission des Publications s'est réunie le 4 août et le 13 octobre.

Une réunion supplémentaire de la Commission des Publications et des membres titulaires a eu lieu le 19 janvier à Bruxelles, en vue d'étudier les dispositions nouvelles proposées au sujet des publications de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Entre temps deux volumes de nos collections ont paru : le Bulletin de 1928 et le T. V de la 7e série de nos Annales.

Le Bulletin a publié les études suivantes:

Paul Saintenoy: *Le Congrès International Etrusque de Florence en 1928.*

Baron Pierre Verhaegen: *L'architecture au Congrès de la Société française d'Archéologie à Dijon.*

Jean Gessler : *Notes critiques d'épigraphie.*

Le Tome LXXV de nos Annales porte la table ci-dessous:

Fernand Donnet et Paul Rolland: *L'influence artistique d'Anvers au XVIIIe siècle.*

Léon Le Febve de Vivy: *Une terre neutre en Ardenne au XVIIIe siècle : Bertrix.*

Albert Visart de Bocarmé: *De l'origine de quelques types monétaires belges.*

Paul Rolland: *Topographie tournaisienne gallo-romaine et franque: l'enceinte antique, le palais des rois francs, le mallus.*

Le Bulletin 1929 est à l'impression. Ce sera vraisemblablement le dernier spécimen d'une forme de publication qui sera remplacée, dès 1930, ainsi que sa forme jumelle: les Annales, par une Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art dont l'Académie royale d'Archéologie de Belgique prend en mains la direction.

Anvers, le 2 février 1930.

Le secrétaire,
PAUL ROLLAND

PROCÈS-VERBAUX

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES
DU 3 FEVRIER 1929.

Après une visite de l'Exposition Jacques Jordaens, faite le matin, à 11 heures, au Musée Plantin-Moretus, sous l'aimable conduite de notre confrère M. A. J. J. Delen, la séance s'ouvre à 2 heures, à Anvers, dans les locaux de l'Académie Royale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. A. Visart de Bocarmé, président.

Sont présents : MM. le chevalier Lagasse de Locht, vice-président; Rolland, secrétaire; Van Heurck, trésorier; Bautier, de Behault de Dornon, De Ridder, Hasse, Kintsschots, Michel, Pâris, Saintenoy, Stroobant, Van den Borren, Van Doorslaer, Van Puyvelde, l'abbé Philippen, Bergmans, Soil de Moriamé, et Tahon, membres.

Sont excusés: Mgr. Lamy O. P.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre est lu et adopté sans observations.

M. Saintenoy fait part de la nécessité de nommer un universitaire d'origine flamande à la vice-présidence pour 1929, c'est-à-dire, en fait, à la présidence pour 1930, présidence qui entraînera celle du Congrès de la Fédération historique et archéologique, qui se tiendra à Anvers, l'année prochaine. Après un long échange de vues, le nom de M. Hulin de Loo, professeur à l'Université de Gand, mis en avant par M. Saintenoy, est adopté par l'assemblée. M. Saintenoy propose

également de nommer membre de l'Académie M. Caroly, avocat à Anvers, qui ne peut manquer de rendre de grands services à la Compagnie à l'occasion du congrès précité. Par dérogation aux statuts, M. Caroly est immédiatement nommé membre correspondant régnicole.

M. Saintenoy entretient encore l'assemblée des dispositions de la Fondation Universitaire à l'égard de l'Académie d'Archéologie et des conditions que cette Fondation mettrait à l'octroi d'un important subside. On décide de remettre la question à un prochain ordre du jour.

On décide également de voir porter à un prochain ordre du jour la reconstitution de la Commission des Publications.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
A. VISART de BOCARME

* * *

SEANCE DU 3 FEVRIER 1929

La séance s'ouvre à 3 h. dans les locaux de l'Académie Royale des Beaux-Arts à Anvers, sous la présidence de M. A. Visart de Bocarmé, président.

Sont présents : MM. le chevalier Lagasse de Locht, vice-président; Rolland, secrétaire; Van Heurck, trésorier; Bautier, de Behault de Dornon, De Ridder, Hasse, Kintsschots, Michel, Pâris, Saintenoy, Stroobant, Van den Borren, Van Doorslaer, Van Puyvelde, membres titulaires; MM. le comte de Borchgrave d'Altena, Delen, A. Joly, R. P. Peeters S. J., Van Schevensteen, Tulpinck, baron Van Zuylen van Nyevelt, membres correspondants régnicoles.

Sont excusés : M. Jules Destrée, membre d'honneur; Mgr. H. Lamy, MM. l'abbé Philippen, Bergmans, Soil de Moriamé, Tahon, membres titulaires; Leuridan, Ganshof, R. P. de Moreau S. J., Sabbe, Velge, membres correspondants régnicoles.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie d'Archéologie à MM. Van Puyvelde et Marcel Laurent, promus officiers de l'Ordre de Léopold, à M. Van den Borren, promu officier de l'Ordre de la Couronne, à M. Losseau, nommé chevalier de l'Ordre de Leopold, et à M. l'abbé Philippen, nommé chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 2 décembre qui est approuvé.

Lecture est également faite par le secrétaire et le trésorier de leurs rapports respectifs sur l'exercice 1928. Ces rapports aussi sont adoptés.

Après quelques mots de remerciements à la compagnie, M. Visart de Bocarmé cède le siège présidentiel au Chevalier Lagasse de Locht qu'il félicite.

Le chevalier Lagasse de Locht remercie son prédécesseur ainsi que tous les confrères. Il prend pour sujet d'allocution inaugurale : *La Commission royale des Monuments et des Sites et la loi sur la protection des Monuments et des Sites*. Il détaille les rôles artistique, historique et scientifique de la Commission dont il relate la fondation, définit les fonctions — purement consultatives —, explique la constitution et parcourt l'histoire en s'attachant aux figures des anciens présidents. Il expose l'économie du projet de loi déposé récemment par M. le Ministre Vauthier. Sur sa proposition, l'Académie d''Archéologie, témoignant toute sa satisfaction pour le grand pas qui vient d'être fait dans le domaine de la conservation de nos richesses historiques et naturelles, décide d'adresser ses félicitation à MM. le Premier Ministre, le Ministre des Sciences et des Arts et le Ministre de la Justice.

M. de Behault de Dornon fait ensuite une communication sur une miniature, représentant un portrait d'Otto Venius, qui est en sa posession et qui provient de la collection de Felix Stappaerts. Il compare ce portrait à celui d'Otto Venius, peint par sa fille, qui se trouve au Musée de Bruxelles. Il émet certaines hypothèses sur l'origine de la pièce qu'il étudie.

M. Rolland aborde ensuite la question: *Roger de la Pasture (van der Weyden) est-il le „Maître de Flémalle"?* Analysant les deux derniers travaux sur la matière, ceux de MM. Renders et Jamot, il y trouve des défauts considérables de méthode. La critique technique peut, en

effet, laisser subsister l'hypothèse de deux artistes comme admettre celle d'un seul peintre. La documentation archivistique, d'autre part défend absolument de dédoubler l'entité Roger de la Pasture entre un Roger et un Rogelet.

Le président félicite M. Rolland et un échange de vues entre ce dernier et MM. Van Puyvelde, Edouard Michel et le R. P. Peeters se produit.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 7 AVRIL 1929

La séance s'ouvre à 2½ heures au Musée Royal des Beaux-Arts à Bruxelles, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présent: MM. Van Heurck, trésorier; comte d'Aerschot, de Behault de Dornon, De Ridder, Jos. Destrée, Marcel Laurent, abbé Philippen, Soil de Moriamé, Tahon, Van Doorslaer, Visart de Bocarmé, membres.

Se sont excusés: MM. Rolland, secrétaire; Bautier, Comhaire, E. Michel, Pâris, Sibenaler, Van den Borren et Van Octroy, membres.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Hulin de Loo n'acceptant pas la charge de vice-président pour 1929.

L'élection d'un vice-président, pour 1929, nécessitée par le désistement de M. Hulin de Loo, est remise à la séance du mois de juin.

M. Van Bastelaer est élu membre titulaire.

On procède ensuite à l'élection de 3 membres correspondants régnicoles Sont élus: au premier tour: MM. Faider, professeur à l'Université de Gand, et Closson, professeur au Conservatoire royal de Bru-

xelles; au second tour: M. Rahir, conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DU 7 AVRIL

La séance s'ouvre à 3 heures au Musée Royal des Beaux-Arts à Bruxelles sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Van Heurck, trésorier, comte d'Aerschot, de Behault de Dornon, De Ridder, Jos. Destrée, Marcel Laurent, abbé Philippen, Soil de Moriamé, Tahon, Van Doorslaer, Visart de Bocarmé, membres titulaires; comte Jos. de Borchgrave d'Altena, Gessler, Joly, Sander Pieron, chanoine Puissant, Velge, membres correspondants régnicoles.

Se sont excusés: MM. Rolland, secrétaire; Bautier, Comhaire, E. Michel, Pâris, Sibenaler, Van den Borren et Van Ortroy, membres titulaires; Delen, Ganshof, P. de Moreau S. J., P. Peeters, Tulpinck, baron Verhaegen, membres correspondants régnicoles.

En l'absence du secrétaire, la parole est immédiatement donnée à M. Jean Gessler qui communique à la compagnie des *Notes d'épigraphie critique.*

M. Jean Gessler étudie quelques inscriptions, la plupart reproduites dans les Catalogues des collections conservées au Musée du Cinquantenaire, dressés par M. H. Rousseau.

Se basant d'abord sur le *Catalogue descriptif des reproductions en galvanoplastie*, il nous montre comment des inscriptions circulaires, mal coupées, peuvent donner lieu à des lectures impossibles qu'il convient de rectifier; il étudie ensuite quelques épitaphes reproduites dans le *Catalogue*

descriptif des frottis de tombes plates; il y signale et corrige des erreurs de transcription qui rendent ces épitaphes partiellement inintelligibles. Enfin, après un essai d'interprétation d'une dédicace énigmatique sur vitrail, à la cathédrale de Chartres, il montre, par un exemple typique, jusqu'où la manie des conjectures peut mener celui qui s'y livre inconsidéremment.

Le comte Jos. de Borchgrave d'Altena fait défiler ensuite une série de projections représentant des *Décors d'intérieurs mosans anciens* qu'il commente. Il entretient ainsi l'assemblée de divers ornements que l'on trouve dans les demeures patriciennes et bourgeoises et dans les châteaux du Limbourg et de la province de Liége et du Namurois. Il examine au point de vue technique et artistique les œuvres des stucateurs, des ébénistes, des forgerons et des peintres à qui l'on doit là-bas une foule d'excellents travaux. Il mène ainsi son auditoire dans les vieux hôtels liégeois et dans nombre de châteaux entre autres à Hex, à Hamal, à Schoonbeek, à Colonster et à Aigremont. Il montre les beautés de Warfusée ,de Donceel, d'Annevoie, de Ontaine. Il ne néglige pas le Limbourg Hollandais ni la région d'Aix-la-Chapelle.

* * *

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 16 JUIN 1929.

La séance s'ouvre à 2 heures à l'Hôtel-de-ville à Anvers, dans la salle des Mariages, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Rolland, secrétaire, De Ridder, Hasse, Pâris, abbé Philippen, Van Doorslaer, Visart de Bocarmé, Soil de Moriamé et Stroobant, membres.

Sont excusés: MM. Van Heurck, trésorier, Bautier, de Behault de Dornon, Des Marez, Kintsschots, Tahon, Van den Borren.

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances du 3 février et 7 avril, qui sont adoptés.

Le président relate un entretien qu'il a eu avec M. Van Cauwelaert, bourgmestre d'Anvers, et l'autorisation qu'il a obtenue de ce dernier de tenir dorénavant à l'Hôtel de Ville les séances que l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique tient tous les quatre mois à Anvers. Des remerciements officiels seront addressés à l'Administration communale.

Sur la proposition de M. De Ridder, M. Van Cauwelaert est proclamé membre d'honneur. Par la même occasion, le baron G. Holvoet, gouverneur de la Province d'Anvers est promu membre d'honneur.

Après un échange de vues entre le Président, MM. Philippen, Stroobant, Van Doorslaer et le secrétaire, M. Soil de Moriamé, est proclamé vice-président pour l'année 1929. Il est entendu que, par voie de conséquence, M. Soil de Moriamé ,auquel échoira la présidence en 1930, sera président du Congrès archéologique d'Anvers.

Passant à la réorganisation de la Commission des publications on y remplace MM. Paul Bergmans et le colonel De Witte par MM. Hasse et Van Puyvelde.

Sur la proposition de M. Pâris, on est d'accord pour remettre en vigueur l'article du règlement qui veut que toute communication, avant d'être publiée, soit soumise à la commission.

Le secrétaire ayant examiné le désir que les comptes rendus des ouvrages parvenus à la bibliothèque ne soient plus rédigés par lui seul mais soient, pour chaque discipline historique, confiés à des spécialistes on acquiesce à ce souhait. Il est également décidé à ce sujet que, sauf pour les ouvrages de luxe et les revues, on ne rendra compte que des études dont deux exemplaires parviendront à la bibliothèque. Un des deux exemplaires restera à cette bibliothèque, l'autre sera attribué au rapporteur. Le texte de cette décision figurera sur la couverture des publications de l'Académie.

Dix candidats sont présentés pour trois sièges de membre correspondant régnicole.

Au cours de la séance du 3 février, M. Saintenoy ayant, à propos du montant de la subvention de la Fondation Universitaire, adressé au

bureau un rapport préconisant l'insertion dans nos publications, de mémoires de personnes étrangères à l'Académie, le secrétaire, après avoir pris connaissance de ce rapport, déclare que l'Académie a depuis longtemps adopté cette manière de voir et cite quelques travaux qui ont été publiés dans ces conditions.

Malgré les démarches réitérées, la Fondation Universitaire n'a pas, pour l'exercice 1928-1929, modifié le montant de sa subvention qui continue de s'élever à 3000 frs.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DU 16 JUIN 1929

La séance s'ouvre à 3½ heures à l'Hôtel de Ville d'Anvers dans la salle des Mariages, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Rolland, secrétaire; De Ridder, Hasse, Pâris, abbé Philippen, Van Doorslaer, Visart de Bocarmé, Stroobant, membres titulaires ; Sabbe, Tulpinck, Van Schevensteen, le R. P. F. Peeters, van de Walle, membres correspondants régnicoles.

Sont excusés: MM. Van Heurck, trésorier; Bautier, de Behault de Dornon, Des Marez, Kintsschots, Tahon, Van den Borren, membres titulaires: MM. Delen, Ganshof, Hoc, P. de Moreau S. J., chevalier de Schaetzen et Velge, membres correspondants régnicoles.

Le Président fait savoir qu'à la suite d'un entretien avec M. Van Cauwelaert, bourgmestre d'Anvers, les séances anversoises de l'Académie d'Archéologie auront lieu dorénavant à l'Hôtel de Ville.

Des remercîments officiels seront adressés à l'Administration communale d'Anvers.

Le Président donne également connaissance de la nomination qui vient d'être faite, en séance des membres titulaires, de M. Soil de Moriamé, comme vice-président de l'Académie d'Archéologie pour 1929.

Le Président adresse les félicitations de la compagnie à MM. Tourneur, promu chevalier de l'Ordre de Léopold, et Faider, nommé chevalier du même ordre.

Lecture est faite par le secrétaire des procès-verbaux du 3 février et du 7 avril. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Le secrétaire donne également lecture de la correspondance qui se compose de lettres de remerciements de MM. Faider, Closson et Rahir, élus membres correspondants régnicoles, d'un faire part du décès de S. E. le cardinal Gasquet, bibliothécaire et archiviste de la Sainte-Eglise Romaine.

«L'Association française pour l'avancement des sciences» annonçant la tenue d'un Congrès au Havre en 1929, personne ne se présente pour y représenter l'Académie d'Archéologie au sein de la Sous-section d'Archéologie et d'Histoire.

„La Société du Vieux-Liége'' demandant de participer à l'érection d'un mémorial à élever à l'historien régionaliste Marecellin La garde, il est décidé de s'en tenir à la règle générale que suit l'Académie de s'abstenir de toute intervention pécuniaire.

La parole est donnée à M. C. Tulpinck qui entretient l'assemblée de certaines traces de triangulation qu'il a remarquées, à la suite d'un nettoyage, sur le *portrait de Martin van Nieuwenhove*, dû à Memlinc, à l'hôpital Saint-Jean à Bruges. M. Tulpinck ne parvient pas à s'expliquer l'utilité de ce travail mais conclut que Memlinc dût être aussi savant que peintre.

Quelques membres, dont le président et MM. Philippen et Visart de Bocarmé, expriment leur scepticisme au sujet de pareille triangulation. M. Tulpinck précise qu'il n'a fait qu'une constatation sans être arrivé à une explication.

Le président remercie et félicite M. Tulpinck.

M. Maurice Sabbe expose alors les *Démêlés des Moretus avec les Pères Jéronymites de l'Escurial.* Faisant de suggestifs emprunts aux archives du Musée Plantin, il décrit le voyage que Balthazar Moretus fit

en Espagne, en 1680, pour le recouvrement d'une dette que les Jéronymites de l'Escurial avaient contractée envers les Moretus qui les fournissaient de livres liturgiques.

Après avoir reçu les compliments du président, M. Sabbe passe la parole à M. Baudouin van de Walle, qui tient la compagnie au courant des *Textes dramatiques égyptiens récemment découverts*. M. Van de Walle montre l'importance de ces textes qui confirment les dires des voyageurs grecs et les présomptions des égyptologues sur l'existence d'une littérature dramatique en Egypte. Il étudie notamment un texte d'Abydos et un autre du Ramesseum de Thèbes, qui représentant, soit une sorte de livret d'oratorio avec récitant et acteurs, soit un guide de régisseur, tous deux empreints d'un caractère religieux et magique, mais contenant toutefois des éléments susceptibles d'évolution.

Le président remercie et félicite M. van de Walle.

La séance est levée à 4½ heures.

La séance avait été précédée, le matin, d'une visite de la «Galerie Anversoise: documents graphiques anciens et modernes» de l'Institut Saint-Ignace, sous la conduite aimable et érudite du R.P. Ferd. Peeters S. J. Assistaient à cette visite, MM. Lagasse de Locht, président, Rolland, secrétaire, Hasse, Pâris, abbé Philippen, Soil de Moriamé, Stroobant, Visart de Bocarmé et Van de Walle.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 4 AOUT 1929.

La séance s'ouvre à 2½ heures à Bruxelles dans les locaux des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Rolland, secrétaire; de Behault de Dornon, Capart, De Ridder, Jos. Destrée, abbé Philippen, Tahon, Visart de Bocarmé.

Sont excusés: MM. Van Heurck, trésorier, comte d'Aerschot, Bautier, Bergmans, Comhaire, Kintsschots, Pâris, Van den Borren, Saintenoy.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 16 juin qui est adopté sans observations.

Le secrétaire et le trésorier sont réélus par acclamations pour un terme de trois ans.

On procède à la présentation définitive des candidatures pour 3 sièges de membre correspondant régnicole. Onze candidatures sont retenues.

La séance est levée à 2 3/4 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DU 4 AOUT

La séance s'ouvre à 3 h. dans les locaux des Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire à Bruxelles, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Rolland, secrétaire, Jules Destrée, membre d'honneur, de Behault de Dornon, Capart, De Ridder, Jos. Destrée, Hasse, Hulin de Loo, Laurent, abbé Philippen, Tahon, Visart de Bocarmé, membres titulaires; Delen, Faider, Ganshof, Joly, P. Peeters S. J., Van Schevensteen, Velge et le baron Pierre Verhaegen, membres correspondants régnicoles.

Sont excusés: MM. Van Heurck, trésorier; comte d'Aerschot, Bautier, Bergmans, Comhaire, Kintsschots, Pâris, Van den Borren, Saintenoy, membres titulaires; P. de Moreau S. J., chevalier de Schaetzen et Tulpinck, membres correspondants régnicoles.

Le président fait part de l'élection de M. Paul Saintenoy en qualité de membre correspondant de l'Institut de France. Il propose de lui adresser les félicitations de l'Académie. La compagnie applaudit.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin est lu et adopté.

Lecture est également faite de lettres du baron Holvoet, gouverneur de la Province d'Anvers et de M. Van Cauwelaert, bourgmestre d'Anvers, nommés membres d'honneur.

L'Institut international de Coopération intellectuelle ayant assumé la création d'un Office central de collaboration scientifique internationale près l'Université de Paris et ayant demandé l'avis de l'Académie d'Archéologie sur l'organisation éventuelle d'un établissement similaire en Belgique, le secrétaire fait part de sa réponse qui est ratifiée par la compagnie.

La parole est donnée au baron Pierre Verhaegen qui entretient l'assemblée du *Polyptyque du „Jugement dernier" à Beaune*. L'orateur, après une description détaillée de l'œuvre étudie les problèmes de son attribution et de sa date. Pour le premier, il conclut à la paternité de Roger Van der Weyden. Quant à la seconde, il la place entre les années 1443 et 1449. Cette communication est suivie d'un long et intéressant échange de vues entre MM. Jules Destrée, Hulin de Loo, Ganshof, Marcel Laurent et Rolland.

M. Joseph Destrée, au cours d'une conférence promenade, parle ensuite de *Sculptures de Tournai de la fin du XIVe et du XVe siècle*. S'aidant de monuments originaux et de reproductions conservés au Musée, il essaie de mettre en relief certains caractères — négatifs ou positifs — de l'art lapidaire tournaisien de la fin du Moyen Age. Cette conférence donne lieu à un échange de vues entre M. Destrée et plusieurs membres.

La séance est levée à 5 heures.

Elle est suivie d'une visite des chantiers de construction des nouvelles galeries et salles du Musée sous la conduite du conservateur en chef, M. Jean Capart.

PAUL ROLLAND
Le Secrétaire,

Chevalier LAGASSE de LOCHT
Le Président,

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 13 OCTOBRE 1929

La séance s'ouvre à 2½ heures, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville d'Anvers, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Rolland, secrétaire; De Ridder, Hasse, Laurent, Pâris, Philippen, Van Doorslaer, Van Ortroy, Visart de Bocarmé, membres.

Sont excusés: MM. Bautier, de Behault de Dornon, Comhaire, Des Marez, Destrée, Kintsschots, Tahon, Van den Borren, Van Puyvelde.

Le procès-verbal de la séance du 4 août est lu et adopté.

Le trésorier, M. E. Van Heerck ayant, pour raison de sante, demandé d'être relevé de ses fonctions, et toute insistance pour le faire revenir sur sa décision étant demeurée vaine, la compagnie lui donne par acclamations, comme remplaçant M. G. Hasse. Le secrétaire transmettra à M. Van Heurck les regrets et les remerciements de l'Académie et le priera de se mettre en rapports avec M. Hasse.

Quatre sièges de membre correspondant régnicole étant vacants on décide que le premier d'entre eux sera occupé par M. Paul Lacoste, membre correspondant étranger, revenu habiter la Belgique. Les trois autres sièges sont dévolus, au premier, au second et au troisième tour de scrutin respectivement à M. Jacques Breuer, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire, à Me Crick-Kuntziger, attaché aux mêmes Musées, et à M. d'Hoop, conservateur aux Archives Générales du Royaume.

Deux membres titulaires refusant de payer la cotisation annuelle sont exclus de l'Académie.

M. Paul Saintenoy fait part des propositions de la Fondation Universitaire relatives à un projet de fusionnement des publications de sociétés belges s'occupant d'archéologie en un seul organe qui serait placé sous l'autorité de l'Académie d'Archéologie. Une forte subvention serait assurée à cette publication.

Cette proposition soulève de l'opposition et, après un long échange de vues, on décide de l'examiner au cours d'une réunion spéciale des membres titulaires qui se tiendrait à Bruxelles. Entretemps on s'informera auprès de la Fondation Universitaire dans le but d'obtenir des précisions.

La séance est levée à 2 3/4 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DU 13 OCTOBRE 1929

La séance s'ouvre à 2½ heures dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville d'Anvers, sous la présidence du chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Rolland, secrétaire; Hasse, trésorier; De Ridder, Laurent, Pâris, abbé Philippen, Van Doorslaer, Van Ortroy, Visart de Bocarmé, membres titulaires; MM. Faider, Losseau, R. P. Peeters S. J., Sabbe, Van Schevensteen, van de Walle, membres correspondants régnicoles.

Sont excusés: MM. Bautier, de Behault de Dornon, Comhaire, Des Marez, Destrée, Kintsschots, Tahon, Van den Borren, Van Puyvelde, membres titulaires; Caroly, Ganshof, P. de Moreau S. J., Chevalier de Schaetzen, Tulpinck, Vannérus, Velge, membres correspondants régnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 4 août est adopté sans observations.

Le président déplore le décès de M. Waltzing, professeur à l'Université de Liége, membre correspondant régnicole depuis 1902, et la démission de M. E. Van Heurck en qualité de trésorier. Il annonce que toute instance étant inutile, M. Van Heurck vient d'être remplacé

par M. Hasse. Viennent également d'être élus membres correspondants régnicoles M. Paul Lacoste, M. Jacques Breuer, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire à Bruxelles, Me Crick-Kuntziger, attaché aux mêmes musées et M. d'Hoop, conservateur aux Archives Générales du Royaume.

Le secrétaire donne connaissance de la correspondance qui consiste en une lettre de remerciement de M. Paul Saintenoy, à qui avaient été adressées des félicitations à l'occasion de son élection comme membre correspondant de l'Institut de France, une invitation à la réouverture du Roerich Museum, à New York, une annonce de vacance d'un poste de conservateur au Musée National de Dublin.

M. Saintenoy fait rapport sur le *Congrès français d'archéologie de Toulouse* et dépose son manuscrit en vue de son insertion dans le Bulletin de l'Académie. Le Président remercie M. Saintenoy.

M. Paul Faider parle ensuite de l'*abbaye de Saint-Denis de Mons* et principalement de *sa bibliothèque*. Après avoir exposé, en larges traits, l'histoire de cette abbaye il conte celle de sa précieuse librairie qui, à la Révolution, est passée presque complètement — c.-à-d. représentée par 4.600 volumes — à la bibliothèque de la ville de Mons. L'orateur détaille les précieux mss. à miniatures — notamment les „Confessions" de S. Augustin du scribe Lisiardus et le volume illustré par André de Nivelles, — il analyse les imprimés et, en passant, indique les influences qui ont présidé à la formation de la bibliothèque. En terminant, M. Faider offre à la bibliothèque de l'Académie un catalogue imprimé des reliures remarquables de la bibliothèque communale de Mons.

Le Président félicite et remercie M. Faider.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1r DECEMBRE 1929

La séance est ouverte à 2 heures sous la présdience du Chevalier Lagasse de Locht, président.

M. Rolland, indisposé, M. Hasse, trésorier, fait fonction de secrétaire.

Sont présents : MM. Soil de Moriamé, vice-président, Van Puyvelde, vicomte Terlinden, van den Borren, van Doorslaer, A. de Béhault de Dornon, Pâris, A. Visart de Bocarmé, Bautier, Tahon, Michel, Destrée, De Ridder.

Sont excusés: M. Rolland, secrétaire, Mgr. Lamy, MM. Kintsschots, Philippen.

M. le Président donne la parole à M. Saintenoy qui donne lecture

1°. de la correspondance échangée avec la Fondation Universitaire (lettre René Sand) et lui-même au sujet de la création d'une publication archéologique nationale et la réponse du 13 mars 1929, disant que la commission des publications examinera la demande de subside.

2°. d'une lettre du secrétaire M. Rolland à la Fondation Universitaire et d'une réponse du 15 octobre de la Fond. Univ.

3°. d'une lettre de M. Rolland à M. Saintenoy du 5 novembre 1929 et de la réponse du 6 novembre 1929.

4°. d'une lettre du 9 novembre 1929 de la Fondation Unversitaire et d'une lettre à M. Willems.

M. Saintenoy en conclut que la Fond. Universitaire ne veut pas subsidier les sociétés locales ou régionales et veut subisidier une seule publication.

Le Président résumant le débat dit qu'il est inutile de discuter aujourd'hui la proposition de M. Saintenoy et demande s'il ne faut pas d'accord avec M. Saintenoy, conférer avec toutes les Société.

M. Destrée se demande si tous les travaux étant concentrés à l'Académie Royale d'Archéologie, les bons travaux ne diminueront pas en province.

M. Van Puyvelde, d'accord en général avec la proposition Saintenoy, demande quel sera le rôlee de l'Académie vis-à-vis de la Fond. Universitaire.

M. le Président propose une réunion sous la direction de l'Académie, mais avec un programme.

M. De Ridder approuve cette idée.

M. Van Doorslaer demande que les Sociétés locales soient éclairées avant tout.

Résolutions: 1°. une commission composée du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier et des membres de la commission des Publications se réunira dans le plus bref délai pour soumettre un programme à une réunion ultérieure des membres titulaires et des délégués des sociétés locales et provinciales d'archéologie;

2°. le programme sera discuté et modifié dans une réunion des membres titulaires et des délégués des sociétés provinciales et locales d'archéologie;

3°. dès que l'accord se sera établi, l'Académie s'entendra définitivement avec la Fondation Universitaire.

Les candidatures de membres correspondants régnicoles sont remises à la prochaine séance.

Le trésorier ff. de secrétaire,
G. HASSE

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE DU 1r DECEMBRE 1929.

La séance est ouverte à 2½ heures, sous la présidence de M. le chevalier Lagasse de Locht, président, à Bruxelles, au Musée ancien.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vice-président; Hasse, trésorier; Breuer, van de Walle, Tahon, Visart de Bocarmé, Van den Borren, Saintenoy, De Ridder, Van Schevensteen, Chevalier de Schaet-

zen, R. P. Peeters, Sander Pierron, Pâris, Me Crick-Kuntziger, van Doorslaer, Bautier, Michel, Terlinden, Van Puyvelde, Destrée, Poupeye.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et surtout à Mme Crick-Kuntziger et leur adresse quelques mots.

Sont excusés: M. Rolland, secrétaire, Mgr. Lamy, MM. Kintsschots, de Puydt, Philippen, Velge.

Lecture est donnée de lettres de remerciements de Me Crick-Kuntziger et de MM. Paul Lacoste, Jacques Breuer et A. d'Hoop, élus membres correspondants régnicoles.

M. le Président donne la parole à M. Van Puyvelde qui va nous parler d'un tableau de Jean Van Eyck. Le *Grand Tryptique,* qui vient de quitter la Belgique, frappe par ses qualités picturales et le sens artistique de sa conception. Il le compare au tableau de Bruges par la remarquable façon de peindre les détails et la perfection de la peinture aérienne. L'œuvre avait mauvais nom, mais on a enlevé les surpeints. Fierens-Gevaert et Hulin l'attribuaient cependant à Jean Van Eyck. M. le Président félicite vivement M. Van Puyvelde pour sa belle et intéressante communication.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Van Doorslaer qui parle de deux musiciens maîtres de chapelle à St-Rombaut : Jean de Ricciafort et Noël Baudouin. M. Van Doorslaer passe en revue les transformations du Chant aux 12e, 13e, 14e, 15e siècles, la musique et les musiciens malinois.

M. le Président félicite l'orateur pour ses recherches musicologiques toujours si intéressantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le trésorier ff. de secrétaire,
G. HASSE

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

* * *

SEANCE EXTRAORDINAIRE des MEMBRES TITULAIRES DU 19 JANVIER 1930 au Palais des Académies.

La séance est ouverte sous la présidence du Chevalier Lagasse de Locht, président.

Sont présents: Messieurs Pâris, Bautier, de Béhault de Dornon, Tahon, Visart de Bocarmé, Destrée, Michel, Van Doorslaer, Laurent, de Ridder, Saintenoy, Hasse, trésorier.

Se sont fait excuser: MM. Rolland, secrétaire; Van den Borren, Van Ortroy.

Le président chevalier Lagasse de Locht félicite M. Saintenoy pour sa nomination de membre correspondant de l'Académie, puis lui donne la parole pour communiquer sa proposition de créer une revue d'Archéologie.

M. Saintenoy donne lecture de la proposition suivante :

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique,

Etant entendu que les Société fédérées restent maîtresses, s'il leur convient, de continuer à publier — en dehors et en plus de la nouvelle revue d'archéologie et d'histoire de l'art ancien;

Considérant que l'activité des Société fédérées d'archéologie et d'histoire régionales et locales en Belgique est dans un profond marasme depuis la grande guerre,

que ni les pouvoirs publics, ni le zèle de leurs membres ne peuvent y remédier;

que seule l'Académie royale d'archéologie de Belgique est à même de recevoir une subvention annuelle de la Fondation universitaire à cause de son caractère national;

que celle-ci entend ne subsidier qu'une seule revue pour chaque science;

que dans ces conditions, il y a lieu pour notre académie de remplir une obligation patriotique en invitant les membres de toutes les sociétés fédérées à l'aider à remplir cette mission;

considérant que la création d'une revue belge d'archéologie groupant les travaux de nos membres académiciens et ceux des membres des sociétés fédérées ,affiliées à la Fédération archéologique et historique de Belgique répond à une urgente nécessité du temps présent;

considérant que cette revue peut exister sans nuire à la prosperite des sociétés fédérées;

considérant que tout au contraire la possibilité qui leur est offerte de permettre la publication des travaux de leurs membres leur donnera un renouveau de vie scientifique;

charge sa Commission des publications de poursuivre les negociations en cours avec la Fondation universitaire et approuve les échanges de vues intervenus jusqu'ici entre son délégué et la Fondation.

M. Saintenoy donne ensuite lecture des rétroactes et explique que la Soc. d'Archéologie de Bruxelles s'est vu refuser tout subside par la Fond. Univ. parce que Société purement locale. La Fondation Univ. trouve que les publications de l'Académie ne répondent plus à ses désirs et a d'ailleurs réduit pour ce motif son subside à 3.000 frs. L'Académie a réduit des 3/4 ses publications depuis 10 ans; nous devons entrer dans une voie nouvelle et tirer à 1200 exemplaires, la Fond. Univ. se fait fort de donner 4 à 500 abonnés, et il faudrait encore en trouver 300.

M. le Président donne lecture de lettres du secrétaire M. Rolland et de Messieurs Pirenne et Van Puyvelde et en conclut qu'ils sont également partisans d'une revue belge d'archéologie.

L'assemblée adopte ensuite la proposition Saintenoy, puis le Président propose de réunir bientôt les délégués des Sociétés locales et provinciales avec le comité de publication et M. Willems à la Fondation Universitaire. Adopté.

M. Bautier demande d'unifier la revue nouvelle avec celle de l'histoire de l'art ancien.

M. Michel suggère que peu à peu la revue soit celle de l'art ancien.

M. Destrée se demande si réunir l'art et l'archéologie n'est pas trop entreprendre.

M. De Ridder propose d'y insérer régulièrement un résumé des publications locales.

M. Van Doorslaer propose de publier la revue en disant qu'elle se fait sous les auspices de l'Académie.

M. Hasse propose d'élargir la Commission des Publications.

M. le Président termine la discussion en remarquant que pour le fond tout le monde est d'accord sauf à observer certaines modalités et propose que M. Saintenoy continue à s'entendre avec la fondation Universitaire. Adopté.

Sur proposition du Président M. le Dr Van Doorslaer est proclamé à l'unanimité vice-président pour 1930.

Le trésorier ff. de secrétaire,
G. HASSE

Le Président,
Chevalier LAGASSE de LOCHT

La Commission royale des Monuments et des Sites, et le Projet de loi sur la protection des Monuments et des Sites

par

le chevalier LAGASSE de LOCHT, Président.

Messieurs et Chers Collègues,

Je ne me fais aucune illusion. En m'appelant au grand honneur de présider, pendant une année, cette belle et savante Académie royale d'archéologie, vous avez voulu rendre hommage à la Commission royale des Monuments et des Sites, que je préside depuis le 22 mai 1897, c'est-à-dire depuis bientôt 32 ans, sans que j'aie jamais songé à pareil honneur ni à pareille tâche; tout simplement, par ordre exprès de S. M. le Roi Léopold II, transmis par feu son Ministre Mr. de Bruyn.

Aussi ne vous étonnerez-vous pas que je saisisse l'occasion de vous adresser l'allocution présidentielle et coutumière, en vous entretenant, quelques instants, et de cette Institution et du Projet de loi sur la protection des Monuments et des Sites au triple point de vue des intérêts artistiques, historiques et scientifiques.

La Commission royale des Monuments a été instituée en vertu de l'arrêté royal donné à Bruxelles, le 7 janvier 1835, il y a plus de 95 ans, par le Roi Léopold I[er] et contresigné par le Ministre de l'Intérieur comte de Theux.

Cet arrêté royal ne comprend que trois articles: le premier définissant les fonctions consultatives de la Commission; le second nommant

les membres; le troisième chargeant le Ministre de l'Intérieur de l'exécution.

L'Article premier est ainsi conçu:

Une commission est instituée à l'effet de donner son avis à la demande de Monsieur le Ministre de l'Intérieur;

1° sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent; par leur importance sous le rapport de l'art;

2° sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'art. 2 de l'arrêté du 16 août 1824 et d'autres édifices publics.

Cet arrêté du 16 août 1824, signé par le Roi Guillaume, est relatif aux attributions des Fabriques d'église.

L'art. 2 nomme membres: François comte de Robiano, président; Amédée comte de Beauffort; Navez, peintre d'histoire; Suys, architecte; Roger Ingénieur en chef des Pont et Chaussées; Roelandt, architecte, à Gand; Bourla, architecte, à Anvers; Renard, architecte, à Tournai; Decraene, architecte.

L'art. 3 charge de l'exécution, le Ministre de l'Intérieur.

L'arrêté royal du 31 mai 1860, proposé et contresigné par le Ministre de l'Intérieur Charles Rogier et le Ministre de la Justice Victor Tesch, stipule la nomination dans chaque province de membres correspondants de la Commission royale des Monuments chargés de coopérer aux travaux de celle-ci.

Ils se réunissent, au moins une fois tous les trois mois, dans le chef-lieu de la province, sous la présidence du Gouverneur. Tous les ans, à Bruxelles, se tient une réunion générale de la Commission des Monuments et des correspondants.

Un arrêté royal du 30 juin 1862, contresigné par le Ministre de l'Intérieur Alphonse Van den Peereboom et par le Ministre de la Justice Victor Tesch approuve un Règlement pour l'ordre des travaux de la Commission royale.

J'eusse voulu retrouver la minute du Règlement d'ordre. Il y a lieu de croire qu'elle a été écrite tout entière de la main de Jules

Dugniolle, qui fut le premier secrétaire de la Commission royale depuis le 9 janvier 1837 jusqu'au jour de sa mort, à Paris, le 1er mai 1865. Il y fut emporté par un mal foudroyant en l'hôtel de M. Champion de Villeneuve, son ami, à l'âge de cinquante-un ans.

Cette minute s'est perdue dans l'incendie qui éclata au Ministère de l'Agriculture, de l'Intérieur et des Travaux publics en 1887. Depuis lors, les archives de la Commission royale ne remontent plus au-delà de 1864.

A Dugniolle, comme secrétaire, succèda, pendant 26 années, Jean-Baptiste Rousseau, qui fut en même temps Directeur général des Beaux-Arts et membre de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique. Puis vint Massaux, de tant regrettée mémoire, dont j'ai fait l'éloge par ailleurs. Nommé le 28 novembre 1891, quinze jours après la mort de Rousseau, il mourut, toujours à la tâche, en 1911. Depuis lors, le Secrétariat est occupé par MM. Houbar et Possoz, ce dernier étant l'adjoint du premier. Pendant la guerre, le premier a servi sous les drapeaux, le second est resté à notre disposition pour les nombreux et importants services que la Commission royale a remplis alors. Je les ai rappelés dans le mémoire publié, en 1919, dans le *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie* et dans celui du *Touring Club* sous le titre:

«La Commission royale des Monuments et des Sites pendant la guerre".

Il y avait d'ailleurs, avant la guerre, une raison qui justifiait la nomination d'un Secrétaire-adjoint.

Par arrêté royal du 29 mai 1912, signé par S. M. le Roi Albert, contresigné par MM. les Ministres des Sciences et des Arts, P. Poullet, ainsi que de la Justice, H. Carton de Wiart, une section des sites a été ajoutée à celle des monuments. Cette section se compose de neuf membres au moins et de quinze au plus et aux 1° et 2° de l'arrêté royal du 7 janvier 1835, qui sont maintenus et rappelés, sont ajoutés les 3° et 4° suivants:

(Une Commission est instituée à l'effet de donner son avis à la demande du Ministre compétent):

3° sur les projets de travaux susceptibles de compromettre l'existence ou de porter atteinte à l'intégrité des sites les plus intéressants du pays;

4° sur les avant-projets et projets concernant des travaux de voirie qui, dans les villes ou ailleurs, touchent directement ou indirectement à des questions d'esthétique.

Il résulte de ce nouveau texte ajouté à l'ancien qu'il y a maintes questions mixtes intéressant les deux sections. Aussi l'art.4 de l'arrêté royal du 20 mai 1912, stipule-t-il ceci:

„ Lorsqu'une question revêt un caractère mixte, la Commission des " Monuments et des Sites peut, sur la convocation de son président, en " délibérer en séance plénière."

En pratique, la section des Monuments se réunit tous les après-midi des samedis de l'année, à part six semaines de vacances, de fin août au commencement d'octobre. Chaque mois, une des séances hebdomadaires est consacrée d'abord à la section des Sites, puis à celle des Monuments et les objets à l'ordre du jour, qui regardent les deux sections, sont fixés à la fin de l'ordre du jour de la section des sites et au commencement de celle des monuments, si bien qu'il est ainsi facile et pratique de réunir les deux sections.

La moyenne des dossieurs soumis chaque samedi, à la Commission royale atteint vingt au moins. En 1928, elle a délibéré sur 1266 dossiers.

L'arrêté royal du 29 mai 1912 a été complété par celui du 15 juin de la même année nommant, dans la section des sites, 15 membres. Il n'est pas défendu qu'un membre soit à la fois dans les deux sections. Mais, ce cas est très rare. Sans compter le Président qui appartient de droit aux deux sections, notre distingué Collègue, M. Saintenoy, est le seul à qui ait été attribuée cette distinction toute particulière et bien méritée.

Votre Président n'a eu que trois prédécesseurs: le comte François de Robiano, lié d'amitié avec les comtes Félix et Frédéric de Mérode ainsi qu'avec Charles Rogier, n'occupa la présidence qu'un an, sa mort étant survenue le 6 juillet 1836.

Son successeur le comte Amédée de Beauffort, qui fut, en même temps, membre de la Commission administrative de la Bibliothèque royale à Bruxelles; membre du Conseil héraldique; de la Commission des Musées royaux de peinture et de sculpture de Bruxelles et chargé, en 1847, de la direction du Musée royal d'armures et d'antiquités, présida, 22 années durant, jusqu'à sa mort survenue en 1858.

Il n'était alors âgé que de cinquante-quatre ans.

Il remplit cette trop courte et brillante carrière avec une grande conscience et une assiduité qui ne se démentit jamais.

Jusqu'à cette heure, ni personne ni les archives ne nous ont fait découvrir la raison pour laquelle la Présidence de la Commission royale fut inoccupée depuis la mort du comte de Beauffort jusqu'à la nomination de Wellens.

L'intérim dura sept années et fut rempli successivement, de 1858 à 1861, par l'achitecte Suys, Vice-Président et de 1861 à 1865, par le Baron de Roisin, nommé Vice-Président en 1861, en remplacement du peintre Navez, démissionnaire.

Suys fut un éminent architecte, né à Ostende le 6 juillet 1783. Il étudia successivement à l'Académie de Bruges et, à Paris, dans l'atelier de l'architecte Perrier.

L'Institut impérial de France lui décerna, en séance publique du 3 octobre 1812, le grand prix d'architecture en même temps que le titre de pensionnaire de l'Académie française à Rome.

Il publia des ouvrages restés classiques, dont l'un avec la collaboration d'Haudecourt. Après trois mois de voyage dans l'Italie insulaire, il en rapporta un portefeuille de dessins parmi lesquels des études de restauration du temple de Jupiter Olympien ou des Géants à Agrigente, antérieures à celles de l'architecte-archéologue Hitterf .

Plus tard, il fut directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Amsterdam et membre de l'Institut Royal des Pays-Bas.

Rappelé à Bruxelles en 1825 pour remplir les fonctions d'architecte des Palais et des édifices publics du Royaume des Pays-Bas, il s'y fixa définitivement, en bon patriote, après 1830.

On lui doit notamment les plans du quartier Léopold; de l'église St-Joseph; de la restauration de Ste-Gudule; des bâtiments du Jardin Botanique.

Il mourut le 11 juillet 1861 à 78 ans, après une longue et douloureuse maladie, tandis qu'il était Directeur de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique.

Le baron Ferdinand de Roisin continua l'intérim de la Présidence jusqu'en 1865. Il était un érudit de l'école allemande, quoiqu'il eût fait ses premières études, en France, au Collège d'Acheul. Son père, exerçant un commandement militaire sous le gouvernement hollandais, ne voulut point servir sous le drapeau belge et se retira à Bonn.

Un jour que le commandant de Roisin inspectait son cantonnement, il découvrit, chez un brigadier de gendarmerie, un jeune écolier de treize ans, dont les dessins et quelques embryons de sculpture le frappèrent. Il prit cet enfant sous sa protection; il l'aida et parvint à l'envoyer à l'Académie d'Anvers.

Cet enfant devînt Antoine Wiertz.

de Roisin fut un collaborateur assidu des *Annales archéologiques* de Didron; Secrétaire général du Congrès historique et archéologique de Lille; en 1845, il publia une monographie de la Cathédrale de Trêves s'étendant du IVe au XIXe siècle.

En 1862-1863, de Roisin fit paraître dans le *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie,* qui est l'organe officiel de la Commission royale, une étude sur „l'art monumental belge" qu'apprécia beaucoup la critique d'Outre-Rhin.

Retiré à Tournai, il se dévoua jusqu'à donner, lui-même, un cours d'archéologie au séminaire épiscopal. Il mourut, à la fin de 1876, en son château de Marbècque (Département du Nord).

Le 13 février 1865, l'intérim prit fin par la nomination de M. Wellens, Inspecteur général des Pont et Chaussées. Mon éminent prédécesseur fut nommé membre de la Commission royale des Monuments le 6 novembre 1862. Il resta à la tête de l'institution pendant 32 années, jusqu'en l'année 1897, qui fut celle de sa mort. Il avait 84 ans.

Wellens, notamment, dirigea le Corps remarquable d'ingénieurs et d'architectes qui prêtèrent aux géniales conceptions de Poelaert l'aide de leur expérience technique et administrative.

Ce fut à cette collaboration que le grand artiste dut de pouvoir déployer, à l'aise, l'essor de sa puissante imagination et doter la capitale du Palais de Justice gravé dans la mémoire admirative des visiteurs étrangers.

En prenant séance, pour la première fois, à la Commission Royale des Monuments, le 22 mai 1897, tandis que je faisais l'éloge de mon prédécesseur, je m'écriai en parlant de lui: „Trente-deux ans de présidence! Je ne m'en souhaiterai pas autant!" Et m'y voici à trois mois près. C'est bien la vie courte, mes chers collègues! Aussi, avons-nous raison de la bien occuper.

Je vous ai fait connaître les lettres patentes de la Commission royale des Monuments et des Sites. J'ai cité et loué, comme ils le méritaient, les dirigeants et les ouvriers de cette Institution. Je finirai à son sujet, quand je vous aurai dit un mot de deux organismes importants qui aident à sa mission.

Le Comité mixte des objets d'art institué, au chapitre VIII des articles 41, 42, 43 et 44 du Règlement d'ordre de la Commission royale approuvé par l'arrêté royal du 30 juin 1862 et déjà cité.

La Commission désigne, au scrutin secret, trois de ses membres qui se joignent aux trois commissaires désignées par l'Académie royale de Belgique pour former un Comité mixte et permanent des objets d'art.

Il examine les questions qui lui sont déférées par la Commission. L'un des Vice-Présidents est particulièrement chargé de diriger les travaux du comité.

Il fonctionne régulièrement et l'une de ses principales occupations est de veiller à la conservation des tableaux dans les églises et les édifices publics à l'exception des musées officiels. A la suite de nombreuses inspections du Comité mixte, notre regretté et éminent collègue le baron Kervyn de Lettenhove dressa un rapport qui fit sensation à l'Assemblée générale statutaire de l'année 1927. „Mes chers Collègues, nous disait-il, " j'ai, en votre nom à tous, signalé consciencieusement le pénible état du " grand nombre de nos tableaux. Mais la plupart peuvent encore être " sauvés, j'ai hâte de l'ajouter et j'espère qu'ils le seront."

Ce beau rapport a été officiellement adressé aux Ministres compétents et fortement appuyé auprès d'eux par la Commission royale.

Dès 1898, nous avions adressé des propositions fermes afin que soient dressés, au nom du Gouvernement, par les soins de la Commission royale des Monuments, des Inventaires définitifs des Monuments. Plusieurs provinces, celles d'Anvers, du Brabant, du Hainaut et quelque peu la Flandre Orientale se sont chargées, à leurs propres frais et avec la collaboration de nos membres correspondants, de procéder à des inventaires particuliers. Les publications, à ce propos, de notre regretté et éminent Secrétaire feu M. Fernand Donnet; de notre cher et savant Collègue M. Soil de Moriamé et du Comité provincial de nos correspondants dans le Brabant sont remarquables; elles restent de très importantes contributions à l'inventaire général belge. C'est celui-ci dont nous poursuivons l'édification depuis plus de trente années. Nous nous sommes heurtés jusqu'à la guerre à l'opposition systématique de la Direction générale des Beaux-Arts, et, après la guerre, à l'insuffisance des ressources budgétaires. Si nous avions été écoutés en 1898 ,moyennant 100.000 frs dépensés en 10 ans, nous eussions achevé l'inventaire général en 1908 et nous n'eussions pas eu l'humiliation de devoir cacher, le plus possible, aux Allemands, l'insuffisance de notre documentation à cet égard et de les voir se substituer à nous pour publier des ouvrages tels que celui de Clemen sur nos trois abbayes cisterciennes: Villers, Aulne et Orval, sans compter bien d'autre œuvres d'érudition puisées à nos propres sources.

Après la guerre, il faudrait plus de 500.000 frs, peut-être 1.000.000 frs., pour réaliser l'œuvre projetée et arrêtée, en détails, dans notre esprit. Nous n'avons pas cessé de solliciter les sommes nécessaires à répartir en plusieurs exercices. Ne pouvant les obtenir, nous avons du moins constitué un Comité mixte des Inventaires dès 1894. Ce Comité a publié un *Règlement pour la Rédaction des Inventaires définitifs et des Sites en Belgique*. Nous le recommandons à l'attention des archéologues. Il se divise en trois chapitres. Le texte, les illustrations, les remarques concernant l'organisation du travail et l'impression.

Le texte comprend:

1° les monuments et objets à mentionner;

2° les remarques concernant certains renseignements à noter;

3° les remarques concernant l'ordre à suivre dans les descriptions.

Nous attendons l'arme au bras, le moment, sollicité depuis 1898, soit depuis 31 ans, où une première allocation budgétaire sera attribuée à la rédaction de cet indispensable document intellectuel et artistique.

Que de fois aussi n'avons-nous pas sollicité des subsides en vue de la conservation de l'un ou l'autre édifice; de l'un ou l'autre site! Nous avions songé à réclamer la personnification civile afin de pouvoir recueillir des dons et des legs et ainsi aider l'Etat dans l'accomplissement de ses devoirs de protection à l'égard du patrimoine national. Nous avons toujours échoué jusqu'à ce qu'enfin, nous ayons pu nous réunir et, avec l'aide de mécènes des plus distingués, constituer, le 20 octobre 1924, dans la Salle de Marbre du Palais des Académies de Bruxelles, devant le notaire Scheyven, l'Association sans but lucratif dénommée les *Amis de la Commission royale des Monuments et des Sites.* M. Jules Carlier, Président du Comité Central industriel de Belgique, membre effectif de la Commission royale des Monuments et des Sites (section des Sites) en est le Président. Nous possédons et restaurons l'important château de Lavaux-Saint-Anne et le moulin du Kalff à Knocke-sur-Mer.

Messieurs et chers Collègues, la Belgique, Flandre et Wallonnie réunies en un seul faisceau sous le Gouvernement de Rois universellement célèbres pour leur haute intelligence, leur génie, leur héroïsme, offre, sur un terrain restreint, des monuments, des édifices civils, religieux et militaires construits depuis des siècles, en des styles d'autant plus diversifiés qu'ils s'inspirent du caractère différent des nombreuses régions d'une Patrie, petite d'espace, grande par ses brillantes conceptions artistiques et aussi par sa large compréhension des libertés publiques.

La Belgique est parsemée de sites pittoresques, historiques et scientifiques d'un cachet inoubliable aux yeux des voyageurs internationaux les plus experts.

Monuments et sites ceignent la Belgique d'une délicieuse couronne de vie nationale.

Il importe de n'en point jeter les fleurons au vent. Il les faut admirer, aimer, c'est tout profit pour les villes, villages et campagnes.

Sans doute, les industries de toutes sortes, qui couvrent le sol belge, contribuent beaucoup à sa richesse. Elles creusent des mines, des carrières;

elles construisent des routes, des canaux, des voies ferrées; elles jettent de toutes parts, des réseaux de fils chargés de transporter, au loin, l'écriture, la parole, le dessin, la lumière, l'énergie.

Serait-il impossible d'harmoniser, en un concert patriotique, des intérêts d'apparence contradictoire: ici, ceux de l'art, de la science, de l'histoire; là, ceux de l'agriculture industrielle: de l'industrie elle-même? Unir les progrès spirituel et matériel, serait-ce donc une chimère?

La Commission royale des Monuments ne l'a point pensé. Elle a poursuivi, depuis 1887, depuis 42 ans, le projet de doter la Belgique, fort en retard sous ce rapport, d'une législation sur la protection des Monuments et des Sites.

Vous le savez tous: Monsieur Vauthier, Ministre des Sciences et des Arts, a déposé, sur le Bureau du Sénat, dans la séance du 15 janvier 1929, (date désormais historique) le projet de Loi sur la protection des Monuments et des Sites.

La lutte pour arriver à ce résultat tant désiré et si nécessaire a été longue; dure; âpre, par instants, le mot n'est pas trop fort. Ce m'est un devoir personnel très agréable de rendre ici, hommage à Messieurs les Ministres des Sciences et des Arts : Harmignies, Nolf, Camille Huysmans et Vauthier, ainsi qu'à Messieurs les Ministres de la Justice : Masson, Tschoffen, Hymans et Paul-Emile Janson pour le concours intelligent et dévoué, vigoureux, qu'ils ont apporté à la Commission royale, afin de nous aider à vaincre des résistances d'autant plus tenaces, redoutables qu'elles étaient mieux dissimulées. Comment se mesurer avec l'adversaire quand il se cache?

Le bastion emporté, examinons quelque peu le gage de la victoire, je veux dire: le projet de Loi, qui va être discuté, avant peu, au Sénat et voté, nous l'espérons, par la Haute Assemblée au sein de laquelle nous comptons pas mal d'amis de toutes les opinions. L'Exposé que compte sept pages imprimées, après avoir rappelé la Législature étrangère ,s'exprime au début comme suit:

„La Belgique ne possède jusqu'à présent aucune législation qui
" assume la protection des monuments et des objets d'art. En ce qui
" concerne la conservation des sites, nous ne trouvons que des mesures

"" spéciales, comme la Loi du 21 mars 1914, pour la préservation du
" champ de bataille de Waterloo et la Loi du 12 août 1911 rendant
" obligatoire le boisement des terrils de charbonnages, excavations et
" remblais permanents.

" Cependant, depuis 1887, la Commission royale des Monuments
" et des Sites s'est occupée du problème et, dès 1919, elle a remis
" au Gouvernement un avant-projet de Loi qu'elle avait secrètement
" élaboré an 1915. Cet avant-projet de Loi a servi de base aux études
" du Comité permanent du Conseil de Législation.

" C'est au texte établi par le Comité permanent — sauf d'insigni-
" fiantes modifications — que le Gouvernement demande aux Cham-
" bres Législatives de se rallier.

" Le projet de loi a complètement écarté la question des fouilles
" et des découvertes. Il s'agit là, en effet, d'un problème dont les
" éléments sont tout différents de celui des Monuments et des Sites. D'une
" part, si la conservation des monuments et des sites intérssse l'art et
" l'histoire, en Belgique, les fouilles et découvertes ne concernent guère
" que les sciences naturelles et la préhistoire. D'autre part, les atteintes
" au droit de propriété que nécessite la protection des monuments et des
" sites n'ont ni la même nature, ni la même étendue que celles que pou-
" rait amener une réglementation des fouilles et des découvertes.

" Le projet de Loi traite séparément de la protection des monuments
" et de la protection des sites."

Il comprend trois chapitres.

Le premier traite des *Immeubles;*

Le second, des objets *mobiliers;*

Le troisième, des dispositions générales, savoir: les pénalités.

Le chapitre I comprend trois sections.

La première s'occupe des monuments et édifices.

Elle comprend les articles 1 à 5 inclusivement.

La seconde est relative aux sites et s'étend de l'art. 6 à l'art. 9.

La troisième, qui va de l'art. 10 à l'art. 13 inclus, contient les dispositions communes aux monuments, édifices et sites.

Le chapitre II comprend quatre articles; de l'art. 13 à l'art. 17, codifiant ce qui regarde l'inventaire des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux provinces, aux communes et aux établissements publics et dont la conservation est d'un intérêt général au point de vue artistique.

Le soin de dresser cet inventaire est confié à la Commission royale des Monuments et des Sites.

Le chapitre III, relatif aux pénalités, renferme les cinq derniers articles, du 18e au 22e et dernier.

Vous n'attendez pas de votre Président qu'il analyse, ici, les détails du projet de Loi. Il ne fera qu'en souligner quelques parties essentielles.

Pour en comprendre bien l'économie, il ne faut pas oublier qu'en vertu même des arrêtés royaux de constitution, la Commission royale des Monuments et des Sites est un organisme consultatif.

Nous l'avons redit à satiété et nous avons fait mieux que de le proclamer. Nous l'avons prouvé par toute notre procédure avant, pendant et après la guerre. Or, l'opposition souterraine, dont nous avons eu à souffrir durant tant d'années, n'a eu d'autre fondement, imaginaire, que la crainte des administrations ministérielles compétentes de nous voir empiéter sur leur domaine et leurs prérogatives. En amendant l'un de nos avant-projets, une de ces administraitons n'a-t-elle pas proposé à son Ministre de ne point mentionner la Commission royale des Monuments et des Sites dans la Loi, parce qu'elle était constituée par des arrêtés royaux et non par une loi? Nous avons répondu par des exemples tirés des Lois Françaises et Italiennes et même de la Loi Belge *du* 10 *mai* 1919 *sur* les dommages de guerre. La Commission royale y est mentionnée expressément aux articles 23 et 24.

Le premier alinéa de l'article I du chapitre premier, section première, du projet de Loi déposé au Sénat, est très net. Il est ainsi conçu:

" Sur la proposition ou après avis de la Commission royale des
" Monuments et des Sites, les monuments et édifices dont la conservation
" est d'intérêt national au point de vue historique, artistique ou scienti-
" fique sont, en tout ou en partie, classés par arrêté royal et placés sous
" la protection de l'Etat."

Et en cas d'infraction,

L'art. 3 stipule ceci:

" Le propriétaire d'un monument ou d'un édifice classé ne peut
" y apporter aucun changement définitif qui en modifie l'aspect avant
" d'y avoir été autorisé par un arrêté royal pris après avis de la Com-
" mission royale des Monuments et des Sites et du Collège des Bourg-
" mestre et Echevins."

L'art. 4 dit:

" Lorsqu'un monument ou édifice classé risque d'être détruit ou
" gravement détérioré, s'il reste en la possession de son propriétaire, le Roi
" peut à la *demande* et après avis de la Commission royale des Monu-
" ments et des Sites, en autoriser l'expropriation pour cause d'utilité pu-
" blique, soit par l'Etait soit par la Communie."

En ce qui concerne les sites, l'art. 6 du même chapitre I, section IIe, s'exprime ainsi:

" Les sites dont la conservation est d'intérêt national au point de
" vue historique, artistique ou scientifique, peuvent être classés suivant
" les conditions et formes fixées à l'art. Ier. "

Permettez-moi de vous rappeler que le chapitre II du projet de loi s'occupe des „objets mobiliers". Ce chapitre est particulièrement intéressant pour l'Académie royale d'Archéologie.

Les art. 14, 15 et 16 sont ainsi conçus:

" Art. 14. L'inventaire des objets mobiliers appartenant à l'Etat
" aux provinces, aux communes et aux établissements publics dont la
" conservation est d'intérêt national au point de vue artistique est dressé
" par la Commission royale des Monuments et des Sites. Ces inventaires
" sont signifiés aux administrations intéressées.

" La présente disposition n'est pas applicable aux musées et biblio-
" thèques de l'Etat et des provinces.

" Art. 15. Toute personne ayant sous sa garde des objets mobi-
" liers ainsi classé est tenu d'en signaler immédiatement la perte, la
destruction ou la détérioration à la Commission royale des Monuments et

" des Sites. Celle-ci peut en tout temps envoyer un de ses délégués pour
" procéder au recolement des objets inventoriés et compléter l'inventaire
" à la suite de ce recolement.

" Art. 16. Aucun des objets ainsi classés, ne peut être restauré,
" réparé ou aliéné sans une autorisation donnée par le Roi, après avis
" de la Commission royale des Monuments et des Sites.

" L'arrêté royal autorisant l'aliénation peut réserver un droit de
" préemption au profit des collections publiques du foyaume."

Quant aux articles 18, 19, 20 et 21 du chapitre III, qui est le dernier, concernant la sanction légale, je me bornerai à appeler votre attention sur ce fait: sans doute le classement, tel qu'il se fait maintenant par la Commission royale des Monuments et des Sites, sans l'intervention des Pouvoirs publics, est respecté par des grandes administrations publiques, telles que les administrations communales de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Bruges et quelquefois de Liége; il l'est aussi par des administrations plus modestes, qui demandent et écoutent volontiers nos conseils absolument désintéressés; maïs, il est tout de même sans sanction. Il peut donc n'être pas respecté et il arrive qu'il ne l'est point, trop souvent, hélas!

De là, l'importance capitale du projet de Loi, fruit de tant de combats et de tant d'efforts, dans le cours de 42 années et tout particulièrement depuis la délivrance du joug étranger.

Laissez-moi terminer par un conseil qu'autorisent ma vieille expérience et la part que j'ai prise, au nom et par l'ordre de la Commission royale des Monuments et des Sites, à une lutte longue et pénible, je vous assure, contre tant d'intérêts coalisés en dehors de l'intérêt général.

Voici ce conseil. Je vais devoir donner la parole, conformément aux sages coutumes de l'Académie royale, à ceux d'entre vous qui la demanderaient.

Je vous en prie, songez-y: pour que ce projet de loi soit voté dans la session très courte, en cours, il faut qu'il soit emporté de toutes pièces. C'est ce que veulent les amis et collègues que nous comptons parmi les Sénateurs. C'est ce que feront aussi, nos amis et collègues de la Chambre des Représentants.

Faisons leur confiance et adressons, d'un vote unanime, les félicitations de l'Académie royale d'archéologie de Belgique à Messieurs le Premier Ministre, le Ministre des Sciences et des Arts et le Ministre de la Justice.

Insistons fortement pour que ce projet soit voté dans la présente session parlementaire. *(Adhésion unanime et vifs applaudissements.)*

RAPPORT

à

L'ACADEMIE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BELGIQUE

SUR LA TRANSFORMATION DE SES PUBLICATIONS EN UNE REVUE BELGE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

publiée sous les auspices de la Fondation Universitaire

par

PAUL SAINTENOY.

A messieurs les président et membres
de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Messieurs,
mes chers confrères,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur l'état des négociations que nous avons entamées avec la Fondation universitaire pour la réforme de nos publications académiques. Vous vous souvenez qu'après le vote émis par notre compagnie savante dans sa séance du 19 janvier 1930 nous avons convoqué les délégués de toutes les sociétés d'archéologie et d'histoire existant en Belgique. Dans ce but, nous leur avons envoyé la lettre de convocation que voici:

Bruxelles, le 20 janvier 1930.

L'Académie royale d'archéologie de Belgique aux Présidents et membres des sociétés archéologiques et historiques de Belgique.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur, au nom de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, de vous faire savoir que dans l'assemblée de ses membres titulaires, tenue au Palais des Académies à Bruxelles, le 19 janvier 1930, l'unanimité de nos membres a voté, à la suite du rapport, présenté, au nom de la commission des publications, par M. Paul Saintenoy, l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

L'académie royale d'archéologie de Belgique

— étant entendu que les Sociétés fédérées restent maîtresses, s'il leur convient, de continuer à publier en dehors et en plus de la nouvelle revue belge d'archéologie et d'histoire de l'Art publiée sous les auspices de l'Académie royale d'archéologie de Belgique ;

— considérant que l'activité des sociétés fédérées d'archéologie et d'histoire régionales et locales de Belgique est dans un profond marasme depuis la grande guerre ;

que ni les pouvoirs publics, ni le zèle de leurs membres ne peuvent y remédier ;

que seule l'Académie royale d'archéologie de Belgique est à même re recevoir une subvention annuelle de la Fondation universitaire, à cause de son caractère national ;

que celle-ci entend ne subsidier qu'une seule revue pour chaque science ;

que dans ces conditions, il y a lieu pour notre académie de remplir une obligation patriotique en invitant les membres de toutes les sociétés fédérées à l'aider à remplir cette mission ;

— considérant que la création d'une revue belge d'archéologie, groupant les travaux de nos membres académiciens et ceux des membres des sociétés fédérées affiliées à la Fédération archéolo-

gique et historique de Belgique répond à une urgente nécessité du temps présent ;

— considérant que cette revue peut exister sans nuire à la prospérité, soit des sociétés fédérées, soit de leurs publications ;

— considérant que tout au contraire la possibilité qui leur est offerte de permettre la publication des travaux de leurs membres leur donnera un renouveau de vie scientifique ;

— charge la Commission des publications de poursuivre les négociations en cours avec la Fondation unversitaire et approuve les échanges de vues intervenus jusqu'ici entre son délégué M. Paul Saintenoy et la Fondation.

Ainsi approuvés par un vote unanime, nos pourparlers avec la Fondation universitaire peuvent être menés vers une solution définitive.

Il s'agit de remplacer notre Bulletin et nos Annales par une Revue qui en contiendra les matières et à laquelle voudront bien collaborer les membres des sociétés belges d'archéologie.

Dans ce but, il importe que nous leur exposions notre projet en une réunion amicale.

Fondée ainsi, notre Revue aura toutes les chances de réussir.

La Fondation veut bien nous permettre de nous réunir dans ses locaux, rue d'Egmont, 9, à Bruxelles, le vendredi 31 janvier 1930, à 15 heures.

Notre académie y sera représentée par sa Commission des publications.

Nous comptons que chacune des sociétés voudra bien s'y faire représenter par un délégué.

L'Académie désire entendre et précieusement recueillir tous les avis et suggestions qui y seront émis.

Elle agit dans le but patriotique d'unir les efforts dispersés sans porter atteinte aux travaux des savantes institutions archéologiques provinciales et locales.

Veuillez, Monsieur le Président, croire à notre profonde gratitude et à l'expression bien sincère de nos sentiments les plus distingués.

Pour l'Académie royale d'archéologie de Belgique:

Le Secrétaire,	Le Rapporteur,	Le Président,
(s.) Paul ROLLAND	P. SAINTENOY	Chev. LAGASSE de LOCHT

Malheureusement retenu loin de nos travaux, notre dévoué secrétaire monsieur Paul Rolland donna son adhésion entière à nos vues en nous écrivant le 23 janvier que, modifié comme il l'est actuellement, notre projet ne peut manquer de rallier tous les suffrages et d'avoir d'heureux aboutissements. Il a bien voulu ajouter que son complet dévouement nous est acquis à ce sujet. Nous en sommes particulièrement heureux.

C'est sous d'aussi bons auspices que s'est faite le 31 de janvier dernier l'assemblée des délégués.

Nous avons eu l'honneur de lui faire rapport dans les termes que vous aviez approuvé dans votre séance du 20 février 1929.

Le voici:

Messieurs,

C'est à titre de membre de sa Commission des publications que notre Compagnie savante fondée en 1842, m'a prié de me mettre en rapport avec vous au sujet d'une réforme de ses publications. Il s'agit de leur donner un caractère national encore plus étendu en concentrant en un seul volume son Bulletin, ses Annales et en y comprenant les mémoires produits par toutes les Sociétés faisant partie de la Fédération des sociétés belges d'archéologie et d'histoire de la Belgique.

Le projet qu'elle en a fait est basé sur les considérations suivantes que nous vous prions de nous laisser vous exposer.

Dans sa brochure manifeste publiée en 1928, le Comité de propagande du fonds national de la Recherche Scientifique dit que cette recherche subit en Belgique depuis quelques années, une crise dans laquelle elle risque de succomber à moins qu'une intervention rapide et énergique ne vienne à son secours.

Cela est surtout vrai pour la production scientifique des sociétés d'archéologie, d'histoire, de leurs sciences auxiliaires, la numismatique, la paléographie, etc.

Cette crise intense se fait surtout sentir, quant à la production de leurs annales. Des travaux attendent dix ans et plus avant d'avoir leur tour de paraître en impression.

La crise monétaire a fait augmenter tous les prix de celle-ci: composition, papier, frais d'emballage et de port, gravure, alors que forcément les recettes des sociétés ne peuvent augmenter dans la même proportion. Le relèvement des cotisations de notre compagnie a amené la démission de plusieurs universitaires des plus éminents dont les ressources ne permettent pas de les payer.

Les pouvoirs publics n'ont pu que maintenir leurs subsides d'avant-guerre, ce qui fait qu'ils ne donnent plus que le septième de leurs interventions anciennes.

De leur côté, les imprimeurs ont dû majorer onze ou même douze fois leurs prix d'avant la guerre.

On voit quelle menace plane sur nos études, menace qui peut dégénérer en une véritable catastrophe si on n'y apporte pas un remède énergique.

En ce qui concerne notre Académie royale d'archéologie de Bruxelles, à partir du 14 mai 1921, la Fondation universitaire est intervenue en faveur de ses publications. C'est la seule institution archéologique qu'elle ait pu, à cause de son caractère national, aider à surmonter la crise qui sévit.

Grâce à cette aide précieuse pendant la Décade dernière, notre Compagnie a pu publier 2085 pages de Bulletin et d'Annales. Cependant si elle avait pu continuer sa production de 1913, elle en aurait publié le quadruple, soit 9180... !

Ainsi donc, malgré cette aide précieuse dont notre compagnie a une grande reconnaissance à la Fondation Universitaire, elle n'a pu publier qu'un peu plus de vingt pour cent de sa production de 1914.

Quant aux autres sociétés, non subsidiées à cause de leur caractère local, régional ou provincial, leur situation est tout à fait lamentable. La principale d'entr'elles aurait dû publier 3740 pages et elle n'en a pu faire imprimer que 1496, soit un peu plus du tiers de son activité de naguère.

Que serait-ce si nous poussions notre enquête auprès des autres sociétés belges d'archéologie et d'histoire?

Nous en trouverions une qui a mis six ans pour publier un volume et une autre qui n'a fait imprimer en trois ans qu'une mince brochure de quelques pages qui lui sert d'Annales et de bulletin. Et cela malgré le dévouement admirable de leurs dirigeants.

Qu'on ne vienne pas objecter que les auteurs peuvent publier eux-mêmes leurs mémoires et leurs thèses...

Il est hors de conteste que nos savants ne sont pas en mesure d'entreprendre par eux-mêmes l'édition de leurs ouvrages, ni surtout de les mettre en librairie sans de lourds sacrifices d'argent que beaucoup sont dans l'impossibilité de faire.

Ainsi est fixée la question angoissante qui est celle de l'avenir même de nos études.

Une solution est urgente.

D'après des conversations préliminaires, elle peut être trouvée par la Fondation Universitaire, si l'on se conforme à son point de vue national.

Elle nous prêterait son aide généreusement, étant donné que l'archéologie, l'histoire, et leurs sciences auxiliaires: l'histoire de l'Art, l'archéologie monumentale sont enseignées dans les Universités, dans leurs facultés des Lettres, d'Art et d'Archéologie, dans les Ecoles des hautes Etudes de Bruxelles et de Gand.

Mais elle ne peut subsidier qu'une publication nationale.

L'Académie royale d'archéologie est la seule qui ait ce caractère et qui, moyennant une légère modification de ses publications, peut répondre à ses désirs très justifiés.

Elle offre donc de créer une grande publication groupant les travaux de ses membres et ceux produits par toutes les sociétés fédérées du pays après examen de sa Commission des publications et de son comité de lecture.

Elle envisage la publication de ces travaux sous forme d'une

REVUE BELGE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

paraissant trimestriellement ou plus souvent s'il y a moyen, comprenant chaque année un volume de 672 pages, soit 42 feuilles de texte tiré au début à 750 exemplaires et davantage si ses ressources le lui permettent.

D'après les devis réunis à ce jour, les frais seraient de:

Composition 42 x 200	Frs.	8.400,—
Papier 42 x 65	»	2.730,—
Illustrations	»	10.275,—
Couvertures	»	175,—
Corrections, ajoutes etc., 10% sur 11200	»	1.120,—
Tirés à part	»	2.500,—
Majoration pour salaires 50%	»	12.600,—
Ports et emballages	»	2.162,—
	Frs.	38.000,—

Recettes:

Abonnements 300 exemplaires à 30 francs	Frs.	9.000,—
Intervention de l'Académie royale d'archéologie de Belgique	»	7.500,—
Subside de la Fondation universitaire	»	20.000,—
Annonces, divers	»	1.500,—
	Frs.	38.000,—

Telles sont, Messieurs, les considérations que nous développerons auprès des représentants de toutes les Sociétés belges d'archéologie et d'histoire.

Nous avons l'espoir de réussir et vous remercions de l'aide précieuse que vous nous accordez.

C'est dans l'espérance de faire mieux encore que nous vous prions de croire, Messieurs, à nos sentiments de haute estime.

Pour l'Académie royale d'Archéologie:

Le Rapporteur,
(s.) PAUL SAINTENOY.

Plaçée sous la résidence de notre collègue monsieur le chevalier Lagasse de Locht, président de l'Académie, l'assemblée a ensuite entamé la discussion de ce rapport. Vous aurez connaissance de cet échange de vues par le proçès verbal qui en a été tenu par notre dévoué collègue monsieur Louis Paris qui a bien voulu faire fonction de secrétaire en l'absence motivée par raison de santé de notre zélé secrétaire monsieur Paul Rolland.

Le voici:

Procès-verbal de la réunion des représentants de l'Académie royale d'archéologie de Belgique et des Sociétés d'archéologie de Belgique qu'elle avait invités par circulaire du 20 janvier 1930 à y envoyer un délégué.

La séance a lieu dans une des salles de la Fondation Universitaire, rue d'Egmont, 9, à Bruxelles, le vendredi 31 janvier 1930.

Sont présents:

M. le Chevalier Lagasse de Locht, président ;

M. Soil de Moriamé, délégué de la Société archéologique de Tournai ;

Devreux, de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi ;

Van de Weghe, de la Société archéologique de Hal ;

le Comte J. de Borchgrave d'Altena, de la Société royale d'archéologie de Bruxelles ;

P. Saintenoy et L. Paris, membres de la Commission des publications de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

La séance est ouverte à 15 heures et quart.

M. le Président donne lecture des lettres par lesquelles s'excusent de ne pouvoir assister à la séance: M. Paul Rolland, Secrétaire de la dite Académie, retenu par son état de santé ; MM. De Ridder et Hasse, membres de la Commission des publications.

L'Institut archéologique liégeois répondra après le 31 janvier.

Le Cercle archéologique de Malines déclare sous la signature de M. le Chanoine Laenen et de M. Koninckx, qu'elle ne peut se rallier purement et simplement au projet.

Voici cette lettre:

Malines, le 29 janvier 1930.

A Messieurs les Président et Membres
de l'Académie Royale d'Archéologie
à Bruxelles.

Messieurs,

La Commission du Cercle archéologique de Malines a pris connaissance, avec un vif intérêt, de la communication que l'Académie a bien voulu lui adresser en date du 20 crt.

Elle apprécie l'initiative prise auprès de la Direction de la Fondation Universitaire, en vue de provoquer de sa part une intervention financière dont bénéficieraient également les historiens et archéologues étrangers à l'Académie.

Il ressort, en effet, de cette communication que grâce au subside sollicité, l'Académie se trouvera en mesure de garantir la continuation de ses publications et même d'en élargir le cadre. Elle y accueillerait dorénavant, à côté des travaux de ses propres membres, des mémoires dus à des savants étrangers.

La Commission du Cercle se rend compte, des avantages qui résulteraient de cette publication. Nombre d'historiens et d'archéologues y trouveraient un encouragement dans leurs recherches. Néanmoins la Commission regrette de ne pouvoir se rallier purement et simplement au projet tel qu'il est exposé.

Ce projet lui paraît, en effet, de nature plutôt à nuire qu'à favoriser l'activité des Cercles individuels et à porter préjudice au but même de leur action. Ce but est un but essentiellement social et national: faire pénétrer chez les classes cultivées d'abord et par suite dans les masses, la connaissance et le culte du glorieux passé de la patrie, et par le fait même l'estime et l'amour du pays lui-même et de la nation.

Le moyen principal à la disposition des Cercles consiste dans la publication de travaux d'intérêt local. Ces mémoires demandent pour exercer leur influence bienfaisante un public sympathique et susceptible de s'intéresser aux sujets traités, public qui ne sera jamais atteint par une revue, par un bulletin ou par des annales émanés d'un organisme central.

La revue préconisée par l'Académie ne répond guère dès lors, à la raison d'être des Cercles locaux et de leur activité.

Elle serait nuisible de plus à l'existence même de ces groupements, en absorbant au profit d'un cercle en particulier les meilleurs travaux de leurs membres.

Au reste, l'Académie paraît être peu au courant de l'activité même des autres organismes, en affirmant d'une manière générale leur détresse et le profond marasme dans lequel ces cercles se débattent. Il sied peu, sans doute, à la Commission de faire l'éloge du Cercle qu'elle représente, mais elle ne saurait taire que depuis l'armistice le Cercle a publié annuellement un vol. gr. in-8°, de son Bulletin, volume de 120 à 160 pp. parfois copieusement illustré

grâce précisément à l'intervention généreuse de la Fondation, qu'elle a distribué à tous ses membres un vol. pet. in-4° de 385 pp., une Histoire de Malines au Moyen-âge, qu'elle envisage pour 1930, la distribution soit d'un volume de 300 à 400 pp. d'intérêt local, soit d'un Album, gr. in-4°, de 80-90 planches avec introduction de 30 à 40 pp.

La Commission conclut en priant l'Académie de solliciter plutôt de la Fondation l'encouragement des publications particulières comme la Fondation l'a fait par le passé. Nuisible souvent dans le domaine industriel ou économique, le particularisme constitue la force vitale des organismes archéologiques. Il serait pénible de les voir sacrifiés, dans leur action et dans leur existence.

Dans le but d'appuyer les démarches que l'Académie voudrait faire dans le sens que le Cercle archéologique de Malines se permet de lui suggérer, copie de cette lettre a été transmise à la Fondation.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Secrétaire, *Le Président,*
M. CONINCKX. *Chan. J. LAENEN.*

M. Saintenoy, rapporteur, rappelle qu'en 1923, étant à la fois président de l'Académie archéologique de Belgique et de la Société d'Archéologie de Bruxelles, il a demandé à la Fondation Universitaire des subsides qui ne furent pas accordés à la Société de Bruxelles, mais le furent à l'Académie. D'autres demandes présentées par des Sociétés de province ne furent pas mieux accueillies. La Fondation répondit qu'elle n'accordait de subsides qu'à une seule institution d'études archéologiques ayant un caractère national.

Le rapporteur développe ensuite la proposition nouvelle exposée dans la circulaire qui vient d'être adressée aux Sociétés fédérées. La Fondation pourrait attribuer un subside de 20.000 frs. — lequel pourrait être majoré dans la suite — pour la publication d'une revue unique, laquelle serait tirée à 1200 exemplaires qui

seraient en partie adressés à des Universités, dans le monde entier, de façon à lui assurer le plus de lecteurs possible.

Il constate le marasme financier dans lequel languissent la plupart des Sociétés d'archéologie et d'histoire locale. Celles qui ont survécu à la période de guerre, n'ont publié depuis 1914, les unes, que quelques volumes, les autres, que quelques pages.

M. le Président appuie en donnant comme exemple le cas de la Société de Nivelles. Le nombre des membres est plus élevé, les travaux présentés ne manquent pas, mais il faudrait que cotisations et subsides soient sept fois ce qu'ils étaient en 1914, pour permettre l'impression des mémoires qui restent en souffrance.

M. Saintenoy rappelle que l'Académie d'archéologie dans sa séance du 19 janvier dernier, s'est prononcée en faveur du projet auquel nous sommes contraints par les circonstances. La réunion de ce jour a pour objet de permettre à nos Collègues des autres sociétés de donner leur avis sur le même point.

Il expose ensuite sa manière de comprendre la mise en pratique de cet arrangement qui donnerait la possibilité pour toutes les Sociétés fédérées de bénéficier des avantages économiques d'une publication unique. Chacune d'elles pourrait obtenir des tirés à part de travaux de ses Membres et les distribuer comme étant ses publications à des conditions de prix considérablement réduites par la coopération. L'abonnement à la revue projetée ne serait que de 50 francs, croit-on.

Il ne faut pas craindre que la dite revue écarte un travail parce qu'il paraîtrait d'intérêt trop local. Il n'est nullement question de centralisation.

M. le Président fait remarquer qu'au cours des négociations avec la Fondation Universitaire, l'accord se fera en vue d'une publication en langues française et flamande.

M. Saintenoy: Chaque société enverra à la direction de la Revue des travaux inédits de ses membres et un résumé de ses séances, et la mettra en mesure de les publier en une langue soit française, soit flamande, soit en une autre.

Le volume compterait 672 pages par an et serait tiré à 1200 exemplaires. Tout compte fait (tirés à part, illustrations, etc.), les frais d'édition s'élèveraient à 38.000 francs. Comme ressources il y a lieu d'ajouter au subside minimum de la Fondation, le produit d'insertion d'annonces rapportant environ 1500 francs.

La Fondation aurait pour sa part 100 abonnements prévus dans les estimations actuelles.

La combinaison permettrait de publier trois mémoires pour le prix d'un seul actuellement.

M. le Président remercie M. Saintenoy de l'exposé qu'il vient de faire.

Il confirme l'avis de ne publier le même travail qu'en une seule langue.

Il fait remarquer que le titre de la nouvelle publication serait: „Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art'', titre qui par suite d'une erreur de dactylographie figure dans la circulaire sans ces deux derniers mots.

M. Vande Weghe, délégué de la Société de Hal, expose le cas des Sociétés de province qui jouissent d'un subside communal.

M. Saintenoy: Si ces Sociétés estiment que ces allocations suffisent à faire face à leurs besoins, il ne tient qu'à elles de ne pas envisager le moyen d'étendre les manifestations de leur activité.

M. Soil de Moriamé, délégué du Cercle archéologique de Tournai, dit que la Revue serait donc gérée par l'Académie d'archéologie de Belgique. Comment chaque Société s'y prendra-t-elle pour obtenir l'impression de travaux présentés chez elle?

M. Saintenoy: La Société intéressée communiquera les manuscrits à l'Académie. Celle-ci soumettra les travaux à sa Commission des publications et à son Comité de lecture.

M. Soil de Moriamé demande que les conditions de réalisation du projet en discussion et particulièrement celles concernant la question qui vient d'être posée, soient nettement formulées et publiées. Il importe d'éviter tout ce qui pourrait donner à cette intervention un caractère de censure.

M. le Président: Les Sociétés resteront toujours libres de se charger elles-mêmes de la publication.

M. Saintenoy: Il existera un Collège de rapporteurs composé de professeurs d'Universités et des membres actuels de la Commission des publications.

M. le Président propose de faire entrer dans ce collège quelques représentants des Sociétés de province.

M. Devreux, délégué de la Société de Charleroi: Les mémoires de portée générale n'intéressent pas autant Charleroi que les études d'intérêt local analogues à celles dont se composent nos Annales. Il a été constitué dans notre ville des cours d'archéologie qui sont suivis actuellement par 34 auditeurs bien que l'inscription comportait avant la guerre un droit de 10 francs qui a été porté au double dans la suite. Nous touchons 5000 francs de subside dont 2000 assurés par l'Etat et 1750 par la ville. Nous distribuons un petit bulletin.

M. Devreux ajoute comme conclusion: que l'Académie d'archéologie s'entende avec la Fondation universitaire, mais que chaque Société garde sa vie propre. La plupart des travaux que produisent les Associations de province sont d'un intérêt tellement restreint qu'ils perdraient toute signification dans une revue générale. Que ces groupements locaux gardent donc leur autonomie.

M. le Comte J. de Borchgrave d'Altena, représentant la Société royale d'archéologie de Bruxelles, rappelle que celle-ci compte 940 membres ; qu'elle distribue un bulletin mensuel ; qu'elle compte publier cette année trois livraisons d'Annales. Il cite d'autres Sociétés du pays de Liége et du Limbourg qui vivent par leurs propres moyens. Il se déclare ennemi de la centralisation. Le belge est particulariste. Il faut respecter l'amour de l'histoire locale.

Il exprime la crainte que la centralisation proposée n'ait à cet égard des effets funestes. Cela pourrait marcher très bien tant que les personnes qui représentent aujourd'hui le projet en cause, restent en place. Dans la suite l'honnêteté, le bon vouloir peuvent se modifier.

Nous savons, ajoute le délégué, que la Fondation universitaire ne subsidie pas les Sociétés de province pour donner tout à une seule. Malgré leur mérite et leur activité les Sociétés locales seront étouffées sous l'organisme central.

M. le Président: Nous n'avons pas de prise sur les décisions de la Fondation universitaire. Nous savons en effet qu'elle a décidé de ne pas subsidier les associations locales. Ce n'est pas parce que quelques sociétés ont les moyens de vivre par elles-mêmes et entendent garder leur personnalité par une indépendance complète que nous pouvons exposer toutes les autres à ne plus rien obtenir pour soutenir leurs efforts. Ce serait une faute politique et antiscientifique.

MM. Soil de Moriamé et Devreux déclarent de commun accord: La Fondation universitaire nous fait une offre ; nous ne pouvons refuser. Elle s'offre à subsidier une grande revue qui acceptera la collaboration de toutes les Sociétés. L'Académie doit accepter. Mais ce qui ne se peut pas, c'est que les Sociétés de province viennent ici déclarer qu'elles donneraient leur approbation à une espèce de tutelle.

M. le Président: Nous devions communiquer à leurs représentants ce qui vient d'être exposé. Qu'auraient-elles été en droit de dire si nous avions agi autrement?

M. Saintenoy se déclare d'accord avec M. le Comte de Borchgrave pour dire qu'il n'est pas partisan du procédé de centralisation. Nous ne pouvons néanmoins pas refuser les moyens qui nous sont offerts de soutenir nos publications.

M. Devreux remercie en leur nom l'Académie royale d'archéologie d'avoir invité à cette séance les représentants des sociétés d'archéologie de province. Il est donc bien entendu que celles-ci ne seront nullement lésées dans la réalisation du projet. Il est d'avis que les archéologues doivent accepter l'offre faite par la Fondation universitaire. En suite l'Académie les aidera et sa Revue leur ouvrira ses colonnes.

L'accord se fait dans ces conditions entre les délégués présents.

M. le Comte de Borchgrave propose finalement que toutes les Sociétés reçoivent de l'Académie, un exemplaire de la Revue à titre d'échange.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le ff. de Secr.,	*Le Rapporteur,*	*Le Président,*
(s.) L. PARIS	P SAINTENOY	Chev. LAGASSE de LOCHT

P.S. — L'institut archéologique liégeois a répondu le 16 février 1930:

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Institut a depuis 1919 repris la publication de son bulletin et de sa chronique ; toutefois, regrettant que la Fondation universitaire n'ait pas cru devoir subsidier chacune des sociétés archéologiques, nous sommes d'accord sur le contenu de votre lettre et nous faisons part à nos membres, de l'appel de collaboration que votre Académie veut bien leur faire.

Recevez etc...

Pour l'Institut archéologique liégeois,

Le Secrétaire.

En suite de cette séance, nous avons repris les négociations avec la Fondation universitaire et lui avons envoyé le 6 mars, la lettre ci-après confirmant une visite que nous lui avions faite précédemment pour lui faire connaître les décisions que les sociétés avaient prises.

Le représentant de la Fondation nous a chaleureusement félicités sur l'excellent résultat de nos démarches.

Voici la lettre en question:

Bruxelles, 6 mars 1930.

L'Académie royale d'archéologie de Belgique
à la Fondation universitaire,

Monsieur le Président,

Comme suite à la réunion des sociétés archéologiques de Belgique qui s'est tenue dans vos locaux grâce à votre aimable offre, nous avons l'honneur de vous annoncer que le procès verbal de cette séance vous parviendra demain.

Cette assemblée a unanimement décidé d'accepter la collaboration de toutes les sociétés à la Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'Art publiée sous les auspices de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Elle publiera des mémoires dans nos langues nationales ou dans les grandes langues mondiales en considérant que la Revue doit avoir une large diffusion en Belgique et à l'étranger.

Elle sera publiée aussitôt que nos volumes d'annales et du bulletin seront achevés. Elle comportera les travaux des membres de l'Académie et ceux des membres des sociétés belges d'archéologie et d'histoire après avoir été soumis à notre comité de lecture et à notre commission des publications.

Les travaux seront admis dans la Revue avec le plus large esprit possible de collaboration nationale sans aucun caractère de censure ou d'exclusivisme pour des travaux d'intéret local.

Mais par contre, il sera recommandé aux auteurs de bien considérer le but élevé de la Revue, l'auspice académique qui lui est donné, ainsi que le patronage de la Fondation universitaire qui lui est dévolu.

Les sociétés pourront à leur gré et à leurs frais, obtenir des tirés à part de leurs travaux insérés.

Telles sont les décisions prises dans l'assemblée du 31 janvier 1930.

C'est sur la base de ces décisions unanimes que nous reprenons nos négociations, l'Académie ayant chargé notre commission des publications et son rapporteur soussigné de les poursuivre, après avoir approuvé les échanges de vues intervenus entre votre haute institution savante et notre Académie.

Nous espérons un résultat favorable à ceux-ci ; cette solution est à désirer étant donné l'état absolument précaire de la plupart de nos sociétés.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons, monsieur le président, nos vœux de réussite et avec l'expression de notre gratitude anticipée, l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Académie royale d'archéologie de Belgique,
par délégation,
pour sa Commission des publications,
Le Rapporteur,
(s.) PAUL SAINTENOY.

Par suite de circonstances ne dépendant pas de notre volonté, le procès-verbal qui devait être remis le 7 mars ne put l'être que le 19 du même mois.

La Fondation universitaire nous a aussitôt répondu le 21 pour nous remercier de cet envoi qui a été joint au dossier de notre demande de subside.

Nous avons quelque certitude dans le bon résultat à en attendre pour l'avenir de notre institution savante que nous saurons maintenir au niveau de son passé pour lui donner un avenir encore plus beau.

Bruxelles, 3 avril 1930.

Le Rapporteur,
PAUL SAINTENOY.

Communiqué en séance des membres titulaires de l'Académie le 6 avril 1930.

Le Secrétaire, PAUL ROLLAND.

Le Président, SOIL de MORIAMÉ.

POST SCRIPTUM.

A Monsieur Paul Rolland,
Secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire a décidé, au cours de sa réunion du 4 avril 1930, d'accorder à l'Académie royale d'archéologie de Belgique, pour la „*Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*'', un subside de Frs. 10.000,—

DIX MILLE FRANCS

pour l'exercice 1929-1930.

L'octroi de ce subside est soumis aux conditions suivantes:

a) la publication subsidiée portera sur la couverture: „Publié avec le concours de la Fondation universitaire de Belgique'',

b) le subside sera utilisé dans l'année qui suit la date de son octroi ; passé ce délai, la somme accordée retournera d'office au patrimoine de la Fondation universitaire.

En conséquence, le subside de Frs. 10.000,— mis à votre disposition pour l'année en cours devra être liquidé, au vu des pièces justificatives, avant le 4 avril 1931.

Veuillez nous marquer votre accord sur ce qui précède, et agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire,
JEAN MASURE.

Le Directeur de la Fondation,
JEAN WILLEMS.

L'ARCHITECTURE AQUITANIQUE

AU CONGRES DE TOULOUSE EN 1929

par

PAUL SAINTENOY,
correspondant de l'Institut de France,
membre d'honneur de la Société archéologique
du Midi de la France

Toulouse, ville de briques, charmante, savante, babillarde et rose, comme dit Mr. Brunhes; ajoutons: Toulouse, capitale du Midi, ville du gai savoir et des jeux floraux, toute imprégnée d'humanisme, toute vibrante des manifestations du bien dire, de l'écriture diserte et élégante, de la poétique évoquant l'âme des choses, des pensées éloquentes et parfois excessives, des phrases sonores et souvent éclatantes, Toulouse, surtout ville universitaire, depuis 1229, ayant eu dès 1323, sa célèbre académie des jeux floraux, depuis 1840, son académie des sciences, des inscriptions et belles lettres, depuis 1831, son importante et active société archéologique du Midi de France (1), Toulouse nous a ébloui par l'émerveillement de toute cette haute culture.

(1) Cette compagnie savante a décerné, le 30 mai 1929, sa médaille d'or et le titre de membre d'honneur aux professeurs Marcel Aubert, de Paris, François Henrijean, de Liége et Paul

C'est dire que la réunion fut particulièrement intéressante et réussie, cependant que son savant directeur, Mr. Marcel Aubert, conduisait les congressistes dans les beaux monuments de Toulouse, d'Auch, d'Albi et de Moissac en passant par tant d'autres édifices capitaux, comme ceux de *Lugdumum convennarum*, Saint Bertrand de Comminges, de Rabastens, de Saint Gaudens, de Gimont, de Lombez, de Valcabrere et surtout de Cordes, avec ses maisons et son enceinte, enfin de Pibrac et son joli château, dont le si artiste propriétaire actuel descend en ligne directe du Pibrac qui le bâtit au XVI[e] siècle. Nous nous sommes ainsi senti véhiculé, des verdoyantes et fertiles rives de la Garonne jusqu'aux contreforts des Pyrénées, à leurs vallées des gaves et des nestes et nous y avons ajouté un séjour prolongé en Vasconie et en pays basque.

De toute part, nous est apparue une luxuriante nature; apte à nous faire situer le milieu où se produisit l'architecture méridionale. Ses terrains d'alluvions et ses affleurements rocheux donnent à la fois la brique et la pierre, ses vallées sont parcourues par des eaux abondantes et ses côteaux étaient jadis couverts par des forêts riches en bois de chauffage, en combustible pour la confection des briques; tout cela a formé un cadre propice à l'architecture méridionale.

La nature y fournit en abondance de l'argile limoneuse, de l'eau, du combustible ligneux, il n'en faut pas davantage pour expliquer les énormes constructions tolosanes dans lesquelles la brique joue un rôle capital. On conçoit sans difficulté comment la pierre devient, dans

Saintenoy, de Bruxelles, pour l'ensemble de leurs travaux. Qu'il me soit permis de lui exprimer, pour cet insigne honneur, ma gratitude émue et d'y associer son savant président, Mr. le Chanoine Auriol.

la conception des architectes de là-bas, l'accessoire obligé de leurs œuvres, comment la brique domine dans leurs vastes édifices. Cependant la contrée fournit des pierres variées. La haute Garonne est pourvue des calcaires compactes de La Barthe, de Revière, gréseux de Furne, marneux de Belbèze, les calcaires cristallins saccharoïdes de Saint Beat qui ont beaucoup servi pour les grandes églises de Toulouse; le Gers, donne les pierres de Bonas, de Lombard, de Terraube et d'Aignan; enfin le Tarn fournit les grès de Salles et de Lombers, les calcaires de Puycelci et des Oustalets.

Sans parler des marbres qui sont nombreux, sinon abondants dans la région.

Toutes ces roches sont fournies par les terrains granitiques et primordiaux; les formations secondaires du jurassique, de l'oolithe et tertiaires nummulitiques de l'éocène moyen sont fortement représentés. Les stratifications du cirque de Gavarnie y appartiennent.

Malheureusement le pays n'a pas beaucoup de pierres se prêtant à la sculpture et à la statuaire. Aussi l'apparition d'un portail sculpté comme celui de Morlaas, surprend-t-elle même lorsqu'on a vu l'emploi de la même pierre à la belle cathédrale de Lescar.

Dans les basses Pyrénées, on employe un calcaire bleu de l'âge dinantien, très semblable à celui que l'on extrait dans les environs de Namur, à Tailfer ou à Samson et du grès jaune qui se prête mal aux reliefs trop fouillés. Le matériau a obligé la sobriété du décor sculpté de l'édifice méridional. Mr. Rey arrive à la même constatation lorsqu'il nous dit que la pauvreté d'ornementation des églises du Midi s'explique non seulement par l'épuisement du pays à la suite de la croisade contre les Albigeois, mais aussi par les matériaux (2).

(2) Viollet de duc I; p. 224.

La région pyrénéenne était habitée pendant la période néolithique par une population présentant environ moitié de dolicocéphales (57.7%) et un quart environ de brachycéphales 22%) ; Salmon qui donne ces chiffres nous fait constater que les autres étaient des mésaticéphales, des métis des deux races. M. le comte Begouen nous en a montré l'industrie avec sa grande science dans son beau Musée anthropologique de Toulouse.

Puis sont venus les âges du bronze et du fer, les arrivées des premiers peuples dont le nom est connu, les Sigures, les Ibères, dont on voudrait, sur de simples hypothèses et suppositions, faire descendre les Basques, puis les Celtes, sans compter les peuples migrateurs commerçants, les Phocéens, les Phéniciens, les Carthaginois et d'autres dont l'empreinte est restée minime.

Que sont ces peuples par rapport au pays qui nous occupe ? Quelle part ont eu ensuite les Romains, les Galates, les Wisigoths dans leur peuplement, dans la création du groupe ethnique, qui forme cette race de *l'homo meridionalis,* à laquelle, faute de mieux, on donne le nom d'Ibero-insulaire en Portugal, en Espagne et dans la France du Midi ? Il est difficile de le dire.

A l'arrivée de César, le *Pagus* est habité par les *Consoranni* que l'on s'accorde à croire, faute de mieux, des Ibères, les Volcoe-Tectosages et les Volques. Une partie du pays est occupé par les Tolosates. Les Romains firent de tous ces territoires, une *provincia Narbonnensis prima,* la Narbonnaise première avec Narbonne comme capitale et Toulouse comme centre.

Passons sur leur administration. Le Musée archéologique de Toulouse est riche de leurs monuments, et rapportons que le christianisme fut tardif à y pénétrer. La conversion de la contrée ne commença qu'avec le IVe siècle jusqu'à l'invasion vandale de 407, 409, celle des Wisigoths qui suivit et enfin celle des Basques fut même

encore plus tardive et sujette à quelques retours vers les superstitions des ancêtres, d'après M. Colas. C'est alors que se forma Toulouse.

Sous les Romains, simple cité de la Narbonnaise première, elle se développa dans ce riche jardin à la terre fertile aux eaux abondantes qui constitue de nos jours la haute Garonne. Tant et si bien qu'au milieu du troisième siècle, Saint Saturnin ou Sernin y ayant été martyrisé, un *burgus* se forma à côté de la *municipa* romaine.

En 462, le comte Agrippinus, Gouverneur de la Narbonnaise, livra Narbonne aux Wisigoths qui devinrent bientôt maîtres de toute la province.

La vallée de l'Adour fut occupée, en 471, par Euric qui vit ses états bornés par l'Océan, la Loire, le Rhône et la Méditerranée (480).

Puis se reproduisit la conquête franque; en 507, Clovis vainquit Alaric II, roi des Wisigoths, à Vouillé près de Poitiers et ce fut le début de l'empire franc, le morcellement de la Narbonnaise en fiefs féodaux et la ruine de la civilisation ébauchée. Les Vascons arrivèrent en Aquitaine au VIIe siècle; il est à croire qu'ils n'y trouvèrent pas un peuple entièrement christianisé. Eux-mêmes l'étaient-ils, se demande Mr. Rey?

Il est permis d'après Mr. Colas de croire que non. Le biographe de Saint Amand (VIIe) rapporte que vivait alors éparse dans les gorges sauvages des Pyrénées, un peuple adorateur des idoles. Les Vascons venaient de franchir les Pyrénées et se répandaient dans la vallée de la Garonne.

Il faut arriver au IXe siècle pour constater que Saint Léon baptisait par centaines les *eskualdunas* basques dans *Lapurdum* (Bayonne) (3).

(3) Louis Colas. La tombe basque. Paris-Champion.

Cependant le morcellement féodal du sol prenait fin.

Dès le début de ce siècle, le Comté de Toulouse avait eu ses limites avancées vers le Nord par l'adjonction des comtés aquitains du Quercy et de l'Albigeois. Le comte de Carcassonne et de Rezès reconnaissaient la suzeraineté du Comte de Toulouse, Guillaume Taillefer. Il en fut de même des Comtes de Fenouilledès et de Foix; celui-ci portait en outre le titre de vicomte d'Alby et de Lautrec.

Cependant tout cela n'amenait pas la civilisation de la contrée. En 1120, Hugo, évèque de Porto, traversa les montagnes basques et un chanoine de Compostelle cite ce fait comme un trait de courage (4).

D'ailleurs le morcellement féodal du sol n'avait pas contribué à créer la sécurité en Vasconie. Beaucoup d'églises sinon toutes constituaient de véritables forteresses.

Dans les textes contemporains, il y a une expression usitée, dès le XIe siècle, qui prouve qu'avant la croisade des Albigeois, la pratique de fortifier les églises existait.

Ecclesiam incastellare, disent-ils ou encore:

Ecclesiam incastrare (5), usage nécessaire voire indispensable, contre lequel l'église de Rome ne cessa de protester (6) ; on juge que cela fut inopérant, car lorsque se produisit l'hérésie cathare plus tard frappée à mort par la croisade contre les Albigeois, la guerre religieuse se répandit partout dans cette malheureuse contrée. C'est contre cette hérésie que se dressa Saint Dominique et ses dominicains ou frères prêcheurs, dont Toulouse nous a

(4) Idem, 1923.

(5) Rey, les vieilles églises fortifiées du Midi de la France, Paris, 1925, p. 25.

(6) Rey. Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France. Paris, 1925, p. 25.

montré la Maison mère et son admirable église des Jacobins ; les effets de cette guerre furent terribles pour les monuments. Dans le Midi, le XIII[e] siècle fut une époque d'insécurité et d'agitation (7).

Cependant, on continua à y bâtir. Ce fut le cas à Toulouse pendant la croisade des Albigeois.

L'effet des traditions romanes continue à s'y montrer ; l'art méridional ne se fait pas voir novateur à la fin du XII[e] siècle. Il faut attendre que l'exemple du Nord se fasse sentir pour qu'il entre dans la voie novatrice de l'art ogival et devienne caractéristique. La cathédrale de Narbonne (1272) et celle de Clermont Ferrand (1248) nous montrent le même *lapicida,* Jean des Champs, œuvrant dans celle-ci en 1248, dans celle-là en 1286.

Dans toutes les deux, on retrouve l'art du Nord français, de l'Ile de France, de la Picardie ; on vérifie le fait à la cathédrale de Limoges (1273) ; la pensée vient, en la voyant, à la mémoire, de Reims (1211), d'Amiens (1220), de Soissons, de Beauvais (1247) comme en visitant la cathédrale de Bayonne (1213 à la fin du XIII[e] siècle). Elle a dû aussi compter parmi ses maîtres, des artistes venus du Domaine Royal. Le même fait se note dans l'abside de la Cathédrale de Toulouse consacrée le 24 mai 1096. Le grand foyer artistique d'Amiens a régné au Sud, comme il le fit à Cologne (1248) au Nord.

Tous ces édifices contrastent avec ceux qui émanent directement du milieu méridional.

Eugène Lefevre Pontalis situait celui-çi au Sud d'une ligne allant de Bordeaux à Valence en passant par Cahors et la Chaise Dieu (8), mais il y a beaucoup à dire

(7) Ibidem, p. 131.
(8) Bulletin Archéol. 1907, Rey, la Cathédrale de Cahon, p. 147.

et à observer, sur ces limites trop absolues ; le système de territoires appartenant à une école unique s'écroule au premier examen. Il vaut beaucoup mieux admettre des centres de production monumentale comme Toulouse, comme Clermont-Ferrand, comme Arles, dont les types architecturaux s'épandent au loin, se croisent et se pénètrent. C'est ainsi que Mr. Brunhes croit pouvoir faire de Toulouse, un centre qui s'est irradié jusqu'au Mans, à Vendôme, à St. Benoit-sur-Loire. A l'abord, cela apparaît excessif, mais peut s'accepter après examen. Un maître maçon tolosan a pu se diriger vers le Nord, arriver dans une cité, y avoir été engagé pour la construction d'une église ; à quelle école rattacherons-nous son œuvre ? Très certainement à l'école qui l'a formé, à celle de Toulouse. C'est pourquoi nous croyons qu'il y a peu de chose d'assuré dans des frontières absolues entre les écoles. Mais ceci est une autre histoire qui demanderait des développements impossibles ici.

Revenons aux monuments typiques de l'art méridional et au dualisme qu'ils présentent.

Nous venons de constater ce contraste.

A l'époque romane, l'école méridionale nous présente deux types constructifs: la nef avec bas-côtés de Saint Sernin et la nef unique avec chapelles insérées entre les contreforts de la Cathédrale de Toulouse, système qui est plus évolué dans l'église des Jacobins de cette ville, un merveilleux monument.

Ces deux types sont contemporains. Le chœur de Saint Sernin, église à trois nefs, fut consacré en 1096. Son transept et sa nef sont de 1090 à 1130. La cathédrale fut d'abord une église à 3 nefs, datée de vers 1090 et fut transformée en une église à une nef, vers 1200. Cela marque bien une mode nouvelle, une innovation importante. Les architectes reconnaissent alors leur impuissance à éclairer la nef centrale dans le parti à 3 nefs. Ils

la surhaussent, mais au détriment de sa largeur qu'ils doivent réduire. C'est ce qui frappe lorsque l'on pénètre dans Saint Sernin.

Peu après, ils produisent la belle nef de Saint Gaudens (XI[e] et XII[e] siècles), mais sans obtenir l'éclairage autrement que par le dessus de l'arc triomphal suivant la pratique auvergnate. L'architecte de Lescar a fait lui aussi une nef centrale non éclairée, mais avec quel art il en a disposé les bas-côtés, avec quel soin gracieux, il nous a fait un joyau monumental par son système constructif si soigné. Cette cathédrale nous a ravi. Placée à la jonction de la route romaine de l'Océan à la Méditerranée, Lescar, l'antique *Beneharnum*, la capitale du Bearn, voyait passer le gros des pélerins allant en Espagne, par Jaca, l'autre route qui partait *d'Açqua Tarbellicae* vers *Pompaelo* (Pampelune) n'étant pas sûre à cause des Basques, nous l'avons dit. Lescar, aujourd'hui petit village, était alors un relai important, et on comprend que devaient y passer de nombreux compagnons faisant leur tour de France. Cela peut, peut-être, expliquer la beauté et l'intérêt des sculptures de cette belle église. Elles dénotent une main d'œuvre particulièrement habile.

Le siècle de la voûte nervée est arrivé, mais le système compliqué du contrebutement des poussées par des arcs boutants ne semble pas avoir plu aux méridionaux. Ils ont laissé agir, sans faire comme eux, les maîtres de Limoges, de Narbonne, de Bayonne et aussi de Rodez et ils ont créé les vastes „salles'' de leurs cathédrales et abbatiales. Citons surtout celle de Toulouse (vers 1200) avec sa voûte nervée qui rappelle celles de St. Ambroise de Milan ou de l'Abbaye de St. Bavon à Gand. Instruits par cette expérience, ils vont plus loin dans la belle abbatiale dominicaine de Toulouse (1230 à 1292) où nous voyons l'épanouissement du système. Quel admirable

artiste est celui qui osa ces colonnes de 28 mètres de hauteur, ces voûtes à 28 m. contrebutées par de simples contreforts extérieurs montant de fond.

Malgré ce triomphe, mus par leur traditionalisme si prononcé, les architectes du Midi revinrent à leur plan traditionel en élevant, au XIIIe siècle, N.-D. du Bourg à Rabastens dans le Tarn, si caractéristique, et l'église de Simorre dans le Gers (1304) où l'on sent des concessions à l'architecture du Nord de la France !

Puis c'est le prestigieux ensemble d'Alby (1282) qui chante haut et clair le triomphe d'un plan qui répond si bien au programme catholique, qui clame si haut sa puissance d'expression. Ornée par un ensemble décoratif unique, pictural et sculptural, cette nef est prestigieuse.

Lors de notre visite, un chanoine esthète occupait les grandes orgues, leur voix puissante ajoutait à l'impression de l'ensemble de ces pierres vibrant à l'unisson de cette musique puissante; celle-ci énonçait un suave cantique à l'art créateur de l'architecte de génie qui fit de la nef d'Alby, s'élevant prenante au cœur et impressionnante à l'âme, dans un *tutti* de toute la puissance des arts plastiques et de la musique combinés, un ensemble surhumain d'une nef de 17.70 de largeur sur 30 m. de hauteur.

Quand on entre dans cette farouche cathédrale, a écrit notre éminent ami Mr. Emile Mâle, la première impression est celle de l'éblouissement; c'est très juste !

Mais pourquoi cette expression ,,farouche'' ?

C'est que son extérieur est celle d'une énorme forteresse dont l'appareil défensif se combine avec les murailles énormes du palais-château et forteresse épiscopale, son voisin immédiat. C'est encore une fois l'église *incastellare* dont nous parlions tout à l'heure.

Ce qui est aussi caractéristique dans le Midi, ce sont les clochers de briques.

Leur type c'est celui du clocher octogonal de Saint Sernin à Toulouse élevé vers 1250 en lieu et place d'une tour achevée en 1130. On dit bien que son type était déjà répandu dans le Périgord, le Limousin et même en Bourgogne, mais il prend en Gascogne un caractère très particulier.

Il s'y est implanté.

Les moines de Grand Selve contribuèrent à le propager notamment à Beaumont de Somagne, à Grenade dans la haute Garonne, à Pamiers (1343), à St. Lizier, à Montesquieu-Velvestre, à Simorre et à Rieux.

Nous en passons ! Ce qui est curieux, c'est de constater dans la suite des âges la persistance de ce type de clocher. On le retrouve dans les églises très postérieures comme celle de la Dalbade à Toulouse (1503-1542), dans la cathédrale d'Auch (1489-1957).

Nous venons de mentionner cette belle église, rappelons ses stalles. Nous les connaissions dès longtemps par l'ouvrage de L. Sancet, et avions la vive curiosité de les étudier. L'impression en fut naturellement pour nous, très émotionnante, mais elle le fut encore davantage lorsque nous vint l'idée que nous étudiions une œuvre d'un ou plusieurs sculpteurs d'origine nordique et peut-être germanique.

Visitez les stalles de Saint Bertrand de Comminges, vous êtes certes devant une œuvre méridionale. L'inspiration italienne y est claire, visible. Voyez celles de Lescar, vous y avez l'œuvre d'un huchier français, tandis qu'à Auch, on sent une main nordique. On a relevé qu'à partir du milieu du XV[e] siècle, on voit l'affluence des sculpteurs du Nord en Espagne. On y retrouve beaucoup de maîtres des Pays bas espagnols, de Hollande, des bourguigno-flamands, des français et pas mal d'Allemands du Sud, de *Allemania*. Un d'eux ou plusieurs

d'entr'eux se sont-ils arrêtés dans la riche ville d'Auch de 1526 à 1529 ?

Le cardinal de Clermont-Lodève y a-t-il accueilli quelque huchier du Nord pour lui faire faire les cent et treize stalles sculptées à satiété, fouillées à plaisir avec leurs quelque trois cent figures qu'on ne peut se lasser d'étudier.

Leur caractéristique annonce une œuvre du Nord, mais on ne pourra l'affirmer que lorsqu'un document viendra le dire expressément.

C'est ce que les recherches de nos confrères de l'active société archéologique du Midi de la France et particulièrement de son président, le chanoine Auriol, nous diront.

Mais cette preuve existe-t-elle ? Dans la négative, une comparaison avec d'autres œuvres similaires de notre contrée amènerait certes des conclusions. Qu'ils étudient aussi certaines sculptures de la Péninsule espagnole comme le maître-autel de la chartreuse de Miraflores, l'enfeu de la tombe de don Juan de Padilla au Musée de Burgos et ils verront que certains de leurs morceaux voisinent avec les stalles d'Auch tout en ayant des caractères du Nord indéniables.

Le flamand Jacques Damen y a fait des vitraux de 1648 à 1649, le sculpteur Zeppenfeld y a travaillé (bien qu'auscitain, son nom annonce un allemand) pourquoi d'autres n'en ont-ils pas fait autant avant-eux ?

C'est possible puisqu'à Alby, les chercheurs de la haute Garonne eux-mêmes ont relevé le caractère flamand, des figures de la clôture du sanctuaire. Un de nos collègues, M. Joseph Destrée, à qui nous en montrions des photographies sans lui laisser connaître d'où provenaien ces statues, nous a spontanément répondu: ,,Je crois que ce sont des œuvres flamandes !'' C'est aussi notre sentiment au premier examen, mais qui sait ?

Un de nos confrères très averti en ces matières devrait les étudier et nous dire ce qui en est. Nous ne nions pas plus la possibilité du fait que nous ne l'affirmons, en attendant.

D'autres faits, dans les Pyrenées viendraient corroborer la déduction qui serait ainsi faite, à Iruna (Pampelune) dans l'ancien réfectoire du chapitre de la cathédrale, on montre l'admirable tombeau en albâtre de Charles II de Navarre, mort en 1425 avec gisants. Ce beau monument a été commandé en 1414 à Jehannin L'Omme, sculpteur de Tournay, en notre pays, car on pourrait confondre avec Tournaï.

Et ainsi se vérifierait une fois de plus ce que Ludovico Guiciardini nous a dit des maîtres de notre pays, qu'ils *,,s'espardaient" chez les nations étrangères.*

15 septembre 1929.

JEAN RICHAFORT

MAITRE DE CHAPELLE-COMPOSITEUR, 1480?—†1548

par

G. VAN DOORSLAER

SA CARRIERE

Alors que les œuvres connues de ce compositeur sont multiples, les particularités biographiques, qui le concernent, ne le sont guère.

Les variantes de son nom sont nombreuses: *Ricartsvorde, Richafort, Richaffort, Richauffort, Richeafort, Richefort, Rycefort;* en Italie on l'a nommé *Ricciaforte.* Peut-être bien que la forme *Richafort,* la plus fréquente, pourrait n'être qu'une transformation française de *Ricartsvorde,* ou aussi du nom que portait un suppôt de l'Université de Louvain, „Mattheus Ryckersfort'', de l'ordre des Frères Prêcheurs, admis en septembre 1477, au Conseil de l'Université (I.B.27) (1).

(1) Cfr. l'ouvrage indiqué dans l'*Index Bibliographique,* sous le numéro 27. Dans la suite le renvoi à cet *Index* sera marqué par les lettres I.B. suivies du numéro sous lequel l'ouvrage, auquel le renseignement est puisé, s'y trouve rangé.

Bien que le lieu de sa naissance reste inconnu, on peut considérer Jean Richafort comme originaire des Pays-Bas, car Guicchardin (I.B.16) le classe au nombre des musiciens de ces provinces, qui s'étaient distingués dans la première moitié du XVIe siècle. Dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall (Suisse), comprenant cent quatre-vingt treize compositions polyphoniques, de la main de Tschudi, personnage politique, et bibliophile tout à la fois, qui vécut de 1505 à 1572, Richafort est désigné comme *Gallus*, ce qui pourrait mener à l'idée que le musicien serait né dans le Hainaut, d'où Josquin des Près, son maître, était, lui aussi, originaire. Toutefois, il est à remarquer que ce manuscrit, qui attribue une nationalité à bien d'autres compositeurs encore, contient des erreurs manifestes.

Jusqu'à présent on n'a signalé d'autre détail biographique relatif à Jean Richafort que sa direction de la maîtrise de l'église de Saint-Gilles, à Bruges, à partir de 1542 jusqu'en 1547, année qui fut probablement celle de son décès (I.B. 14, 15 et 28).

Toute la période de sa vie qui précède son entrée en fonctions à la maîtrise de Saint-Gilles, à Bruges, reste donc à éclaircir.

Un premier point de repère nous est fourni par un recueil de musique imprimé en 1519, qui contient une de ses compositions. D'après Stafford Smith, qui, en 1812, publia à Londres un ouvrage sur la musique ancienne, *Jerusalem luge,* une des œuvres de Jean Richafort, qu'il contient, daterait de l'année 1508.

Cette date nous paraît fort vraisemblable depuis que nous avons retrouvé dans les archives du Chapitre de Saint-Rombaut, à Malines, des traces de Jean Richafort, qui donnent lieu de croire qu'il avait assumé la direction de la maîtrise métropolitaine, au cours de l'année 1507.

Damien de Floerbeke, chef antérieur de cette phalange chorale, avait abandonné ce poste avant le 5 février 1507, puisqu'une annotation de paiement, effectué à cette date, précise son départ par le mot ,,olim'', jadis (2).

(2) Le registre des ,,Acta capitularia'' du Chapitre de Saint-Rombaut, à Malines, des années 1498 à 1524, contient à la page 145, cette note du 5 février 1507: ,,Eodem die dns Damianus de floerbeke olim mgr cantus ecc^le n^re petijt et obtinuit licentiam a dnis, salvis lv st. quos dimettet sub dnis ad opus barbitonsoris de cura sui digitis, ultra v st. per datos et salarium de barba.''

Damien de Floerbeke avait été admis à la direction de la maîtrise à la date du 31 juillet 1506, ainsi que le marque cette note du registre susdit, à la page 136r°: ,,Die veneris ultima dei mensis receptus fuit ad habitum et sub protectione dominorum Dns et Mgr Damianus de floerbeke juramento solito per eum proestito quo facto receptus et adscriptus in succentorem et magistrum choralium hujus ecclesiæ cum oneribus et emolumentis officii hujusmodi...'' On ne sait rien de sa carrière antérieure, quoiqu'il n'en fut pas à ses débuts, car son acte d'admission le nomme ,,Dominus'', d'où ressort sa qualité de prêtre, tandis que le qualificatif ,,Magister'' doit lui faire reconnaître une valeur musicale déjà acquise.

Après avoir quitté la maîtrise de l'église Saint-Rombaut, il passa, probablement, au service de Charles-Quint, dans lequel il est signalé, dès 1509, en qualité de chantre, d'abord, et plus tard comme chapelain de la chapelle impériale. Il voyagea avec celle-ci à la suite de l'Empereur, et, à ce titre, sa présence est relevée à Valladolid en 1517 (1er décembre), à Saragosse, en 1518 (1er septembre). Au cours de ses voyages il donna des preuves de ses connaissances techniques et artistiques de l'orgue, en réparant cet instrument et en le jouant, en plusieurs circonstances. Charles-Quint lui fut reconnaissant des services rendus et le combla de faveurs. Fils naturel de Nicolas et de Marie Janiot, sa naissance fut légitimée par un acte impérial du 21 avril 1521 ; il fut doté également de plusieurs prébendes, telles celles de Lens, de Gorcum, de La Haye, de Louvain. La dernière mention de ce musicien est faite dans une ordonnance de Charles-Quint du 28 septembre 1523, ,,item a maistre Damien de Floerbeke, chantre de nre chappelle domestique pour le semble (gaiges) a xij s. par jour lv £ iiij s.''

Le 10 décembre de cette même année, on enregistre l'admission d'un chantre nouveau, appelé Guillaume, et désigné comme frère du maître de chant (3), sans que le nom du titulaire de ce poste de direction soit acté, ici ni antérieurement, dans ce même registre, depuis le départ de maître Damien de Floerbeke.

Mais, au 4 mai 1509, le Chapitre admet, à titre de choral, „Franciscus Ricartsvorde'', désigné, lui aussi, comme frère du maître, nommé cette fois par son prénom *Jean;* ce dernier est présent à la séance d'admission et se porte garant de son jeune frère (3).

Cette dernière particularité, jointe à celle de l'existence d'un chantre, connu ailleurs sous le nom de Guillaume Richafort, et dont il sera question plus loin, permet, en l'absence d'une mention explicite de l'entrée en fonctions de Jean Richafort en qualité de maître de chapelle à l'église de Saint-Rombaut, à Malines, d'admettre celle-ci et de la fixer vers le début de l'année 1507, aussitôt après le départ de Damien de Floerbeke.

Il abandonna ces fonctions en 1509, car, au 31 août de cette année, un autre compositeur, maître Noël Bau-

(Cfr. *Inventaire des Archives du Nord à Lille,* t. ii, 212 ; t. vii, 237 ; t. viii, 120. — *Archives du Royaume, à Bruxelles,* a) Papiers de l'Etat et de l'Audience, no. 29, fo. 10 ; n. 1249a, 1517, 1519 ; b) Chambre des Comptes, no. 1927, fo. 45. — Edm. VAN DER STRAETEN, *La Musique aux Pays-Bas,* t. vii.

(3) Archives du Chapitre de Saint-Rombaut, à Malines. — *Acta capitularia,* registre des années 1498 à 1524.

Fo. 162 v°, 1507, 10 déc. „Eodem die receptus et admissus est ad habitum et sub protectione dnorum Wil[s] frater mgri cantus.''

Fo. 180, 1509, 4 maij. Die veneris iiij maij receptus est in choraulam franciscus Ricartsvorde frater magistri Joannis pro quo dictus mgr Joes promisit restituere omnia recepta ab ecclesia casu quo aufugerit et non manserit quamdiu vocem gratam habuerit, se et sua obligando renuncians et promitens.''

douin, avait été désigné à ce poste par les membres du Chapitre (4).

Grâce à la connaissance de ces dates on peut supputer celle de la naissance de Jean Richafort aux environs de l'année 1480.

A part son passage à la direction de la maîtrise malinoise, de 1507 à 1509, et la date approximative de sa naissance, qu'on peut en déduire, toute sa vie d'enfance et d'adolescent reste ignorée.

Pierre de Ronsard, dans la dédicace du ,,Livre de meslanges, contenant six vingtz chansons'', édité, à Paris, en 1560, écrit ,,entre lesquelz (musiciens) se sont depuis six ou sept vingt ans eslevez Josquin des prez, Hennuyer de nation, & ses disciples, Mouton, Vuillard, Richafort...''. Si, donc, Jean Richafort est né vers 1480, il pourrait avoir été élève de Josquin Desprez à partir de 1487. Ce dernier séjournait à Rome, à ce moment, et était attaché à la chapelle papale, où il resta en service jusque vers 1500.

Le nom de Jean Richafort ne figure pas près de celui de son maître dans la liste des membres de cette chapelle, ce qui incite à croire qu'il ne devint son disciple que plus tard, au cours d'un des séjours de Josquin en Italie, en France ou dans les Pays-Bas.

Le poste de maître de chant à Malines, en 1507, pourrait donc avoir été le premier emploi que Jean Richafort ait occupé en qualité de musicien adulte.

Postérieurement à son départ de Malines, nous n'avons retrouvé la trace de Jean Richafort qu'en 1531, de service, alors, près de la Gouvernante Marie de Hongrie. Encore, n'est-ce qu'une seule fois que son nom a été

(4) Cfr. notre notice bio-bibliographique sur ce compositeur dans la revue ,,Compas d'or'', 1930.

relevé dans une liste de personnes auxquelles on effectue un payement de ,,gages omis dans les rôles ordinaires de l'hôtel de la reine Marie de Hongrie'', avec cette mention: *Jean de Rycefort,* prêtre et chantre de la Reine (I.B. 30, a). Cette mention pourrait se rapporter au compositeur, à moins que le copiste n'ait tracé, par erreur, le nom de *Jean* au lieu de celui de *Joachim,* qu'on retrouve plustard, attaché en ces mêmes qualités à la même Cour. L'erreur paraît possible, car la qualité de prêtre, attribuée dans cette liste à ,,Jean de Rycefort'' ou Richafort, est autrement inconnue.

La date de son admission parmi le personnel de cette Cour est à retrouver, et, à défaut de renseignements plus précis, on peut supposer qu'il ne la quitta qu'au moment où il fut désigné aux fonctions de maître de chapelle de l'église Saint-Gilles, à Bruges, dans lesquelles il remplaça Jean Claes, depuis juillet 1542, jusque vers 1548. Sa place était occupée, par Jean Bart, au cours de cette dernière année.

On peut présumer le décès de Jean Richafort vers cette époque, et cela avec autant plus de raisons que L. Guicchardin le range au nombre des musiciens qui avaient cessé de vivre en 1556 (I.B. 16).

Deux frères de Jean Richafort, *Guillaume* et *François,* musiciens comme lui, ont été mentionnés au début de cette notice. Il y eut, probablement, un troisième frère, *Joachim,* également musicien.

Il nous paraît utile de joindre aux renseignements donnés relativement à maître Jean Richafort, ceux qui ont été relevés concernant ces trois musiciens du même nom patronymique.

Guillaume Richafort est, vraisemblablement, l'aîné de ces frères.

La plus ancienne mention de Guillaume est fournie par les Archives du Chapitre Métropolitain de Saint-Rombaut, à Malines, par lequel il est admis, le 10 décembre 1507, en qualité de chantre de la maîtrise, et autorisé, en même temps, à porter l'habit de chœur (voir note 3). Sans doute était-il, alors déjà, clerc ecclésiastique, car, plus tard, il est signalé comme prêtre, et, de ce chef, on peut le considérer comme l'aîné de Jean, et, en tout cas, de François qui n'entre dans cette même maîtrise qu'en qualité de choral, et cela postérieurement à lui.

Ni de son séjour à Malines, ni de son départ de la maîtrise, rien n'a pu être exhumé de la poussière des archives. Peut-être s'agit-il de lui, sinon de son frère François, lorsqu'en 1509 la Corporation des Merciers Malinois indemnise le maître du chant et son frère, qui prêtèrent leur concours à l'exécution d'une messe chantée en l'honneur de leur saint patron (5).

En 1524 on le retrouve à Bruges, où il fait partie, alors, de la maîtrise de la cathédrale St-Donatien.

Le 10 octobre de cette année les membres du Chapitre de cette cathédrale déléguèrent Guillaume Richafort pour entrer en pourparlers avec un chantre de Gand, connu de lui, possédant une voix de basse superbe et d'une science musicale réputée, en vue de l'attacher à leur maîtrise.

D'un caractère quelque peu vif et emporté, Guillaume Richafort s'était laissé aller, un jour, à des voies de fait contre un chapelain, maître François Frescobaldi. Une retenue de rémunération et l'interdiction de célébrer la messe avaient été infligées en guise de punition pour

(5) Archives commun. de Malines. Reg. des *Merciers*, S. II, n° 1, f° 146. Compte de 1509. — ,,Item betaelt de sanckmeesters aen loye ende voer syn bruer.'' iiij sc. ix d. x my^{en}.

ce délit. Le coupable se prévalant de la modicité de ses ressources obtint, à la suite d'une supplication adressée aux membres du Chapitre, et cela en considération de son repentir et de sa situation modeste, remise de la peine relative à sa rémunération, toutefois, l'interdiction de la célébration de la messe fut maintenue.

Repéré une dernière fois, en 1539, son nom figure alors parmi ceux des personnes présentes à une réunion, dont les particularités sont signalées dans un procès-verbal de la Collace de Gand. Ce document le qualifie de maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Donation, à Bruges. Cette qualité paraît lui avoir été attribuée erronnément. G. Richafort n'était, à ce moment, qu'un *clericus installatus,* chantre faisant partie de la maîtrise, dont la direction appartenait à Wolfard Hellync (I.B. 14).

Après cette date Guillaume Richafort rentre dans l'oubli.

François Richafort, un autre frère de maître Jean, est admis parmi les choraux de la maîtrise de Saint-Rombaut, à Malines, le 4 mai 1509. Maître Jean se porta garant du jeune François, vis-à-vis des membres du Chapitre.

Joachim Richafort est, probablement, un troisième frère de maître Jean. La concordance des années de son activité avec celles où évoluèrent Jean et Guillaume, est la seule constatation qui permette cette conjecture.

Le nom de Joachim Richafort n'apparaît qu'en 1534, dans une liste, dressée le 1er août, des membres de la chapelle de l'archiduchesse Marie de Hongrie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, à laquelle maître Jean Richafort était également attaché en 1531; à moins d'une erreur, présumée possible lorsque fut exposée la carrière de maître Jean. Une autre liste du personnel de cette chapelle, dressée le 1er janvier 1543, mentionne aussi son nom. Il en fut probablement en qualité

de chantre et chapelain, ainsi qu'en atteste une requête qu'il adressa, en 1546, à la reine, en vue d'obtenir une prébende à l'église de Saint-Donatien de Bruges, alors vacante. En voici le texte:

,,A La Royne,

Remonstre en toute humilite mesir Joachim Richafort chantre et chapellain de vre chappelle comment ce moys de mars dernier passe est alle de vie a trespas messir pierre Stepman ayant en son vivant la cherge et administration de celebrer quatre messes la chemaine en leglise S[t] Dōnas a bruges comme il appert par la fondation cij joincte dont vre mageste a la disposition den pourveore endedens troys moys (aultrement le chapitre dud S[t] Dōnas en disposeroit) parquoy supplie tres humblement qui plaise a vre ma[te] le preferer avant ung aultre considerant qu'il est petitement pourveu et aussi que pr lesd. quattre messes le chepmaine na que xxv florins par an, si feres bien et obligeres led. suppliant a prier Dieu pour la bonne prosperite de vre d. ma[te].

De byns (binche) le 17 dapvril 1545."

En marge l'apostille: ,,Le tout veu la Royne a donne ce cantuaire aud. mess[r] Joachim Richafort, par quoy luy en soient despechies lres de collacion. Fait a byns le xxiij de may 1546." (6)

En 1539 un ténor, portant les mêmes nom et prénom, appartenait à la maîtrise de Saint-Donatien à Bruges. Le Chapitre, qui le qualifie d'excellent musicien, lui accorde une pension de 1 livre de gros, jusqu'à sa révocation. Le qualificatif supplémentaire de ,,juniori" nous fait croire qu'il s'agit ici d'un autre que celui qui à ce moment était attaché à la chapelle de Marie de Hongrie (I.B. 14).

(6) Archives du Royaume. *Papiers de l'Etat et de l'Audience,* reg no. 935, fo. 87.

Pour Joachim Richafort, voir aussi: *Inventaire des archives du Nord, à Lille,* t. VII, p. 295 et t. VIII, pp. 136 et 142.

SON ŒUVRE

Jean Richafort a laissé un œuvre important; le nombre des pièces connues est fort remarquable pour l'époque de son activité, et, de ce fait, il atteste du succès de ses compositions.

Faute d'une mise en partition moderne, la valeur artistique de cet œuvre n'a pu être appréciée, et nous devons nous borner à relever quelques avis épars, émis, par l'un et l'autre critique musical, à l'occasion de morceaux qu'ils eurent la faveur d'étudier.

GLAREAN, dans son ,,Dodecachordon'', en reproduisant un motet à 4 voix, en 2 parties (1° *Christus resurgens*, 2° *Mortuus est enim*), de Jean Richefort, ajoute que parmi les compositeurs de son temps l'auteur mérite les plus grands éloges (7).

AMBROS (I.B. 6) se range à cet avis, tout en relevant, dans les compositions de Jean Richafort, des rudesses polyphoniques, propres au XV[e] siècle.

Mais à côté de ces rudesses, opine EITNER (I.B. 1), il y a des œuvres d'une merveilleuse beauté, étonnantes de clarté et de simplicité, marquant un progrès sur les compositions du XV[e] siècle et évoluant vers l'épanouissement complet de la musique polyphonique, au XVI[e] siècle.

Yvonne ROKSETH (I.B. 18), analysant un *Magnificat* du 8[e] ton ecclésiastique, de Jean Richafort, transcrit pour orgue, y remarque une ,,ligne ferme des motifs, cette solidité des rencontres harmoniques qui décèle un contrepoint sûr de lui''.

(7) Voir la bibliographie chronologique des ouvrages imprimés, à l'année 1547.

De ces quelques avis ressort nettement la caractéristique du mérite artistique du compositeur, qui, d'une polyphonie dure et toute confuse, que fut celle du XVe siècle, évolua vers une forme polyphonique bien plus harmonieuse; aussi, les rudesses qu'on retrouve encore dans sa musique, ne constituent-elles que l'empreinte de l'époque où débuta son éducation musicale.

Une autre source d'appréciation de son mérite peut se trouver dans la valeur des éléments qui constituaient la phalange chorale de l'église Saint-Rombaut, dont il fut le chef pendant une couple d'années. Malheureusement les noms des recrues dans cette institution ne sont pas enregistrés d'une façon régulière, ils sont rares, même, et, d'autre part, aussi, le temps qu'il passa à la tête de cette maîtrise fut-il trop court pour fournir la mesure complète de l'activité qu'il a dû y déployer.

En dehors de ses deux frères, Guillaume et François, que maître Jean Richafort y fit admettre, nous n'avons pu relever que de rares admissions nouvelles, et, encore, à notre connaissance, leur carrière musicale n'a pas laissé de traces, pas plus que celle de quelques uns de leurs aînés connus, qui avec eux faisaient partie de la maîtrise.

Deux choraux seulement, admis, en dehors de ses frères, au cours de son passage sont inscrits dans le registre des ,,Acta capitularia'': le 11 juin 1507, *Walter de Lansheere,* fils de Jean; le 31 mars 1508, *Jean Van Battel,* fils de Baudouin (le peintre sans doute).

Jean Becker, choral, fut dispensé de son service, le 11 juin 1507.

Des appréciations compétentes de l'œuvre, émises ci-dessus, et de la publication, en nombre respectable, de ses compositions, ainsi que des rééditions de certaines d'entr'elles, il apparaît que Jean Richefort a joui, en son temps, d'un renom justifié et d'une vogue peu commune,

aussi son œuvre mérite-t-il une place d'honneur parmi ceux de son époque.

L'œuvre se repartit en 4 messes et 74 morceaux dont 57 motets et 17 chansons.

Les messes sont toutes à 4 voix.

Des 57 motets, 27 sont à 4 voix
17 ” 5 ”
3 ” 2 ”
2 ” 6 ”
1 est à 8 ”

Le nombre de voix des 7 autres nous est inconnu.

Des 17 chansons, 7 sont à 3 voix
4 ” 4 ”
4 ” 5 ”

Le nombre de voix des 2 autres nous est inconnu.

LISTE ALPHABETIQUE DES COMPOSITIONS DE JEAN RICHAFORT (*)

I. MESSES

1) sur: *O Dei Genitrix*. 4 V.
   Imprimée en 1532; manuscrite à Leiden, Munich et Rome.
2) sur: *O Gloriosi*.
   Manuscrite à Cambrai.
3) sur: *Veni Sponsa Christi*. 4 V.
   Imprimée en 1540.
4) de *Requiem*. 4 V.
   Imprimée en 1532; manuscrite à Munich (6 V.?).

II. MOTETS

1) *Ave Maria*, 5 V., imprimé 1540.
2) *Beata Dei Genitrix*, 5 V., imprimé 1540.
3) *Christe totius dominator*.
4) — (2e partie) *Christe qui victa*, 4 V., impr. 1534.
5) *Christus resurgens*.

* On retrouvera ces compositions dans la liste bibliographique des ouvrages imprimés rangés par ordre chronologique, et dans celle des manuscrits, qui suivent.

6) — (2ᵉ partie) *Mortuus est*, 4 V., impr. 1547, 1554; manuscrit à Breslau.
7) *Cognoscimus Domine.*
8) — (2ᵉ partie) *Vita nostra in dolore*, 4 V., imp. 1534.
9) *Congratulamini*, 4 V.; manuscrit à Bologne.
10) *Ego sum qui sum*, 5 V., manuscrit à Leiden et Tolède.
11) *Emendemus in melius.*
12) — (2ᵉ partie) *Peccavimus in melius, 4 V.*, imp. 1521; manuscrit à Bologne, Leiden, Londres et Rome.
13) *Et exultavit;* manuscrit à Tolède.
14) *Exaudiat te Dominus.*
15) — (2ᵉ partie) *Impleat Dominus*, 4 V., impr. 1538, 1553; manuscrit à Heilbronn et à Londres.
16) *Fecit potentiam*, 2 V., impr. 1543.
17) *Gaudent in coelis animæ*, 8 V., impr. 1564; manuscrit à Munich.
18) *Gloria laus*, 4 V., impr. 1534.
19) *Gloriosi principis terræ*, manuscrit à Bologne.
20) *Hac clara die turma.*
21) — (2ᵉ partie) *In me quomodo*, 4 V., impr. 1534.
22) *Hierusalem luge.*
23) — (2ᵉ partie) *Deduc quasi torrentem*, 5 V., impr. 1532, 1539, 1540; manuscrit à Londres et Zwickau; arrangé pour instrument, 1577, 1578, 1583.
24) *Homo quidam;* manuscrit à Tolède.
25) *Jam non dicam.*
26) — (2ᵉ partie) *Cum venerit ille*, 5 V., impr. 1532, 1540, 1555; manuscrit à Munich, Tolède et Vienne.
27) *Lætamini in Domino*, 5 V., impr. 1540.
28) *Laus tua, non tua fraus*, 2 V., impr. 1549.
29) *Magnificat*, au Vᵉ ton, 4 V., impr. 1544; manuscrit à Lorette et Rome.

30) *Magnificat*, au VIe ton, 4 V., manuscrit à Leiden.
31) *Magnificat*, au VIIIe ton, 4 V., impr. 1534.
32) *Miseremini mei saltem*, 4 V., impr. 1519; manuscrit à Leiden.
33) *Misereatur mei omnipotens.*
34) — *(2e partie) Confiteor Deo omnipotenti.*
35) — (3e partie) *Ideo deprecor te*, 5 V., impr. 1532.
36) *Non turbetur cor vestrum.*
37) — (2e partie) *Ego rogabo patrem*, 5 V., impr. 1545, 1555.
38) *O presul egregie.*
39) — (2e partie) *O plebs*, 4 V., impr. 1534.
40) *O quam dulcis et beate.*
41) — (2e partie) *Ecce quam bonum*, 4 V., impr. 1534.
42) *Pater noster.*
43) — (2e partie) *Panem nostrum*, manuscrit à Londres.
44) *Peccata mea Domine.*
45) — (2e partie) *Quoniam*, 4 V., impr. 1532, 1538.
46) *Philomena proevia temporis*, manuscrit à Cambrai.
47) *Quem dicunt homines.*
48) — (2e partie) *Petre diligis me*, 4 V., impr. 1532, 1538, 1538, 1539, 1545; ms. à Leiden et à Tolède.
49) *Salve regina*, manuscrit à Munich.
50) — (2e partie) *Eya ergo.*
51) — (3e partie) *Et Jesum*, 5 V., impr. 1532, 1535.
52) *Sancta Maria, succere miseris*, manuscrit à Londres.
53) *Sicut locutus est*, 2 V., impr. 1543.
54) *Sufficiebat nobis*, 4 V., impr. 1534; manuscrit à Bologne, Florence et Londres.
55) *Veni electa.*
56) — (2e partie) *Quia concupivit*, 6 V., impr. 1539.
57) *Veni Sponsa Christi*, 5 V., impr. 1540, 1543; manuscrit à Rome et Wiesbaden.

III. CHANSONS

58) *A tu point veu la visconti*, 3 V., impr. 1536.
59) *Cuidez(Guidez)-vous que Dieu nous*, 5 V., imprimée 1540, 1555, 1560, 1572.
60) *D'amour je suis desheritée*, 5 V., impr. 1560, 1572.
61) *De mon triste deplaisir*, 4 V., impr. 1529 ; manuscrite à Cambrai et Munich.
62) *Hors de plaisir et ceduict en lieu saulvaige*, 4 V., impr. 1538.
63) *Il n'est sy doulce vie*, manuscrite à Cambrai.
64) *J'ai vu que soloie*, 3 V., impr. 1569.
65) *Je fus, je fus*, 3 V., impr. 1536.
66) *Je veulx layser melancolie*, arrangée pour instrument, 1538.
67) *Le temps qui court*, 4 V., impr. 1545, 1569, 1573 ; manuscrite à Londres.
68) *Naves point veu*, 3 V., 1536, 1541, 1559.
69) *Ne vous chaille mon cueur*, 5 V., impr. 1544.
70) *Or vray Dieu*, 3 V., impr. 1569, 1574 ; manuscrite à Munich.
71) *Qui est celuy*, 3 V., impr. 1536.
72) *Si je me plai j'ai bien*, 5 V., impr. 1560, 1572.
73) *Sur tous regretz*, 4 V., impr. 1533, 1540, 1544, 1573 ;; manuscrite à Munich.
74) *Tru trut avant il fault boire*, 3 V., impr. 1536, 1542.

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES IMPRIMES DANS LESQUELS FIGURENT LES COMPOSITIONS DE J. RICHAFORT

1519.

Motetti de la corona. / Libro secundo. / (une couronne) /

A la fin de la partie de *Bassus* on lit: ,,Impressum Forosempronii per Octauianum/Petrutium, ciuem, Forosemproniensem. Anno / Domini MDXIX. Die XVII. Junii.'' / etc.

Petit in-4° oblong.

4. *Miseremini mei saltem.* 4 V.

Londres (British Museum) ; S., A., T., B. —Vienne (Hofbibliothek) ; S., A., B. (Cet exemplaire, renseigné par Eitner (I.B. 2), n'a pas été retrouvé par nous.)

(1526) 2° édition.

Motetti de la Corona // Libro secondo. /

A la fin de la partie de *Bassus* on lit ,,Hoc opus impressum est expensis Jacobi Junte florentini / Bibliopole in Urbe Roma. ex arte & industria / eximii Impressoris Johânis Jacobi Pasoti / Montichiensis Parmensis Dioceseos / Anno dni. M.D.XXVI.) Mense Augusti. / (Marque d'imprimeur.)

In-4°, oblong.

Contenu identique à celui de l'édition 1519.

Bologne (Liceo Musicale) ; S., T. — Iéna (Univ.-Bibliothek) ; complet. —Vienne (Nationalbibliothek) ; T.

1520.

Chansons a troys.
Venitijs impressum opera et arte Andree Antiqui, impensis vero D. L. Antonii de Gjunta. Anno 1520. 2 ps.
In 16°, oblong.

Munich (Staatsbibliothek). — Paris (Bibliothèque Nationale) ; S., B.

1521.

Motetti libro primo. / En-dessous des S ornementaux) / (une tour, aux côtés de laquelle, à gauche la lettre A, à droite la lettre T [Andrea Torresano]).
Au verso de la page 15 de la partie de *Bassus* on lit: VENETIIS IMPRESSVM OPERA ET ARTE / ANDREAE ANTIQVI, IMPENSIS VERO / ANDREAE ASVLANI M.D.XXI. / MENSE AVGVSTO. /
Petit in-4°, oblong.
8. *Emendemus in melius.*
9. *Peccavimus in melius.* 4 V.

Londres (British Museum) ; T. (défectueux). — Vienne (Nationalbibliothek) ; C., A., T., B.

1526. Voir 1519.

1529.

Tre(n)te et quatre cha(n)so(n)s musicales/a quatre parties imprimees a Paris par Pierre Attaingnant librai-

/ re demourant en la rue de la Harpe pres leglise Sainct Cosme / Desquelles la table sensuyt / (Table) / TENOR.
Petit in-4°, oblong.

3. *De mon triste et desplaisir*. 3 V.

Bruxelles (Bibl. royale; fonds Fétis 2307) ; T. — Eichstaett [Bavière] (Staatsbibliothek) ; C.-T.— Munich (Staatsbibliothek) ; complet. —Wernigerode (gräfl. Stolberg-Bibliothek) ; S.

1530?.

Mottetti di varij autori. Liber secundus. Sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur.

Bologne (Liceo Musicale) ; A.

1532.

Deux messes à 4 voix font partie de la série éditée en sept volumes par Pierre Attaingnant, à Paris. Le seul exemplaire connu ne possède pas de feuille de titre. Sur la seconde on lit: ,,Françoys par la grace de dieu Roy de France / Au prevost de Paris Baillisz et Seneschaulx et a tous nos aultres iusticiers & officiers, ou la leur lieutenans / salut et dilection. Receu auons lhumble supplication de nostre bien ame Pierre Attaingnant imprimeur li / braire demourant a luniversite de Paris'' . . . . Donne a sainct Germain en laye le dixhuitiesme de Iuing. Lan de grace mil cinq centz trente ung. Et de nostre regne le XVII. / Par le Roy. Le Cardinal de Tournon maistre de la chapelle du dit seigneur present. Signe J. Hamelin.''
In-folio.

Livre IV.

117. Messe sur: *O Dei Genitrix*. 4 V.

Livre VI.

191. Messe de *Requiem*. 4 V.

Vienne (Nationalbibliothek) ; complet.

1532.

(MOTETTI DEL FIORE) ALTVS. / PRIMVS LIBER CVM QVA- / TVOR VOCIBVS. / (un chardon) / (A la fin:) „Impressum Lugdini per Jacobum Modernum de Pinguento./Anno Domini. M.D.XXXII.''

In-4°, oblong.

33. *Quem dicunt homines.*
(2e p.) *Petre diligis me.* 4 V.

39. *Peccata mea Domine.*
(2e p.) *Quoniam iniquitatem.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S., A., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale; Fonds Fétis, 1682) ; A. — Londres (British Museum) ; S., A., T., B. — Munich (Staatsbibliothek. — Paris (Bibliothèque Nationale) ; S., A. — Rome (Académie Ste-Cécile). — Vienne (Nationalbibliothek) ; S., A., T., B.

(1539) 2e édition.

PRIMVS LIBER / CVM QVATVOR VOCIBVS./ TENOR. / FIOR DE MOTETTI TRATTI DALLI / MOTETTI DEL FIORE. // IN VENETIA PER ANTONIO GARDANE. / MDXXXIX. NEL MESE DI DECEMBER.

In-4°, oblong.

42. *Quem dicunt homines.*
(2e p.) *Petre diligis me.* 4 V.

Londres (British Museum) ; C., A., T., B. — Munich (Staatsbibliothek) ; A., T.

1532.

(MOTETTI DEL FIORE) / ALTVS. / SECVNDVS LIBER CVM QVINQVE VOCIBVS. / (Table /

(A la fin:) „Impressum Lugduni per Jacobum Modernum de Pinguento. / Anno. M.D.XXXII.'' /

In-4°, oblong.

14. *Salve regina.*
(2° p.) *Eya ergo.*
(3° p.) *Et Jesum.* 5 V.

27. *Jam non dicam.*
(2° p.) *Cum venerit ille.* 5 V.

40. *Misereatur mei omnipotens.*
(2° p.) *Confiteor Deo omnipotenti.*
(3° p.) *Idea deprecor te.* 5 V.

48. *Hierusalem luge.*
(2° p.) *Deduc quasi torrentem.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S., A., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 1682) ; A. — Glascow (Bibl. Univers.). — Londres (British Museum) ; S., A., T., B. — Munich (Staatsbibliotheek) ; complet. — Rome (Académie Ste-Cécile). — Vienne (Nationalbibliothek) ; C., A., T., B.

(1539) 2° édition.

SECVNDVS LIBER / CVM QVINQVE VOCIBVS / TENOR. / FIOR DE MOTETTI TRATTI DALLI / MOTETTI DEL FIORE. / IN VENETIA PER ANTONIO GARDANE. /

A la fin: IN VENETIA. 1539. NEL MESE DECEMBRE.

In-4°, oblong.

13. *Hierusalem luge.*
(2° p.) *Deduc quasi torrentem.* 5 V.

Londres (British Museum) ; C., A., T., B. — Munich (Staatsbibliothek) ; A., T. — Vienne (Nationalbibliothek) ; C., A., T., B. 5.

1532.

Liber Decem Mis- / sarum a Præclaris / Musicis contextus,) / nunq; antehac in lucem editus. Qua- / rum nomina& autores subse-/quentis paginae Index/commonstrat Jacobus Modernus de Pinguento excudebat Lugduni.

La date, 1532, se trouve au-dessous de la dédicace à Carolo a Estanno.

In-folio.

24. *Veni Sponsa Christi.* 4 V.

Bologne (Liceo Musicale).

(1540) 2e édition.

LIBER DECEM / MISSARVM, A PRÆCLA- / RIS ET MAXIMI NOMINIS MV- / sicis contextus: nuperrimè adiunctis duabus / Missis nunquam hactenus in lucem / emissis, auctior redditus, / et accuratè casti- / gatus./Missarum autem nomina et Autores subsequentis/ paginæ breuis Index congruo ordine / commonstrat. / (marque d'imprimeur) / JACOBVS MODERNVS Ă / Pinguento excudebat Lugduni / Anno publicae Salutis M.D.XL.

In-folio.

Même contenu.

Florence (Bibl. nazion.). — Rome (Chapelle Sixtine). — Vienne (Nationalbibliothek) ; complet.

1533.

Chansons musicales (31) a quatre parties / desquelles les plus convenables a la flueste dallemãt sont / signees en la table cy dessoubz escripte par a. et a la flueste / a neuf trous par b. et pour les deux fleustes sont signees / par a b. Imprimees a Paris en la rue de la Harpe deuãt / le bout de la rue des Mathurins prez leglise Sainct Cosme / par Pierre Attaingnant. / Mense April M.D.33.

Petit in-4°.

9. *Sur tous regretz.* 4 V.

Wernigerode (gräfl. Stolberg-Bibl.) ; S.

1534.

Liber primus quinque et viginti musicales quatuor vo- / cum Motetos complectitur, quorum nomina tabella se- / quens indicat. / (Index) / Parisiis in vico Cithare ad templum sanctorum Cosme et Damiani apud / Petrum Attaingnant musice typographum mense Aprili 1534 / Tenor. / Cum priuilegio ad serennium. /

Petit in-4°, oblong.

3. *Gloria laus.* 4 V.
4. *Hac clara die turma.*
   (2e p.) *In me quomodo.* 4 V.

Iéna (Univers.-bibliothek) ; complet. — Milan (Bibl. Ambrosiana) ; C., B. — Vienne (Nationalbibliothek) ; S., A., T., B.

1534.

Liber secundus: quatuor et viginti musicales quatuor / vocum Motetos habet, quorum nomina tabella sequens / indicat. / (Index) / Parisiis in vico (etc. ut supra)... Mense Maii 1534.

Petit in-4°.

5. *Christe totius dominator.*
   (2e p.) *Christe qui victa.* 4 V.

10. *O quam dulcis et beata.*
    (2e p.) *Ecce quam bonum.* 4 V.

11. *O presul egregie.*
    (2e p.) *O plebs.* 4 V.

Iéna (Univers.-bibliothek) ; complet. — Milan (Bibl. Ambrosiana) ; B. —Vienne (Nationalbibliothek) ; A., T.

1534.

Liber quartus. XXIX. musicales. quatuor vel quinque / parium vocum modulos habet. vt sequenti indice demonstratur. / (Index) / Parisiis in vico Cithare in officina libraria Petri Attaingnant/musice typographi propre sanctorum Cosme et Damiani templum. / Mense Junio 1534. / Altus. / Cum gratia et privilegio christianissimi francorum regis ad serennium.

Petit in-4°, oblong.

11. *Cognoscimus Domine.*
    (2e p.) *Vita nostra in dolore.* 4 V.

12. *Sufficiebat nobis.* 4 V.

Iéna (Univers.-bibl.) ; complet. — Milan (Bibl. Ambrosiana) ; B. —Vienne (Nationalbibliothek) ; A., T.

1534.

Liber sextus. XIII. Quinque ultimorum tonorum / magnificat continet. / (Index) / Parhisiis apud Petrum Attaingnant (etc. ut supra) Mense Septemb. 1534...
Petit in-4°, oblong.

Magnificat, octavi toni. 4 V.

Iéna (Univers.-bibl.) ; complet (2 exemplaires). — Milan (Bibl. Ambrosiana) ; B. —Vienne (Nationalbibliothek) ; A., T.

1534.

Liber octavus. XX. musicales motetos quatuor, quinque / vel sex vocum modulos habet. / Mense decemb. M. D. XXXIIIJ. / (Index) / Altus. / Parisiis in vico cithare etc. apud Petrum Attaingnant etc.
Petit in-4°, oblong.

2. *Ave Maria.* 5 V.
3. *Veni electa.*
(2e p.). *Quia concupivit.* 6 V.

Iéna (Univers-bibl.) ; complet. — Milan (Bibl. Ambrosiana) ; B. — Vienne (Nationalbibliothek) ; A., T.

1535.

Liber duodecimus. XVIJ. musicales ad virginem christiparam / salutationes habet. vt in subscripto indice videre licet. / Mense Martio. M.D.XXXV. post pascha / (Index) / Altus. / Parrhisiis in vico etc. apud Petrum Attaingnant etc.
Petit in-4°, oblong.

16. *Salve regina.* 5 V.

Iéna (Univers.-bibl.) ; complet. — Vienne (Nationalbibliothek) ; A., T.

1536.

La couronne et Fleur des Chansons a troys. / Cantus. / (3 couronnes) / Stampato in Venetia in Realto nouo Per Anthoine / de ♭*a bate (dell' Abbate). Con Gratia. Et Priuilegio.*

A la fin de la partie de *Bassus* on lit:
Intagliato per Andrea Anticho da Montona. nel Anno 1536.
Petit in-4°, oblong.

9. *Je fus, je fus.* 3 V.
13. *Tru trut avant il fault boire.* 3 V.
16. *A tu point vue la visconti.* 3 V.
17. *Naves point vu.* 3 V.
18. *Qui est celuy.* 3 V.

Vienne (Nationalbibliothek) ; C., T., B.

1538.

MODVLATIONES / ALIQVOT QVATVOR VOCVM SE- / LECTISSIMAE, QVAS VVLGO MODETAS VO- / cant, à praestantiss. Musicis compositae, iam primum typis excusae. / TENOR / Norimbergae apud Johan. Petreium, anno / salutis MD. XXXVIII. / Cum Gratia & Priuilegio Imperiali / ad quinquennium.
Petit in-4°, oblong.

3. *Quem dicunt homines.*
   (2° p.) *Petre diligis me.* 4 V.
4. *Peccata mea domine.*
   (2° p.) *Quoniam.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., C.-T., T., B. — Dresden (Drie Königskirche). — Heilbronn (Gymnasialbibliothek). — Iéna (Univ.-bibliothek) ; D., T., B. — Cassel (Landesbibliothek). — Londres (British Museum) ; D., C.-T., T., B. — Munich (Staatsbibliothek).

— Ratisbonne (Bibl. Proske). — Vienne (Nationalbibliothek); D., C.-T., T., B.

1538.

SYMPHONIAE IV- / CVNDAE ATQVE ADEO BREVES / QVATVOR VOCVM, AB OPTIMIS QVIBVSQVE MVSICIS COMPO- / sitae ac iuxta ordinem Tonorum dispositae, quas vulgo mutetas appellare solemus. / Numero quinquaginta duo. / TENOR / Cum Praefatione D. Martini Lutheri. / Vitebergae apud Georgium Rhau / M. D. XXXVIII.

Petit in-4°, oblong.

32. *Quem dicunt homines.*
(2e p.) *Petre diligis me.* 4 V.

Grimma (Gymnasialbibliothek); A. manque. — Heilbronn (Gymnasialbibliothek). — Löbau (Rathsbibliothek). — Munich (Staatsbibliothek). — Rostock (Universitäts-bibl.). — Zwickau (Rathsbibliothek); D.

1538.

TOMVS PRIMVS / PSALMORVM SELECTORVM A PRAESTANTISSIMIS MVSICIS IN HAR-/ monias quatuor aut quinque uocum redactorum. / TENOR. / Norimbergae apud Johan. Petreium, anno / salutis M. D. XXXVIII. Cum Gratia & Priuilegio, Imperiali ad quinquennium.

Petit in-4°, oblong.

13. *Exaudiat te Dominus.*
(22e p.) *Impleat Dominus.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek); D., A., T., B. — Bologne (Liceo Musicale); T. — Bruxelles (Bibl. Royale, Fonds Fétis 1756); D., T., B. — Dresden (Drie Königskirche). — Iéna (Univers-bibl.). — Ratisbonne

(Bibl. Proske). — Vienne (National-bibliothek); D., A., T., B. — Zwickau (Rathsbibliothek).

1538.

LE PARAGON DES CHANSONS. / Second livre contenant. XXXI. chansons nouuelle au sin- / gulier prouffit: & delectation des Musiciens. Imprime a / Lyon p. Jaques Moderne dict grand Jaques pres nostre / dame de Confort. 1538. / (marque d'imprimeur) / (table).
In-4°.

23. *Hors de plaisir et ceduict en lieu saulvaige.* 4 V.

Lünebourg (Stadtbibliothek). — Munich (Staatsbibliothek).

(1540) 2e édition. Livre II.

Munich (Staatsbibliothek). — Londres, British Museum).

1539. Voir 1532.

1540.

SELECTISSIMA- / RVM MVTETARVM PARTIM / QVINQVE PARTIM QVATVOR VOCVM. / Tomus Primus / TENOR / D. Georgio Forstero selectore imprimebat Ioannes Petreius / Norimbergae anno M. D. XL.
Petit in-4°, oblong.

1. *Hierusalem luge.*
   (2e p.) *Deduc quasi torrentem.* 5 V.
13. *Laetamini in Domino.* 5 V.
21. *Jam non dicam.*
   (2e p.) *Cum venerit ille.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; C., A., T., B., 5 (défectueux). — Heilbronn (Gymnasialbibliothek) ; T. manque. — Munich (Staatsbibliothek) ; A. — Ratisbonne (Proskesche Biblioth.). — Vienne (Nationalbiblioth.) ; C., A., T., 5.

1540.

SELECTISSIMAE / NECNON FAMILIARISSIMAE / Cantiones, ultra Centum / Variô Idiomate vocū, tam multiplicium qz etiā paucar. / Fvgæ quoqz, ut vocantur, a Sex usque ad duas voces: / Singulæ tum artificiose, tum etiam mire iucunditatis. / *Besonder Ausserlessner, kunstlicher, lustiger Gesanng, / mancherlay Sprachen, mer dann Hundert Stuck, von Acht stymmen an, / bis auf Zwo: Und Fugen, von Sechsen auch bis auf Zwo: Alles vorder nutzlich / und handtsam zu singen, Und auf Instrument zubrauchen. / TENOR. / Cum Gratia & Priuilegio Imperatoriæ Regiaeq; Ro-Maiestatum Quinquennali. // Augustæ Vindelicorum, Melchior Kriesstein/excudebat. Anno Domini M.D.XL.*

A la fin de la partie de Tenor: Augustae Vindelicorum, Melchior Kriesstein / excudebat. Anno Domini M.D.XL.

In-16°, oblong.

11. *Veni Sponsa Christi.* 5 V.
45. *Cuidés vous que Dieu nous.* 5 V.
58. *Sur tous regretz..* 4 V.

Nurenberg (Bibliothek des Germanischen Museums) ; C.-T., B. — Vienne (Nationalbibilothek) ; D., C.-T., T., B. 5.

1540. Voir 1532 et 1538.

1541.

TRIVM VOCVM / CANTIONES CENTVM, / A PRAESTANTISSIMIS DIVERSA- / rum nationum ac linguarù Musicis compositae./TENOR/TOMI PRIMI./ (une armoirie) NORIMBERGAE APVD JOHAN. PETREIVM, / ANNO M. D. XLI.

In-4°, oblong.

67. *Naves point vu.* 3 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., T., B. — Hambourg (Stadtbibliothek). — Heilbronn(Gymnasialbibliothek) ; B. — Iéna (Univers.-bibliothek). — Londres (British Museum) ; D., T., B.

1541. Voir 1544.

1542.

Magnificat omnitonum cum quatuor vocibus . . . Christophori Moralis, aliorumque excellentium virorum . . . Venetiis, apud Hieronymum Scotum, 1542.

In-4°.

Magnificat, au Ve ton. 4 V.

Bologne (Liceo Musicale) ; C., A., T., B. — Iéna (Univers.-bibliothek). — Paris (Bibliothèque Nation.).

(1544). Une seconde édition des pages 1-23 de ce recueil parut en 1544 sous ce titre: POSTREMVM VESPERTINI OFFICII OPVS / Cuius priores partes, iam antea typis nostris aeditae sunt / MAGNIFIÇAT / OCTO MODORVM SEV TONORVM / NVMERO XXV / Quae commendationem habebunt, cum ex Authoribus, / tum ex ipsa harmonia. / Tenor / (A la fin) Wittembergae apud Geor- / gium Rhaw Musicæ. / Typographum. / ANNO, M. D. XLIIII.

Les parties de D., A. et B. portent pour titre cette variante: Magnificat octo tonorum. / Moralis Hispani / et Adami Re- / neri.
In-4°.

11. *Magnificat*, au V° ton. 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., A., T., B. — Bruxelles (Bibl. Royale, Fonds Fétis, 1784) ; B. — Kassel (Landesbibliothek) ; A. manque. — Königsberg-en-Prusse (Univ.-bibliothek) ; T. manque. — Leipzig (Stadtbibliothek) ; A. et T. manquent. — Londres (British Museum) ; T. manque. — Munich (Staatsbiblioth.) ; complet. — Upsala (Univers.-bibliotek) ; complet.

(1562). Une autre édition parut encore sous ce titre: MAGNIFICAT / OMNITONVM CVM QVATVOR / VOCIBVS. / Christophori Moralis Hispani / aliorumque excellentium virorum in amplissima hac forma / caractereque perspicuo pro divini cultus decore / atque commodo. Summa nuper diligentia / impressum in lucem prodit / (vignette) / Venetijs apud Antonium Gardanum. / M. D. LXIJ.
In-fol.
fo. lvi v°. *Magnificat*, au V° ton. 4v.

Bologne (Liceo Musicale). — Bruxelles (Biblioth. royale, Fonds Fétis, 1785). — Lorette (Cappella Lauretana). — Rome (Chapelle du Latran). — Rome (Chapelle Sixtine).

1542.

TRICINIA. / TVM VETERVM RECENTIORVM / IN ARTE MVSICA SYMPHONISTARVM, LATINA, GER- / manica, Brabantica & Gallica, ante hac typis nunqz excusa, / Obseruato in disponendo Tonorum ordine, / quo vtentibus sint accomodatiora. (vi-

gnette) / TENOR / WITTEMBERGÆ APVD Georgium Rhau. / ANNO M. D. XLII.
In-4°, oblong.

79. *Tru tru trut avant il fault boire.* 3 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., T., B. — Iéna (Univers.-bibliothek) ; complet. — Londres (British Museum) ; B. — Zwickau (Rathschulbibliothek) ; D., T.

1543.

TENOR. / IL PRIMO LIBRO A DVE VOCI DE DIVERSI / AVTORI NOVAMENTE STAMPATO / ET CON OGNI DILIGENTIA / CORRETTO. / M.D. (marque d'imprimeur) XLIII. // Venetiis apud Antonium Gardane.
In-4°, oblong.

17. *Fecit potentiam.*
18. (2e p.) *Sicut locutus est.* 2 V.

Ratisbonne (Proskeschebibliothek). — Vienne (Nationalbibliothek) ; C., T.

(1553) 2e édition.

Il Primo Libro a Due Voci De diversi Autori Nouamente Ristampato & Con ogni Diligentia Coretto. A Dve Voci. Venetijs Apud Antonium Gardane. 1553.
In-4°, oblong.
Même contenu.

Bologne (Liceo Musicale) ; C.-T.

1543.

MVTETARVM / DIVINITATIS LIBER PRIMVS / QVAE QVINQVAE ABSOLVTAE VOCIBVS EX / MVLTIS PRAESTANTISSIMORVM / MVSI-

CORVM ACADEMIIS / COLLECTAE SVNT. / TENOR (vignette) TENOR. / CVM DIPLOMATE CAESAREO.

(A la fin): ,,Annô â Deipare Partu/M.D.XXXXIII. /Io. Antonius Castellioneus Mediolani Excudebat/in Curia ducis impensis Bernardi Calusci / Die. XII. Mensis Nouembris.''

In-4°, oblong.

4. *Veni Sponsa Christi.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek); C., A., T., B., 5. — Berlin (Graue Kloster); complet. — Bologne (Liceo Musicale); 5. — Ratisbonne (Proskesche bibliothek).

(1569) 2e édition .

Motectarum Divinitatis Liber Primus que quinque absolute vocibus ex multis prestantissorum Musicorum Academiis collecta sunt, ac denuo impressa. Venetiis Apud Claudium Correggiatem. 1569.
In-4°, oblong.
Même contenu.

Bologne (Liceo Musicale); 5.

1544.

Pour le recueil suivant qui a paru sans date, on varie dans l'estimation; le catalogue du Fonds Fétis à Bruxelles (2310) donne l'année 1544; le catalogue du British Museum par Barclay Squire donne 1541; Eitner donne 1555.

VINGT & SIX CHĀ- / SŌS MVSICALES NOV-/ VELLES A CINCQ / PARTIES CONVENABLES TANT / à la voix comme aussi propices à iouer de divers Instrumens, / nouvellement Imprimees en Anvers, par

Thielman / Susato, Correcteur & Imprimeur / de Musicque / SVPERIVS / Cum Gratia & Privilegio.
In-4°, oblong.

9. *Cuidez-vous que Dieu nous faille.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S., C.-T., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 2310) ; S. (I. II), C.-T., T., B. — Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibl.) ; C.-T. — Londres (British Museum) ; S., C.-T., T., B. — Upsala (Univ.-bibliotek) ; S., C.-T., T., B.

1544.

Hundert und fünfftzehen guter / newer Liedlein, mit vier, fünff, sechs stimme(n) vor / nie im truck aussgangen, Deutsch, Frantzö- / sisch, Welsch und Lateinisch, lustig zu singen, und auff die / Instrument dienstlich, von den berhümhtesten / diser kunst gemacht. / TENOR. / . . . . . . (La dédicace est signée du 19 juin 1544.)

A la fin des voix de *Discantus* et de *Bassus* on lit: „Impressum Norinbergae, impensis honesti uiri / Johannis Otthonis Bibliopolae. / Anno M. D. LXIIII. (sic. ?)"
In-4°, oblong.

78. *Sur tous regretz.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliotheek) ; complet. — Iéna (Univ.-bibliothek) ; D., A., B. — Londres (British Museum) ; D., A., T., B. — Zwickau (Rathsschulbibliothek) ; incomplet.

1544.

LE CINCQVIESME LIVRE / Contenat Trente & deux Chansons / A CINCQ ET A SIX PARTIES. COMPOSEES PAR / Maistre Nicolas Gombert & aultres

excellens Autheurs / CONVENABLES ET PROPICES A IOVER DE tous Instrumentz Correctement imprimes en Anuers / Lan de Grace M. D. XLIIII, Au / Mois Decembre. / SVPERIVS. / Imprime En Anuers Par Tylman Susato Imprimeur / & Correcteur de Musicque. Demeurant audict Anuers/ au prez de la Nouvelle Bourse. En la Rue / des Douze Moys. / Aveeq Grace & Previlege de Limpe- / riale Maieste.

In-4°, oblong.

7. *Ne vous chaille mon cueur.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S., C.-T., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 2311) ; complet. — Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibliothek) ; C.-T., 5, 6. — Londres (British Museum) ; S., C.-T., T., B., 5. — Munich (Staatsbibliothek). — Upsala (Univ.-bibl.) ; complet. — Vienne (National-bibliothek) ; S., C.-T., T., B., 5, 6.

1544. Voir 1542.

1545.

LE HVITIESME LIVRE DES/Chansons a quatre parties auquel sont / contenues TRENTE ET DEVX CHANSONS / Convenables tant a la Voix comme aux Instrumentz. Correcte- / MENT IMPRIME EN ANVERS LAN DE GRACE / Mil Cincq cent Quarante & cincq. Au mois de May. / SVPERIVS. / Imprime En Anvers Par Tylman Susato. Imprimeur / & Correcteur de Musicque. Demeurant audict Anvers / auprez de la Nouvelle Bourse. En la Rue / des Douze Moys. / Avecq Grace & Previlege De Limpe- / riale Maiesté.

In-4°, oblong.

7. *Le temps qui court.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S., C.-T., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 2311) ; complet. —

Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibliothek) ; C.-T., 5, 6. — Londres (British Museum) ; S., C.-T., T., B. — Munich (Staatsbibliothek). — Paris (Bibliothèque Nationale) ; S. — Upsala (Univers.-bibliotek). — Vienne (Nationalbibliothek) ; S., C.-T., T., B., 5, 6.

1545.

TENOR. / CANTIONES / SEPTEM, SEX ET QVINQVE / VOCVM. / Longe grauissimae, iuxta ac amoenissimae, in/Germania maxime hactenus. Typis non excusæ. / AD LECTOREM. / Per mare quem Delphin transuexit et Orphea uatem, / Concentu dulci Musica nostra refert. / (marque d'imprimeur) / Cum Gratia & Priuilegio. Caesereae ac Regiae Maiestatis. / Augustae Vindelicorum, Melchior Kriesstein / Excudebat, Anno, M. D. XLV.

In-4°.

13. *Non turbetur cor vestrum.*
(2e p.) *Ego rogabo patrem.* 5 V.

Munich (Staatsbibliothek) ; complet, et un autre exemplaire avec le millésime 1546. — Vienne (Nationalbibliothek) ; C., A., T., B., 5.

1545.

FLOS FLORVM / PRIMVS LIBER CVM / QVATVOR VOCIBVS. / Venetijs Apud Antonium Gardane/ M. D. XXXXV. / TENOR / Motteti del fior a 4.

39. *Quem dicunt homines.*
(2e p.) *Petre diligis me.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; C., A., T., B. — Londres (British Museum) ; C., A., T., B. — Munich (Staatsbibliotheek). — Ratisbonne (Proskesche bibliothek).

1546.

LIBER TERTIVS / Missarum / Quatuor / VOCVM, A DIVERSIS / Musicis Compositarum, Qua- / rum Nomina Catalo- / gus Indicabit. / TENOR. / ANTVERPIÆ APVD / Tylmannum Susato. Anno / M. D. XLVI. Cum Priuilegio.

In-4°.

Messe sur: *O Dei genitrix.* 4 V.

Berlin (Staatsbibliothek); S., C.-T., T., B. — Celle (Ministerial-bibliothek). — Danzig (Stadtbibl.); complet. — Elbing (Marienkirche); complet. — Goes (Archives communales); C.-T. — Kassel (Landesbibl.); complet. — Londres (British Museum); S., C.-T., T., B. — Upsala (Univers.-bibliotek); T. manque.

1547.

GLAREANI / Δωδεκαχορδον (Dodecachordon) / BASILIÆ PER HENRICVM PETRI / MENSE SEPTEMBRI ANNO POST / VIRGINIS PARTVM. / M. D. XLVII.

In-folio.

fo. 288. *Christus resurgens.*
(2e p.) *Mortuus est enim.* 4 V.

Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 5726), et dans beaucoup d'autres bibliothèques publiques et privées.

1549.

Elettione de motetti a tre voci, libro primo, de diversi eccellentissimi musici composti. Venetijs, apud Hieronymum Scottum. M. D. XLIX.

Un morceau de Richafort.

Madrid (Bibl. Medina Celi); T. (I.B. 32).

1549.

DIPHONA / AMOENA ET FLORIDA, / Selectore Erasmo Rotenbuchero, Boiaro./SVPERIOR VOX./
(A la fin:) „Impressum Norimbergae in officina Joannis / Montani, & Vlrici Neuberi, Musices Cal- / chographos. Anno Domini M. D. LXIX."
Le titre de la vox INFERIOR diffère de celui-ci.
In-4°, oblong.

96. *Laus tua, non tua fraus.* 2 V.

Göttingen (Univers.-bibliothek) ; Sup. vox. — Munich (Staatsbibliothek) ; inf. vox. — Zwickau (Rathsbibliothek) ; complet.

1550.

LE TREIZIESME LIVRE (Contenāt Vingt & Deux Chā- / SONS NOVVELLES A SIX ET A / Huyt Parties. Propices a tous Instrumētz Musicaulx. / Composees Par diuers autheurs. Nouuellement / Imprime en Anvers par Tylman Susato . . . . . . LAN M. CCCCC.L.

In-4°, oblong.

10. *Cuidez vous que Dieu.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S[1]., S[2]., C.-T., T., B. — Königsberg-en-Prusse (Univers.-bibliothek) ; C.-T., 5. — Munich (Staatsbibliothek). — Upsala (Univers.-bibliothek).

1553.

Liber primus collectorum modulorum, (qui moteta vulgo dicuntur), quae jam olim praestantissimis et musicae peritissimis emissa ac variis volumnibus dispersa

nunc primum judicio exacto hoc libro vere motetorum thesaurus dici potest. Parisiis ex typographia N. Duchemin etc. Goudimel. 1553.

Un morceau de Jean Richafort.

Paris (Bibliothèque Nationale) ; S.

1553.

PSALMORVM SE- / LECTORVM A PRÆSTANTISSI- / MIS HVIVS NOSTRI TEMPORIS IN ARTE MV- / SICA ARTIFICIBVS IN HARMONIAS QVATVOR, / QVINQVE, ET SEX VOCVM REDACTORVM / TOMVS PRIMVS./QVI CVM FERE, VT RELIQVI / tres, nouos, & hactenus in publico non conspectos / vel auditos Psalmos contineat, / Recens natus recte dici potest. / Tenor / Noribergæ, ex officina Joannis Montani & Vlrici Neuberi. / Anno salutiferi Christi partus M. D. LIII.

In-4°, oblong, IV tomes.

T. I., 15. *Exaudiat te Dominus.* Ps. 19.
(2ᵉ p.) *Impleat Dominus.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., A., T., B. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 1758) ; D., A., T., B. — Kassel (Landesbibliothek) ; T. manque. — Leignitz (Bibliothek der Ritter-Akademie). — Leipzig (Stadtbibliothek) ; T. manque. — Londres (British Museum) ; D., A., T., B. — Munich (Staatsbibliothek). — Nurenberg (Bibl. des Germanischen Museums) ; A., T. — Ratisbonne (Proskesche bibliothek). — Rostock (Univers.-bibliothek).

1554-1555.

EVANGELIA DO- / MINICORVM ET FESTORVM / DIERVM MVSICIS NVMERIS / pulcherrimè

comprehensa & ornata. / TENOR / TOMI PRIMI / CONTINENS HISTORI- / as & doctrinam, quae solent in Ecclesia proponi. / . . . . . . / NORIBERGAE IN OFFICINA JOANNIS MON- / TANI ET VLRICI NEVBERI, ANNO M. D. LIIII.

In-4° oblong.

T. I (1554). 28. *Christus resurgens.*
(2ᵉ p.) *Mortuus est.* 4 V.

T. II (1555). 2. *Non turbetur cor vestrum.*
(2ᵉ p.) *Ego rogabo patrem.* 5 V.

34. *Jam non dicum vos servos.*
(2ᵉ p.) *Cum venerit ille.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; D., A., T., B., 5. — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 1685) ; D., A., T., B., 5. — Grimma (Gymnasialbibliothek). — Kassel (Landesbibliothek) ; complet. — Munich (Staatsbibl.) ; complet. — Stockholm (Musik-Akademie) B. manque. — Upsala (Univers.-bibliotek).

1555.

LIBER VNDECIMVS / ECCLESIASTICARVM / cantionum quatuor uocum. / Vulgo Moteta uocant, tam ex Veteri quam ex Nouo / Testamento, ab optimis, quibusque huius / aetatis Musicis Compositarum. / Vnius toni omnes. / Antea nunquam' excusus / TENOR. / ANTVVERPIÆ EXCVDEBAT / Tilemannus Susato e regione steratæ nouae / Anno M. D. LV. / Cum Gratia & priuilegio Cesareæ Maie. Sub signe de Lange.

In-4°, oblong.

6. *Christus resurgens.*
(2ᵉ p.) *Mortuus est.* 4 V.

Augsbourg (Stadtbibliothek). — Berlin (Staatsbibliothek) ; S., C.-T., T., B., 5. — Celle (Ministerial-

bibliothek). — Londres (British Museum); C.-T., T., B., 5. — Lübeck (Stadtbibliothek); S. 5. — Upsala (Univers.-bibliotek).

1555. Voir 1544.

1555.

Second Recueil de chansons composées à quatre parties, par bons & excellents Musiciens, Imprimées en quatre volumes. Adrian le Roy & Robert Balard. Paris 1555.

In-16°, oblong.

Sur tous regretz. 4 V.

Londres (British Museum), C.-T., B.

(1564). Autre édition: *Second Recueil des Recueils de Chansons, composé à quatre parties de plusieurs autheurs,* chez les mêmes imprimeurs.

In-16°, oblong.

Paris (Bibliothèque Nationale); T.

(1571). Autre édition, chez les mêmes imprimeurs.

Londres (British Museum); T.

Paris (Bibliothèque Nationale); S.

(1573). Autre édition, chez les mêmes imprimeurs.

Upsala (Universitetets-bibliotek); S., A.

1559.

SELECTIS- / SIMORVM TRI- / CINIORVM / BASSVS. // Noribergae, in officina Joannis Montani, / & Vlrici Neuberi sociorum.

In-16°, oblong.

37. *Naves point veu.* 3 V.

Augsbourg (Stadtbibliothek); B. — Berlin (Staatsbibliothek); B. — Leipzig (Stadtbibliothek); T. auquel

manquent pages 1-7. — Londres (British Museum) ; D., B. — Zwickau (Rathsbibliothek) ; D.

1560.

LIVRE DE MESLANGES, / CONTENANT SIX VINGTZ CHAN- / SONS, DES PLVS RARES, ET PLVS IN- / DVSTRIEVSES QVI SE TROVVENT, SOIT DES AVTHEVRS / antiques, soit des plus memorables de nostre temps: / Composées à cinq, six, sept, & huit parties, / en six volumes. / Superius / A PARIS. / De l'Imprimerie d'Adrien le Roy, / ruë saint Jean de Beauuais, à l'enseigne sainte Geneuieue. / 1560. / Avec privilege du Roy, pour dix ans.

Grand in-4°, oblong.

35. *Cuidés vous que Dieu vous.* 5 V.
36. *D'amour je suis desheritée.* 5 V.
36. *Si je me plain j'ai bien.* 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek) ; S.

(1572) Autre édition, chez les mêmes imprimeurs.

Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 2312) ; B. — Paris (Bibliothèque Nationale) ; S. — Madrid (Bibl. du Conservatoire) ; S., C.-T., T., B., 5. — Upsala (Univ.-bibliothek) ; S. manque.

1562. Voir 1542.

1564.

Motetti del Fiore a Quattro voci. Novamente ristampati, et con somma diligentia revisti et corretti. Libro Primo. — In Venetia, Appresso Francesco Rampazetto.

A la fin: Venetijs, apud Franciscum Rampazetum. 1564.

In-4°, oblong.

Quem dicunt homines. 4 V.

Bologne (Liceo Musicale) ; C., A., T., B.

1564. Voir 1555.

1564.

THESAVRVS MVSI- / CVS CONTINENS SELECTISSIMAS OCTO,/SEPTEM, SEX, QVINQVE ET QVATVOR VOCVM / Harmonias, tam à ueteribus quàm recentioribus Symphonistis com-/positas, & ad omnis generis instrumenta Musica accomodatas. / DISCANTVS. / TOMI PRIMI CONTINENTIS CANTIONES OCTO VOCVM. / PSALMO XCVI. / Cantate Domino canticum nouum, cantate Domino omnis terra. // NORIBERGAE EXCVDEBANT JOANNES / Montanus & Vlricus Neuberus collegae, Anno Christi. Immanuelis nostri nati / M. D. LXIII. / Cum Gratia & priuilegio ad Quinquennium. /
In-4°.

14. *Gaudent in coelis animæ.* 8 V.

Berlin (Staatsbibl.) ; D¹., D²., A¹., A²., T¹., T²., B¹., B². — Breslau (Bibl. des Instituts für Kirchenmusik). — Bruxelles (Bibl. royale, Fonds Fétis, 1687) ; complet. — Königsberg-en-Prusse (Univ.-bibliothek). — Londres (British Museum) ; complet. — Lunebourg (Stadtbibliothek). — Munich (Staatsbibliothek) ; complet. — Upsala (Univers.-bibliotek).

1569.

RECVEIL DES FLEVRS PRO- / DVICTES DE LA DIVINE MUSICQUE A/TROIS PARTIES, PAR CLEMENS NON PAPA, THO- / MAS CRICQVILLON, ET AVLTRES EX-/CELLENS MVSICIENS./

TIERS LIURE. / TENOR. / A LOVAIN, / De l'Imprimerie de Pierre Phalese, Libraire Juré. / L'an 1569./

In-4°, oblong.

15. *J'ai veu que soloie.* 3 V.
16. *Or vray Dieu.* 3 V.

Vienne (Nationalbibliothek) ; S., T., B.

1569. Voir 1543.

1571. Voir 1555.

1572. Voir 1560.

1573.

SISIEME LIVRE / de chansons / en forme de vau de ville / composé à quatre parties, par / Adrien le Roy./ A PARIS / 1573 / Par Adrien le Roy, et Robert Ballard. / Imprimeurs du Roy. / Avec privilege de Sa Majesté pour dix ans. /

In-8°.

Le temps qui court. 4 V.

Londres (British Museum) ; T. — Kassel (Landesbibliothek) ; A.

(1578) Autre édition, chez les mêmes imprimeurs.

Kassel (Landesbibliothek) ; A.

1573. Voir 1555.

1574.

LA FLEVR / DES CHANSONS A / TROIS PARTIES, CONTENANT VN / RECVEIL, PRODVIT DE LA DI- / VINE MVSIQVE DE JEHAN

CASTRO, / Seuerin Cornet, Noë Faignient, & aultres excel- / lens Aucteurs, mis en ordre conuenable suiuant leurs Tons. / TENOR. / A LOVVAIN. Chez Pierre Phalese, Imprimeur & Libraire iuré & EN ANVERS. Chez Jean Bellere, à l'Aigle d'Or. / 1574.

In-4°, oblong.

77. *O vray Dieu.* 3 V.
(qu'il est ennuyeux).

Madrid (Bibl. du Conservatoire) ; S., T. — Munich (Staatsbibliothek).

1578. Voir 1573.

BIBLIOGRAPHIE DES MANUSCRITS CONTENANT DES COMPOSITIONS DE J. RICHAFORT

BOLOGNE (Liceo Musicale). (I.B. 33.)

1. Recueil 19, manuscrit in-4° du XVIe siècle. C., A., T., B.

   Gloriosi principis terræ.

2. Livre de chœur de 1518, de 202 folios.

   fo. 13. *Emendamus in melius.* 4 V.
   fo. 74. *Congratulamini.* 4 V.
   fo. 83. *Sufficiebat nobis paupertas nostra.* 4 V.
   (sur: Mon souvenir me faut morir).

BRESLAU (Stadtbibliothek). (I.B. 32.)

Manuscrits 2 et 5.

Christus resurgens a mortuis.
(2e p.) *Mortuus est enim.* 4 V.

BRUXELLES (Bibliothèque royale).

Le Manuscrit du XVIe siècle, contenant un grand nombre de compositions de J. Richafort, signalé par Fétis (I.B. 36), n'a pas été retrouvé.

CAMBRAI (Bibliothèque communale). (I.B.13.)

1. Manuscrit n°. 3.

2. Messe: *O Gloriosi*.

2. Manuscrit n° 124, 1e partie. S., C.-T., T., B.

79. *De mon triste déplaisir*. 4 V.
80. *Il n'est sy doulce vie*.
81. *Philomena prœvia temporis*.

FLORENCE (Bibliothèque Nationale). I.B. 1. V: Richafort.)

Classe XIX. Fonds Magliabecchiana, n° 58.

Manuscrit de musique intitulé: Hymni, Responsorae, Versiculi et Antiplisnae sacræ notis musicis optatæ a variis.

Sufficiebat nobis. 4 V.

HEILBRONN (Gymnasialbibliothek). (I.B. 34.)

Exaudiat te Dominus.
(2e p.) *Impleat Dominus*. 4 V.

LEIDEN (Musée communal). (I.B. 10.)

Six manuscrits in folio du XVIe siècle, cotés A. B. C. D. E. F.

Ms. A., fo. 49. *Quem dicunt homines*. 4 V.
Ms. B., fo. 89. *Ego sum qui sum*. 5 V.
Ms. D., fo. 67. *Miseremini mei saltem*. 4 V.
fo. 109. *Emendemus in melius*. 4 V.
Ms. E., fo. 227. *Magnificat*, au VIe ton. 4 V.
Ms. F., fo. 294. Messe: *O Genetrix*. 4 V.

LONDRES (British Museum). (I.B. 31.)
Additional 19583.

5. *Exaudiat te Dominus.*
(2e p.) *Impleat Dominus.* 4 V.
6. *Emendemus in melius.*
(2e p.) *Peccavimus.* 4 V.
11. *Sancta Maria, succure miseris.*
16. *Sufficiebat nobis paupertas nostra.* 4 V.
24. *Pater noster.*
(2e p.) *Panem nostrum.*

N.B. — Tous ces morceaux sont incomplets.

Additional 34071.

5. *Jerusalem longe.* 5 V.
39. *Le temps qui court.* 4 V.

Additional 11582.

11. *Le temps qui court.* 4 V.

LORETTE (Cappella Lauretana). (I.B. 11.)

Manuscrit de 28 fos. Opus / Joannis Legrenzi / cappella Serenissime / Venetiis Reipublica / Magristi / Deiparae Lauretanæ.

Magnificat, au Ve ton.

MADRID (Palais Royal de l'Escurial).

Inventaire manuscrit de la bibliothèque musicale de Philippe II, dressé en 1602, par Antonio Voto.

I. en possession du maître de chapelle.

N° 12. Un livre de motets et ,,magnificat'' de plusieurs auteurs, relié en cuir azuré et doré ; vieux.

Le premier est de J. Richafort. (I.B. t. 8, 353.)

MUNICH (Staatsbibliothek). (I.B. 3.)

I. *Messes.*

1. Livre de chœur du XVIe siècle (116 fol.) coté F. fo. 37. Messe sur: *O Genitrix*. 4 V.
2. Livre de chœur du XVIe siècle (295 fol.), coté 46. fo. 255. *Messe de Requiem*. 6 V(?).

II. *Motets.*

2. Manuscrit de musique in-fol. (131 pages) du XVIe siècle, coté 34.

fo. 11. *Salve regina*. 5 V.

2. Manuscrit de musique du XVIe siècle, en 6 livres, coté 1503b.

4. *Jam non dicam vos servos.*
(2e p.) *Cum venerit ille*. 5 V.

3. Manuscrit de musique de 1536, coté 2875.

23. *Gaudent in coelis animæ*. 8 V.

Motet attribué ici à Dominique Phinot, mais ce motet a paru en 1564, sous le nom de Richafort, dans le ,,Thesaurus Musicus.''

III. *Madrigaux.*

Manuscrit de musique du XVIe siècle; en quatre livres in-12°, coté 1516.

34. *Sur tous regretz les miens plus piteulx*. 4 V.
43. *De mon triste et desplaisir*. 4 V.
140. *D(=or) vray Dieu qu'il est ennuyeux*. 3 V.

RATISBONNE (Proskesche bibl.). (I.B. 1. V: Richafort.)

13 Motets.

Manuscrit coté 772.
Manuscrit coté 786.
Manuscrit coté 940.

ROME (Chapelle Sixtine). (I.B. 7, t. VI, 446 & I.B. 20.)

Inventaire manuscrit dressé en 1868.

1° Codex coté 17.

N° 1. Messe sur: *O Genetrix gloriosa.* 4 V.

2° Codex coté 38.

N° 13. *Veni Sponsa Christi.* 5 V.

3° Codex coté 46.

N° 24. *Emendemus in melius.*
(2e p.) *Peccavimus in.* 4 V.

4° Codex coté 181.

N° 4. *Magnificat,* au Ve ton. 4 V.

5° Codex coté 211.

N° 3. *Veni Sponsa Christi.* 5 V.

SAINT-GALL (Abbaye).

Les manuscrits nos 463 et 464 de la bibliothèque abbatiale contiennent des compositions de J. Richafort.

TOLEDE (Cathédrale). (I.B. 12).

I. Manuscrit de musique.

fo. XLVI. *Et exultavit.*
fo. CXXXVI. *Ego sum qui sum.*
fo. CCXXXVI. *Homo quidam.*
fo. CCXCV. *Quem dicunt homines.* 4 V.

II. Autre manuscrit. (I.B. 7, t. VII, 125.)

Missus est.

VIENNE (Nationalbibliothek).

Livre de chœur, manuscrit 9814, fo. 148 r°. — 152 v°. C., A., T., T²., B.

N° 11. *Jam non dicam nos servus.*
(2° p.) *Cum venerit ille.* 5 V.

WIESBADEN (Landesbibliothek). (I.B. 35.)

Livre de chœur, sans titre.
Messe sur: *Veni Sponsa Christi.* 5 V.

ZWICKAU (Rathschulbibliothek). (I.B. 23.)

Codex coté 11.103.
Hierusalem luge et exire.
(2° p.) *Deduc quasi torrentem lacrymas.* 5 V.

ARRANGEMENTS POUR INSTRUMENTS

I. — *Imprimés*

1538.

El tercero libro Delphin de musica de cifras para tãner Vihuela. Hecho por Luys de Narbaez. Dirigodo al muy illustre senor el senor don Francisco delo Covos... Ay eynel veynte ỹ dos̃ diferecias de guarda me las vacas y una bara de cotraputo M.D.XXX.VIII. con privilegio... A la fin: Fue impresa la presente . . . . Valladolid por Diego Hermadez de Cardova impresor. Acabose y treynta . . . Octubre.

In-4°.

Je veulx layser mélancolie.

Londres (British Museum). — Madrid (I.B. 7, t. VII, 384 et t. VIII, 452).

1546.

Intabulatura di Lautto, Libro Quarto, de la Missa di *A. Fevino,* sopra Ave Maria. Intabulata & accomodata per sonare sopra il Lautto dal Reverendo messer pre Marchiore de barberijs da Padoua, sonatore eccel. da Lautto, da lui, propris nuovam posta in luce, con alcuni altri suoi

recercari accomodati sopra il tuono di ditta messa. Agiontoui il nuovo modo di accordare il Lautto. etc.
Venetio, 1546, Scotto.
In-4°, oblong.

Un morceau de J. Richafort.

Londres (British Museum).

1577.

Zwey Bücher./ Einer Neu-/ en Kunstlichen Tabu- / latur auff Orgel und Instrument. / . . . . / Durch Bernhart Schmid, Bur- / ger und Organisten zu Strassburg. / Getruckt zu Strassburg, bei Bernhart Jobin. / M. D. LXXVIJ.
In-fol.
Livre I, n° 12.

Hierusalem luge.
(2e p.) *Deduc quasi. 5 V.* (1)

Berlin (Staatsbibliothek). — Giessen (Biblioth. H. Strahl). — Grenoble (Biblioth. commun.). — Leipzig (Stadtbibliothek). — Magdebourg (Dombibliothek). — Munich (Staatsbibliothek). — Paris (Bibliothèque Mazarin). — Ratisbonne (Proskesche bibliothek.). — Wolfenbüttel (Herzogl. Bibliothek).

1578.

OBRAS DE MVSICA PARA TECLA, ARPA Y VIHUELA, de Antonio de Cabeçon, Musico de la camera y capilla del Rey Don Philippe nuestro señor, / Recopilados y priestas en cifra por Hernando de Ca-

(1) Le début des deux parties de ce motet (version instrumentale) a été reproduit en notation moderne dans W. MERIAN: *Der Tanz in den deutschen Tabulaturbüchen.* Leipzig, Breitkopff, 1927, pp. 83 et 84, (I.B. 24).

beçon su Lijo. Ansi mesmo musico de camera y capillæ de su Magestad. Impressus Madrid en casa de Francisco Sanchez. 1578. (2)

In-fol.

Hierusalem luge. 5 V.

Berlin (Staatsbibliothek). — Bruxelles (Biblioth. royale, Fonds Fétis, n° 2000). — Bruxelles (Biblioth. Conservatoire). — Londres (British Museum). — Madrid. — Ratisbonne (Proskeschebibliothek). — Wolfenbüttel (Herzogl. bibliothek).

1583.

Tabulaturbuch / auff Orgeln vnd Instrument, / darinne auff alle Sontage / vnd hohen Fest durchs gantze Jhar auserlesene, liebliche vnd künst- / liche Moteten, so mit den Evangelijs, Episteln, Introïtibus, Responsorijs, Antiphonis, / Oder derselben Historien vberein kommen .... der .... berümbsten Componisten verfasset ...... Johann Rühling .... Der 1. Teil ... Gedruckt zu Leipzig, bey Johan Beyer. MD. LXXXIIJ.

In-fol.

Hierusalem luge.

Bâle (Univers.-bilbiothek). — Berlin (Staatsbibl.). — Munich (Staatsbibliothek). — Wolfenbüttel (Herzogliche bibliothek).

B. — *Manuscrit*

MUNICH (Staatsbibliothek). (I.B. 3.)

Manuscrit de musique du XVI[e] siècle, avec tablatures pour luth, (35 fol.) coté 1627.

N° 22. Un morceau de Johannes Richafort.

(2) A été publié à nouveau par PEDRELL dans: *Hispaniæ Schola Musica Sacra*.

TRANSCRIPTIONS EN NOTATION MODERNE

I. — 1812.

Musica Antiqua. A Selection of music of this and other Countries from the Commencement of the 12th to the beginning of the 18th century; Comprizing some of the earliest and most curious Motetts, Madrigals, Hymns, Anthems, Songs, Lessons and Dance tunes, some of them now first published. Selected en Arranged by John Stafford Smith. London. Preston (1812). In-fol.

T. II, fol. 117. 1508.

Jerusalem luge. 5 V.

Londres (British Museum). — Londres (Royal College of Music). — Londres (Royal Academy).

II. — TRESOR MUSICAL, par R. J. Van Maldeghem.

Musique profane; année 1879.

22. (Printemps). *La nature offre un tableau,* pour 4 V. S., C.-T., T., B.
23. (Printemps). *La nature offre un tableau,* pour 4 V. T^1., T^2., B^1., B^2.
35. (Eté). *Chantons le doux été*. 4 V.
37. *Sur tous regretz, le mien plus piteulx*. 4 V.

Musique religieuse, année 1881.

6. *Veni Sponsa Christi.* 5 V.
7. *Emendemus in melius.*
   (2e p.) *Peccavimus cum patribus.* 4 V.
8. *Congratulamini mihi.*
   (2e p.) *Tulerunt Dominum.* 4 V.
9. *Sufficiebat nobis.*
   (sur: Mon souvenir me fait mourir). 4 V.

III. — ANTHOLOGIE DES MAITRES RELIGIEUX PRIMITIFS, par Ch. Bordes.

2e année. Livre des Motets (1902?).

35. *Christus resurgens.*
    Mortuus est enim (2e p.). 4 V.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. R. EITNER. *Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten*. Leipzig: 10 tomes, *verbo:* Richafort.
2. R. EITNER. *Bibliographie der Musik-sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*. Berlin, L. Liepmannssohn. 1877.
3. Jul.-Jos. MAIER. *Die Musikalischen handschriften der K. Hof- und Staatsbibliothek in Muenchen*, Munich, 1879.
4. Ch. BORDES. *Anthologie des maîtres religieux primitifs*. Paris, 2ᵉ année. Livre des motets.
5. J. ECORCHEVILLE. *Catalogue du Fonds de Musique ancienne de la Bibliothèque Nationale de Paris*. Paris, 1913.
6. A.-W. AMBROS. *Geschichte der Musik*. T. III. Breslau Leuckart. 1868.
7. Edm. VAN DEN STRAETEN. *La Musique aux Pays-Bas avant le XIXᵉ siècle*. 8 tomes. Bruxelles.
8. W. BARCLAY SQUIRE. *Catalogue of printed music published between 1487 and 1800 now in British Museum*. 2 tomes. London 1912.
9. ALWIN. *Catalogue de la Bibliothèque Fétis à la Bibliothèque royale de Bruxelles*. 1877.
10. Vereeniging voor Nederlandsche Muziekgeschiedenis. *Bouwsteenen*. Eerste jaarboek. 1869-1872.
11. Giovanni TEBALDINI. *L'Archivio musicale della cappella Lauretana. Catalogo storico-critico*. Loreto. 1921.
12. Rubio PIQUERAS. *Musica y Musicos Toledanos*. Toledo. 1922. Imp. Pelaez.
13. E. DE COUSSEMAKER. *Notice sur les collections musicales de la Bibliothèque de Cambrai*. Paris. 1843.

14. A. C. DE SCHREVEL. *Histoire du Séminaire de Bruges.* 2 Vol. Bruges. 1895.
15. Dés. VAN DE CASTEELE et Edm. VAN DER STRAETEN. *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donation et de Saint-Sauveur à Bruges.* Bruges. 1870.
16. L. GUICCIARDYN. *Nederlandt ofte beschryvinge derselver provincien ende steden.* Amsterdam. 1698.
17. Flor. VAN DUYSE. Notice dans la *Biographie Nationale.*
18. Yvonne ROKSETH. *Deux livres d'orgue parus chez Pierre Attaingnant en 1531.* Publication de la Société Française de Musicologie. T. I, 1925.
19. Carl ISRAEL. *Uebersichlichen Katalog der Musikalien der ständischen Landesbibliothek zu Cassel.* Cassel, A. Freyschmidt. 1881.
20. Fr.-X. HABERL. *Bibliographischer und Thematischer Musikkatlog des papstlichen kapellarchives in Vatikan zu Rom.* Leipzig, dans: ,,Monats hefte für Musikgeschichte. Breitkopf & Härtel. 1888.
21. Dr Ernst PFUDEL. *Die Musik-handschriften der Königl. Ritter-Akademie zu Liegnitz.* Leipzig. 1886.
22. Dr Ernst PFUDEL. *Mittheilungen über die Bibliotheca Rudolfina der Königl. Ritter-Akademie zu Liegnitz.* Liegnitz. 1876-'78.
23. Reinhard VOLLHARDT. *Bibliographie der Musikwerke in der Rathsschulbibliothek zu Zwickau.* Leipzig. Breitkopf & Haertel. 1896.
24. W. MERIAN. *Der Tanz in den deutschen Tabulaturbüchern.* Leipzig. Breitkopf & Haertel. 1917.
25. Joaquin DE VASCONCELLOS. *Ensaio critico sobro o catalogo d'el rey D. Joao IV.* Porto. 1873.
26. R. J. VAN MALDEGHEM. *Trésor musical.*
27. Val. ANDREAS. *Fasti Academici.* Louvain 1650, p. 92.
28. James WEALE. *Comptes de la Fabrique de l'église de Saint-Gilles à Bruges,* dans la revue ,,La Flandre'', t. II. 1868-'69, p. 209.
29. J. B. TREND. *Catalogue of the Music in the Bibliotheca Medinaceli, Madrid,* dans la ,,Revue Hispanique'', t. LXXI. New-York et Paris. 1927.

30. *Inventaire des Archives du Nord, à Lille:*
a) T. VII, p. 295. B. 3355, 1531-'32. fo. 13 vo.
b) T. VIII, p. 136. B. 3479, 1534, 1er août.
c) T. VIII, p. 142 B. 3484, 1543, 1er janvier.

31. Aug. HUGHES-HUGHES. *Catalogue of manuscript music in the British Museum.* London, 1906, 3 tomes.

32. Em. BOHN. *Die Musikalischen Handschriften des XVI. und XVII. Jahrhunderts in der Stadtbibliothek zu Breslau.* 1890.

33. F. PARISINI. *Catalogo della bibliotheca del Liceo Musicale.* Bologne. 4 tomes. 1888-1903.

34. Edwin MAYSER. *Mitteilungen aus des bibliothek des Heilbronner Gymnasiums.* II. Alter Musikschatz. Heilbronn. 1893.

35. Revue: *Monatshefte für Musikgeschichte.* 24, 158.

36. FETIS. *Biographie universelle des musiciens.* Verbo: *Richafort.*

TABLE DES MATIERES

